



**Nations Unies**

**Fonds des Nations Unies  
pour la population**

# **Rapport financier et états financiers vérifiés**

**de l'exercice biennal clos  
le 31 décembre 2011**

**et**

# **Rapport du Comité des commissaires aux comptes**

**Assemblée générale  
Documents officiels  
Soixante-septième session  
Supplément n° 5G**



**Assemblée générale**  
Documents officiels  
Soixante-septième session  
Supplément n° 5G

**Fonds des Nations Unies  
pour la population**

**Rapport financier et états  
financiers vérifiés**

**de l'exercice biennal clos  
le 31 décembre 2011**

**et**

**Rapport du Comité  
des commissaires aux comptes**



Nations Unies • New York, 2012



*Note*

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

## Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
Lettres d'envoi . . . . .	v
I. Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers : opinion des commissaires aux comptes . . . . .	1
II. Rapport détaillé du Comité des commissaires aux comptes . . . . .	3
A. Mandat, étendue des vérifications et méthode . . . . .	9
B. Constatations et recommandations . . . . .	10
1. Suite donnée aux recommandations antérieures . . . . .	10
2. Aperçu de la situation financière . . . . .	11
3. Passage aux Normes comptables internationales pour le secteur public : progrès accomplis . . . . .	13
4. État de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds . . . . .	14
5. Fonds généraux d'affectation spéciale . . . . .	16
6. Engagements au titre des prestations liées à la cessation de service (y compris l'assurance maladie après la cessation de service) . . . . .	17
7. Projets exécutés à l'échelon national . . . . .	18
8. Politique harmonisée concernant les transferts de fonds . . . . .	19
9. Gestion des programmes et des projets . . . . .	22
10. Régionalisation . . . . .	24
11. Gestion des achats et des marchés, et Service des achats à Copenhague . . . . .	25
12. Consultants, experts et personnel temporaire . . . . .	28
13. Gestion des biens durables . . . . .	28
14. Gestion des biens non durables . . . . .	29
15. Gestion des ressources humaines . . . . .	30
16. Informatique . . . . .	32
17. Fonction d'audit interne . . . . .	32
C. Renseignements communiqués par l'Administration . . . . .	33
1. Comptabilisation en pertes d'espèces, d'effets à recevoir et de biens . . . . .	33
2. Versements à titre gracieux . . . . .	34

---

3. Cas de fraude et de présomption de fraude . . . . .	34
D. Remerciements . . . . .	34
Annexes	
I. État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009 . . . . .	35
II. Cas de fraude et de présomption de fraude signalés durant l'exercice biennal 2010-2011 . . . . .	42
III. Certification des états financiers . . . . .	43
IV. Rapport financier de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011 . . . . .	44
A. Introduction . . . . .	44
B. Fonds non préaffectés . . . . .	44
V. États financiers de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011 . . . . .	50
État 1. État de la situation financière au 31 décembre 2011 . . . . .	50
État 2. État des résultats financiers de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011 . . . . .	52
État 3. État des variations de l'actif net de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011 . . . . .	53
État 4. État des flux de trésorerie de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011 . . . . .	54
Tableau A. Contributions non préaffectées – état des contributions pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011 . . . . .	55
Tableau B. Contributions préaffectées – cofinancement : produits, charges et soldes des fonds de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011 . . . . .	62
Tableau C. Services d'achat pendant l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011 . . . . .	70
Tableau D. Ressources non préaffectées de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011 . . . . .	71
Tableau E. Ressources préaffectées de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011 . . . . .	72
Récapitulatif – Ventilation des charges par ressources préaffectées et non préaffectées . . . . .	73
Notes relatives aux états financiers . . . . .	74

---

## Lettres d'envoi

Le 30 avril 2012

Conformément à la règle de gestion financière 115.3, alinéa b), du Fonds des Nations Unies pour la population, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint les états financiers du Fonds pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011, que j'approuve par la présente.

Le Directeur exécutif  
(*Signé*) Babatunde **Oso**timehin

Le Président du Comité des commissaires aux comptes  
de l'Organisation des Nations Unies  
New York

---

Le 30 juin 2012

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers du Fonds des Nations Unies pour la population pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011.

Le Vérificateur général des comptes de la Chine,  
Président du Comité des commissaires aux comptes  
(*Signé*) **Liu Jiayi**

Le Président de l'Assemblée générale  
des Nations Unies  
New York



## Chapitre I

### **Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers : opinion des commissaires aux comptes**

#### **Rapport sur les états financiers**

Nous avons examiné les états financiers du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011, qui figurent dans le présent document, à savoir l'état de la situation financière (état n° 1), l'état des résultats financiers (état n° 2), l'état des variations de l'actif net (état n° 3) et l'état des flux de trésorerie (état n° 4), ainsi que les tableaux et les notes explicatives complémentaires.

#### *Responsabilité de la direction en matière d'états financiers*

Il incombe au Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population d'établir et de présenter sans fard les états financiers du FNUAP selon les Normes comptables du système des Nations Unies et d'exercer le contrôle interne que l'administration juge nécessaire pour permettre d'établir des états financiers exempts d'inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à la fraude ou à l'erreur.

#### *Responsabilité des commissaires aux comptes*

Il nous appartient d'exprimer, sur la base de notre vérification, une opinion sur ces états financiers. Nous avons effectué notre vérification conformément aux Normes internationales d'audit. Celles-ci exigent que le Comité se conforme aux règles déontologiques et organise et exécute ses contrôles de façon à acquérir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes significatives.

Une vérification consiste à mettre en œuvre des procédures en vue de recueillir les justificatifs des montants et autres données figurant dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du vérificateur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à la fraude ou à l'erreur. Pour évaluer ce risque, le vérificateur prend en compte les contrôles internes exercés pour l'établissement et la présentation objective des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en l'espèce, et non pour exprimer une opinion sur l'efficacité de ces contrôles. Une vérification consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations faites par l'administration, et à évaluer la présentation générale des états financiers.

Nous estimons que les justificatifs recueillis constituent une base suffisante et appropriée sur laquelle asseoir la présente opinion.

#### *Opinion*

Nous considérons que les états financiers donnent pour tout élément de caractère significatif une image fidèle de la situation financière du Fonds des Nations Unies pour la population au 31 décembre 2011, ainsi que du résultat des

opérations financières et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables du système des Nations Unies.

**Rapport sur les autres obligations légales ou réglementaires**

Nous estimons en outre que les opérations comptables du FNUAP qui ont retenu notre attention ou que nous avons examinées par sondage dans le cadre de notre vérification ont été, pour tous les aspects significatifs, conformes au Règlement financier et aux règles de gestion financière du FNUAP (UNFPA/FIN/REG/Rev.9), ainsi qu'aux autorisations de l'organe délibérant.

Conformément à l'article VII du Règlement financier de l'ONU et à l'annexe y relative, nous avons également établi un rapport détaillé sur notre audit du FNUAP.

Le Vérificateur général des comptes de la Chine,  
Président du Comité des commissaires aux comptes  
(*Signé*) **Liu Jiayi**

Le Vérificateur général des comptes de l'Afrique du Sud  
Vérificateur principal  
(*Signé*) **Terence Nombembe**

Le Contrôleur et Vérificateur général  
des comptes du Royaume-Uni  
de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord  
(*Signé*) **Amyas Morse**

30 juin 2012

## Chapitre II

# Rapport détaillé du Comité des commissaires aux comptes

### *Résumé*

Le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les états financiers et contrôlé la gestion du FNUAP pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011. À cette fin, il s'est rendu dans les bureaux de pays sis en Géorgie, en Haïti, au Népal, en Ouganda et au Soudan, dans les bureaux régionaux pour l'Afrique, l'Europe orientale et l'Asie centrale et auprès du Service des achats et a également examiné les opérations et activités financières au siège, à New York.

### **Opinion des commissaires aux comptes**

Le Comité a émis une opinion non assortie de commentaires sur les états financiers de l'exercice considéré, qui figure au chapitre I du présent rapport.

### **Réserve émise pour l'exercice précédent et questions résiduelles**

Pour l'exercice précédent, le Comité avait émis une opinion assortie d'observations sur les états financiers du FNUAP après avoir relevé des lacunes dans la procédure d'audit des modalités d'exécution nationale et les constatations qui en étaient tirées. À la suite d'une révision complète de ces procédures et d'une amélioration du contrôle de leur gestion, le FNUAP a fourni des justifications et des assurances adéquates pour les dépenses engagées au titre de l'exécution nationale au cours de l'exercice biennal.

Si le Comité est satisfait des améliorations enregistrées pour la gestion et le suivi de l'exécution nationale au niveau du siège, il estime que les contrôles exercés sur le terrain ne sont généralement pas aussi efficaces et systématiques qu'ils devraient l'être. L'examen des rapports de la Division des services de contrôle interne a fait apparaître que 58 % d'entre eux (la plupart de ces rapports avaient trait à des activités menées sur le terrain) incluaient la mention « non satisfaisant », ce qui signifie que les contrôles internes et les pratiques de gestion des risques n'avaient pas été mis en place ou ne fonctionnaient pas bien.

Le Comité a également constaté que l'ampleur du contrôle que les bureaux régionaux devaient exercer sur les bureaux de pays n'était pas clairement définie. Ces constatations montrent que le FNUAP a besoin de renforcer ses activités de suivi et de contrôle pour les opérations hors siège.

### **Suite donnée aux recommandations antérieures**

Sur les 93 recommandations que le Comité avait faites pour l'exercice 2008-2009, 64 (69 %) avaient été intégralement mises en œuvre, 18 (19 %) étaient en cours d'application et 11 (12 %) n'avaient pas été appliquées. Le Comité a noté que le FNUAP avait donné suite à toutes les recommandations relatives aux dépenses engagées au titre de l'exécution nationale. Si le taux d'application s'était amélioré par rapport à l'exercice précédent, le pourcentage global des recommandations qui n'avaient pas été appliquées était en revanche plus élevé. La plupart de ces

recommandations avaient trait à la gestion des actifs, à l'administration des congés et aux achats. Le Comité a formulé des observations sur ces sujets dans le rapport. On trouvera des précisions sur l'état d'avancement de l'application de ses recommandations à l'annexe I du présent document.

### **Aperçu général de la situation financière**

Pour l'exercice considéré, le montant total des recettes s'est élevé à 1,81 milliard de dollars, contre 1,65 milliard pour l'exercice précédent, soit une hausse de 10 %. Le montant des dépenses s'est établi à 1,65 milliard de dollars, contre 1,53 milliard pour l'exercice précédent, soit une hausse de 8 %. Le résultat est un excédent de 157,44 millions de dollars, à comparer à l'excédent de 125,86 millions de l'exercice précédent.

La réserve opérationnelle a diminué de 3 % pour s'établir à 90,7 millions de dollars, contre 93,9 millions en 2009, ce qui est conforme à la règle prescrivant le maintien d'une réserve opérationnelle à un niveau équivalent à 20 % du montant des produits perçus au titre des ressources ordinaires. Les soldes des fonds disponibles pour les programmes ont augmenté de 21 % pour s'établir 417,53 millions de dollars (343,85 millions en 2009).

### **Passage aux Normes comptables internationales pour le secteur public : progrès accomplis**

L'exécution des plans du FNUAP pour l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) progresse comme prévu et des étapes essentielles ont été franchies, notamment la mise au point des conventions comptables, la révision du Règlement financier et des règles de gestion financière et l'adaptation du système Atlas (progiciel de gestion intégré) aux besoins de l'organisation. Parmi les questions qui doivent être suivies de près, on peut mentionner la détermination de soldes d'ouverture conformes aux normes IPSAS et le nettoyage des données pour corriger les lacunes dans la gestion des actifs et l'administration des congés, et la mise en service du module de gestion des stocks dans les bureaux de pays.

### **Gestion financière**

Le Comité a constaté que le FNUAP avait mis en place un processus satisfaisant d'établissement des états financiers. Toutefois, il a relevé un certain nombre d'éléments qui, quoique n'ayant pas un caractère significatif, n'étaient pas de nature à contribuer à la présentation d'une image exacte dans les états financiers, ce qui montre que le processus demande encore à être amélioré à certains égards. Le Comité a ainsi constaté qu'un certain nombre de soldes n'étaient pas correctement classés dans les comptes créditeurs ou débiteurs, que des soldes anciens n'avaient pas été apurés et que des avances d'indemnité pour frais d'études en souffrance depuis longtemps n'avaient pas été dûment examinées.

### **Engagements au titre des prestations liées à la cessation de service, y compris l'assurance maladie**

Le FNUAP a inscrit l'intégralité des engagements au titre des prestations liées à la cessation de service comme charges à payer dans ses états financiers, soit un montant de 195,13 millions de dollars, dont 163,29 millions pour l'assurance maladie

après la cessation de service, 11,07 millions pour les reliquats de congés payés et 20,78 millions pour les prestations liées au rapatriement.

### **Projets exécutés à l'échelon national**

Le FNUAP a engagé des dépenses d'un montant de 470,5 millions de dollars (contre 379,27 millions de dollars en 2009) au titre de l'exécution nationale pour l'exercice biennal considéré, soit 28 % des dépenses consacrées aux programmes.

Durant cette période, il a entrepris une opération de grande ampleur pour réviser les procédures de gestion des audits des dépenses afférentes à l'exécution nationale, ce qui a permis d'améliorer les résultats obtenus. Il a notamment confié à une société mondiale d'audit le soin de superviser tous les audits portant sur l'exécution nationale, institué un mécanisme d'examen régulier par la direction des progrès accomplis dans ce domaine, confié les tâches connexes à un personnel spécialisé et remodelé la base de données utilisée pour contrôle du processus. Au vu de ces mesures, le Comité a constaté que le processus d'exécution nationale était correctement géré et que les résultats des audits relatifs à l'exécution nationale portant sur 2010 et 2011 étaient meilleurs.

Le FNUAP a également appliqué toutes les recommandations relatives au processus d'audit des dépenses afférentes à l'exécution nationale qui ont été formulées au cours de l'exercice biennal précédent.

### **Politique harmonisée concernant les transferts de fonds**

En tant qu'organisme membre du Comité exécutif du Groupe des Nations Unies pour le développement, le FNUAP joue un rôle dans l'application de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds sur le terrain et est directement concerné par cette politique. Pourtant, sept bureaux de pays seulement sur un total de 134 avaient accompli les opérations fondamentales requises pour la mise en œuvre de ses dispositions en raison de lacunes dans le suivi et les contrôles assurés au niveau du siège, des difficultés rencontrées par les bureaux de pays pour obtenir la coopération des gouvernements et des limites du dispositif prévu pour les transferts de fonds.

Le Comité note que les problèmes posés par le dispositif de politique harmonisée concernant les transferts de fonds sont communs à tous les organismes membres du Comité exécutif et que le pouvoir d'action du FNUAP est donc nécessairement limité.

### **Gestion des programmes et des projets**

Les déficiences importantes relevées dans la modalité d'exécution nationale au cours de l'exercice précédent ont été corrigées grâce à une collaboration entre le siège et les bureaux de pays, mais des lacunes subsistent sur le terrain. Le Comité a constaté que les délais prescrits pour la liquidation des avances imputées sur le compte des fonds de fonctionnement n'étaient pas respectés. Il a également relevé des carences dans le suivi des programmes au bureau de pays du Soudan.

### **Régionalisation**

Le Comité a constaté que la restructuration liée à la régionalisation, qui a été entreprise en 2007, n'avait pas été planifiée et gérée correctement en tant que projet.

Le FNUAP avait défini des mandats pour les bureaux régionaux et délégué des pouvoirs à ces derniers en matière d'orientation, d'appui, de supervision et de coordination, mais il n'avait pas mis au point un outil de contrôle qui aurait permis à la direction d'évaluer les progrès accomplis, de recenser et de gérer les risques, de déterminer si les objectifs étaient atteints ou d'enregistrer les enseignements tirés de l'expérience.

Le Comité a également constaté que l'ampleur du contrôle que les bureaux régionaux devaient exercer sur les bureaux de pays n'était pas clairement définie. L'absence d'un contrôle de gestion des activités des services extérieurs est un sujet de préoccupation compte tenu des lacunes relevées au sein des bureaux de pays par le présent rapport.

### **Gestion des marchés et des contrats**

Le Comité a relevé un certain nombre de faiblesses dans le domaine des achats, notamment un nombre considérable de dérogations à la procédure d'appel d'offres sans justification adéquate, des déficiences dans ces procédures, l'absence d'évaluations sur les prestations des fournisseurs et des cas de non-prise en compte de conflits d'intérêts par les comités de contrôle des marchés. Les déficiences des fonctions d'achat auront un effet préjudiciable sur le respect des principes d'équité et de transparence dans les processus d'approvisionnement et risquent d'empêcher le FNUAP d'obtenir le meilleur rapport qualité-prix.

### **Gestion des biens durables**

L'analyse des lacunes de la gestion des actifs que le Comité a effectuée a montré que le FNUAP devrait prendre des initiatives ciblées pour améliorer les procédures de contrôle, de certification et d'identification des biens et assurer l'enregistrement d'informations exactes lors de leur acquisition. Ces améliorations pourraient être obtenues par le biais d'une révision et d'une promotion de ses directives ou de l'organisation d'activités de formation sur la gestion des biens pour la création de capacités sur le terrain. La tenue d'un registre des biens contenant des informations exactes et exhaustives recueillies à l'échelle du FNUAP revêt une importance capitale pour l'application des normes IPSAS à compter de 2012.

### **Gestion des ressources humaines**

Le Comité a constaté que le FNUAP avait un taux de vacance moyen de 16 % et que des postes importants à pourvoir sur le terrain restaient vacants pendant de longues périodes. Le bureau du FNUAP au Népal a eu trop souvent recours à des contrats de louage de services pour des fonctions essentielles; le bureau de pays du Soudan, quant à lui, a prorogé des contrats de louage de services sans avoir procédé à une évaluation des prestations fournies.

Le Comité a continué de noter des défaillances dans l'administration des congés, les soldes de congés calculés manuellement ne correspondant pas toujours aux soldes apparaissant dans le système Atlas. Il craint que ces discordances n'accroissent le risque d'inexactitude qui plane sur les soldes d'ouverture calculés selon les normes IPSAS pour les engagements au titre des congés annuels accumulés.

## **Informatique**

Le Comité a procédé à un examen des contrôles généraux de l'infrastructure au FNUAP. Lors de cet examen, il a constaté que le FNUAP n'avait pas de dispositif de gouvernance informatique. En conséquence, le groupe du système d'information de gestion n'avait pas effectué d'évaluations périodiques des risques ni enregistré les risques associés à ce système pour assurer une gestion méthodique des risques informatiques. Le système Atlas n'était pas configuré de manière à garantir la séparation des tâches du Chef de bureau et de celles du gestionnaire des profils Atlas. Cependant, à la fin de l'année, le FNUAP avait appliqué toutes les recommandations du Comité sur les sujets indiqués plus haut.

## **Fonction d'audit interne**

Au cours de l'exercice biennal considéré, la Division des services de contrôle interne a publié 26 rapports, dont 15 attribuaient la mention « non satisfaisant », 6 la mention « partiellement satisfaisant » et 4 la mention « satisfaisant » (un rapport n'a pas donné lieu à l'attribution d'une mention car il portait sur une mission consultative). Le nombre de rapports incluant la mention « non satisfaisant » cadre avec les constatations du Comité qui révélaient des faiblesses persistantes dans les contrôles exercés sur le terrain.

## **Recommandations**

**Les vérifications effectuées par le Comité l'ont amené à faire plusieurs recommandations. Il recommande principalement au FNUAP de faire ce qui suit :**

**a) Établir officiellement et appliquer le plan de comptabilisation des soldes d'ouverture pour les normes IPSAS; rectifier les carences en matière de comptabilisation des actifs et des congés; introduire d'urgence le système de gestion des stocks dans les bureaux de pays; et élaborer un plan en vue de tirer parti des avantages du système IPSAS;**

**b) Contrôler la communication aux donateurs des rapports sur la progression des projets que les bureaux de pays étaient tenus de présenter en vertu des accords avec les donateurs;**

**c) Régler, par ses processus opérationnels et ses mécanismes de gestion, la question de la clôture, dans les délais voulus, des projets achevés sur le plan opérationnel;**

**d) Réexaminer le dispositif de politique harmonisée concernant les transferts de fonds pour déterminer les motifs pour lesquels il n'a pas fonctionné, s'il convient de poursuivre ou de réviser la politique harmonisée ou s'il est possible d'élaborer d'autres modèles qui contribuent à la réalisation des objectifs initiaux;**

**e) Examiner si, au Fonds, les responsabilités ont été correctement assignées aux fins de sa participation active à la politique harmonisée; examiner les rapports d'évaluation et d'audit pour recenser les besoins des partenaires de réalisation et améliorer les moyens disponibles; et appliquer correctement le dispositif relatif aux transferts de fonds de sorte à obtenir l'assurance que les fonds sont employés aux fins recherchées;**

f) Envisager d'appliquer des mesures concrètes de contrôle, en particulier du siège sur les bureaux de pays, en vue de s'assurer que les soldes du compte des fonds de fonctionnement sont liquidés en temps voulu;

g) Définir clairement dans quelle mesure les bureaux régionaux doivent exercer un contrôle sur les bureaux de pays; fournir aux bureaux régionaux le personnel et les outils nécessaires pour lui permettre d'exercer ces fonctions de contrôle; et élaborer et mettre en œuvre un système d'évaluation des performances qui permette de mesurer l'efficacité et les résultats des bureaux régionaux;

h) Remédier aux faiblesses de l'architecture de ses bureaux régionaux, comme l'a préconisé la Division des services de contrôle interne;

i) Respecter ses politiques et procédures d'évaluation des prestations des fournisseurs;

j) Mettre en place des mécanismes de suivi des dérogations, et vérifier que les raisons avancées par les services demandeurs pour justifier ces dérogations soient valables; fournir tous les documents et arguments requis pour justifier les dérogations;

k) Améliorer l'examen des dossiers présentés au Comité de contrôle des marchés, y compris a posteriori, afin de limiter le nombre de dossiers présentés a posteriori;

l) Mettre au point des procédures de gestion des contrats adaptées qui lui permettent de savoir quand les contrats approchent de leur date d'expiration et de lancer ainsi la procédure d'achat suffisamment à l'avance;

m) Renforcer ses mécanismes de contrôle de la gestion des actifs pour les opérations hors siège, soit en révisant les orientations qu'il donne aux bureaux de pays soit en organisant des activités de formation sur la gestion des biens; le FNUAP doit s'attacher en priorité à présenter les états certifiés du matériel en temps voulu et à améliorer l'identification et l'enregistrement des actifs, ainsi que les procédures d'inventaire;

n) Effectuer périodiquement des inventaires physiques pour vérifier l'exactitude et l'exhaustivité du registre des actifs;

o) Indiquer dans ses états financiers la valeur des biens non durables qui lui restent à la fin de l'exercice, afin de progresser sur les plans de la transparence et du respect du principe de responsabilité et d'améliorer l'information financière et en prévision de l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public;

p) S'attacher à pourvoir les postes vacants et réduire le temps qu'il lui faut pour pourvoir les postes, et veiller à disposer des ressources voulues pour atteindre ses objectifs;

q) Mettre au point et exécuter dans les meilleurs délais son plan de reconfiguration de certains postes;

r) Mettre en place des procédures prévoyant la préparation et l'examen d'états de rapprochement des états de paie au moins tous les trimestres;



s) **Rapprocher au plus vite les soldes calculés manuellement et ceux qui apparaissent dans le système de jours de congé afin de disposer d'états des congés exacts et complet au moment du passage aux normes IPSAS.**

## A. Mandat, étendue des vérifications et méthode

1. Le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les états financiers et contrôlé la gestion du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011, en application de la résolution 74 (I) de l'Assemblée générale, en date du 7 décembre 1946. Il a conduit son contrôle conformément à l'article VII et à l'annexe du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies (voir ST/SGB/2003/7), ainsi qu'aux normes internationales d'audit. Celles-ci exigent que le Comité se conforme aux règles déontologiques et organise et exécute ses contrôles de façon à acquérir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes significatives.

2. Le contrôle avait principalement pour objet de permettre au Comité de se faire une opinion sur la question de savoir si les états financiers reflétaient fidèlement la situation financière du FNUAP au 31 décembre 2011 et les résultats des activités et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables du système des Nations Unies. Il s'agissait notamment de savoir si les dépenses figurant dans les états financiers avaient été engagées aux fins approuvées par les organes directeurs et si les recettes et les dépenses avaient été convenablement classées et comptabilisées, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière du FNUAP. Il a été procédé à un examen général des systèmes financiers et des mécanismes de contrôle interne, ainsi qu'à des vérifications par sondage des documents comptables et autres pièces justificatives, dans la mesure que le Comité a jugé nécessaire pour se faire une opinion sur les états financiers.

3. Outre la vérification des comptes et des opérations financières, le Comité a procédé à différents examens de la gestion en application de l'article 7.5 du Règlement financier et règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, selon lequel le Comité doit formuler des observations sur l'efficacité des procédures financières, le système comptable et les contrôles financiers internes du FNUAP et, d'une manière générale, sur l'administration et la gestion de ses activités. L'Assemblée générale a aussi demandé au Comité d'examiner la suite donnée à ses recommandations antérieures et de lui en rendre compte. Ces questions sont traitées dans les sections pertinentes du présent rapport et une synthèse figure à l'annexe I.

4. Comme par le passé, le Comité a fait part au FNUAP des résultats de ses différents contrôles dans des lettres d'observations détaillant ses conclusions et recommandations, ce qui a donné lieu à des échanges suivis. Cette pratique permet l'instauration d'un dialogue permanent avec la direction du FNUAP. Pour la période considérée, il y a eu 1 lettres d'observations.

5. Le Comité organise ses vérifications en coordination avec la Division des services de contrôle interne afin d'éviter les chevauchements d'activité et de déterminer dans quelle mesure il peut utiliser les travaux des auditeurs internes.

6. Le présent rapport porte sur des questions que le Comité estime devoir porter à l'attention de l'Assemblée générale, y compris sur des questions que l'Assemblée et le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires avaient soulevées. En particulier, dans son rapport pertinent (A/65/498, par. 19 et 20), le Comité consultatif a recommandé que le Comité des commissaires aux comptes :

a) Fasse rapport à l'Assemblée générale une fois par an sur l'état d'avancement du passage aux normes IPSAS;

b) Donne, quand on le lui demandera, des conseils et des directives sur les questions relatives à l'interprétation des normes IPSAS.

7. Les observations et conclusions du Comité ont fait l'objet d'une discussion avec l'administration, aux vues de laquelle il est fait la place qu'il convient.

8. Le Comité n'aborde pas dans ses recommandations les mesures que le FNUAP pourrait vouloir imposer à des fonctionnaires ayant failli à l'obligation de veiller au respect du Règlement financier et règles de gestion financière, des instructions administratives et des directives connexes.

## **B. Constatations et recommandations**

### **1. Suite donnée aux recommandations antérieures**

9. Sur les 93 recommandations faites pour l'exercice 2008-2009, 64 (69 %) avaient été appliquées intégralement, 18 (19 %) étaient en cours d'application et 11 (12 %) n'avaient pas du tout été mises en œuvre. On trouvera le détail de l'état d'application de ces recommandations à l'annexe I.

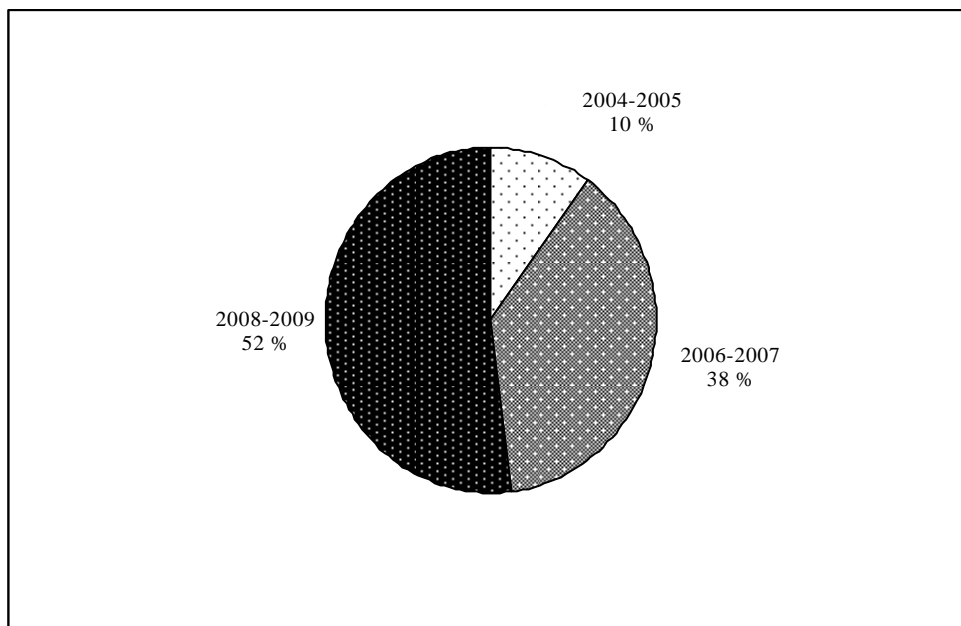
10. Le Comité a noté l'amélioration dans la mise en œuvre des recommandations, 69% ayant été appliquées contre 49 % au cours de l'exercice biennal précédent, compte tenu du nombre accru de recommandations. Il est toutefois préoccupé par le faible taux d'application des recommandations concernant la gestion des actifs et la gestion des congés, en attente depuis l'exercice biennal 2004-2005.

11. Le Comité a constaté que toutes les recommandations relatives aux dépenses afférentes à l'exécution nationale ont été appliquées. Il a noté que, si le FNUAP avait graduellement progressé dans la mise en œuvre des recommandations concernant les avances de fonctionnement, les indemnités pour frais d'études, les soldes des fonds restés longtemps inactifs destinés aux achats pour le compte de tiers, celles-ci n'étaient pas intégralement appliquées.

12. Comme l'avait demandé le Comité consultatif (A/59/736, par. 8), le Comité des commissaires aux comptes a aussi analysé l'ancienneté de ses recommandations qui n'avaient pas encore été pleinement mises en œuvre et indiqué dans la figure II.1 l'exercice au cours duquel chaque recommandation a été faite pour la première fois.

13. Sur les 29 recommandations qui avaient été partiellement mises en œuvre, 3 (soit 10 %) remontaient à l'exercice 2004-2005, 11 (soit 38 %) à l'exercice 2006-2007 et les 15 autres (soit 52 %) à l'exercice 2008-2009.

Figure II.1  
**Répartition chronologique des recommandations d'exercices antérieurs  
qui sont actuellement mises en œuvre ou ne l'ont pas été du tout**

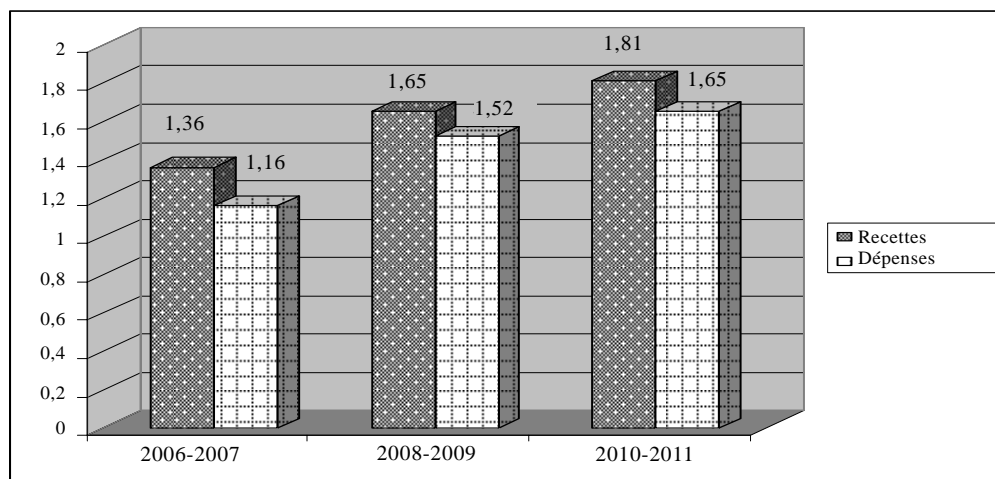


## 2. Aperçu de la situation financière

14. Le montant total des recettes de l'exercice considéré s'est élevé à 1,81 milliard de dollars et celui des dépenses à 1,65 milliard de dollars, d'où un excédent de 157,44 millions de dollars. Le montant total des recettes (1,81 milliard de dollars) a augmenté de 10 % par rapport à 2009 (1,65 milliard de dollars), ce qui montre que les donateurs appuient généralement le mandat du FNUAP. Les dépenses ont progressé de 0,12 million de dollars, soit 8 %. Les chiffres correspondants des exercices 2006-2007, 2008-2009 et 2010-2011 sont indiqués dans la figure II.2 et illustrent l'augmentation constante des recettes totales et la hausse correspondante des dépenses.

Figure II.2  
**Évolution comparée des recettes et des dépenses**

(En milliards de dollars des États-Unis)



15. Les autres ressources ont représenté près de 56 % des contributions totales en 2010-2011. On constate depuis 2004-2005 l'existence d'un pourcentage élevé et croissant des autres ressources. Ceci montre que les activités du FNUAP répondent majoritairement aux exigences spécifiques des donateurs.

16. Le Comité a constaté une importante augmentation du montant des contributions à recevoir qui, de 3,27 millions de dollars, est passé à 92,69 millions de dollars. Cette évolution est essentiellement due à la modification de la politique de comptabilisation des contributions à recevoir appliquée par le FNUAP; en effet, ces contributions qui étaient comptabilisées sur la base des paiements, le sont dorénavant selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

17. On trouvera au tableau II.1 les principaux ratios financiers tirés des états financiers. Ces ratios subissent des incidences marginales du fait des modifications de la politique de comptabilité concernant les contributions à recevoir et les achats pour le compte de tiers.

Tableau II.1  
Principaux ratios financiers

Ratio	Exercice clos le 31 décembre			Dividende et diviseur du ratio de 2009 <sup>a</sup>
	2007	2009	2011	
Disponibilités/total de l'actif	0,95	0,932	0,863	744,33/862,02
Actif à court terme/passif à court terme <sup>b</sup>	3,84	8,39	4,36	668,69/153,15
Mois de réserve opérationnelle <sup>c</sup>	2,35	2,45	2,15	90,20/1 005,50*24
Actif/passif <sup>d</sup>	2,44	3,32	2,47	862,79/349,55

<sup>a</sup> En millions de dollars des États-Unis.

<sup>b</sup> Un ratio élevé est signe de bonne santé financière.

<sup>c</sup> Ce ratio mesure le nombre moyen de mois pendant lesquels la réserve permettra de financer les activités.

<sup>d</sup> Un ratio élevé est signe que les éléments d'actif suffisent à couvrir le passif.

18. Le FNUAP jouit d'une situation financière saine, comme le montrent le ratio de liquidité (ratio de liquidité générale) et le ratio de solvabilité (ratio actif/passif). Le ratio de liquidité générale indique que le FNUAP disposait de 4,39 dollars sous forme de placements à court terme (8,39 dollars pendant l'exercice 2008-2009) pour régler les intérêts dus pour chaque dollar emprunté; il a toutefois diminué par rapport à l'exercice précédent. Le FNUAP a classé ses placements en placements à court terme et placements à long terme, compte tenu de leur date d'échéance.

### 3. Passage aux Normes comptables internationales pour le secteur public : progrès accomplis

19. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a recommandé dans son rapport portant sur les rapports du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice 2008-2009 (A/65/498, par. 19) que le Comité fasse rapport une fois par an sur l'état d'avancement du passage aux normes IPSAS. L'Assemblée générale a souscrit à cette recommandation dans sa résolution 65/243 A. Comme suite à la recommandation du Comité consultatif, le Comité a examiné en mars 2011 dans quelle mesure le FNUAP était prêt à appliquer les normes IPSAS et a publié une lettre d'observations contenant ses conclusions et recommandations détaillées au stade actuel.

20. Dans son précédent rapport (A/65/5/Add.7), le Comité a recommandé au FNUAP d'établir des jalons mesurables à atteindre à chaque phase du projet, de définir officiellement le rôle des bureaux régionaux et sous-régionaux ainsi que d'autres services du siège et de réfléchir aux activités à prévoir après le 1<sup>er</sup> janvier 2012 afin d'appuyer la mise en œuvre des normes IPSAS.

21. Le Comité a donné suite à l'examen de l'état d'avancement du passage aux normes IPSAS au FNUAP et noté, en mai 2012, que le calendrier prescrit était respecté. Le FNUAP avait commencé à appliquer la comptabilité des engagements et avait établi des comptes de gestion pour janvier et février 2012. Il avait arrêté définitivement toutes ses politiques comptables, modifié son Règlement financier et règles de gestion financière et apporté les adaptations requises à Atlas. Le projet était suivi au plus haut niveau et le Comité directeur était présidé par le Directeur exécutif.

22. Le Comité a noté que, si le FNUAP avait progressé dans la mise en œuvre des normes IPSAS, il devait suivre de près un certain nombre de domaines pour que cette entreprise soit couronnée de succès :

a) Le Comité a constaté que le FNUAP ne disposait pas d'une stratégie officielle relative à l'établissement des soldes d'ouverture et au nettoyage des données. Le FNUAP avait toutefois l'intention d'établir son solde d'ouverture une fois achevé l'audit de 2011 au titre des Normes comptables du système des Nations Unies et de solder les reliquats;

b) Comme indiqué en détail dans les sections pertinentes du présent rapport, le Comité a des préoccupations concernant la gestion des actifs et la gestion des congés, domaines où des carences persistent;

c) Bien que le FNUAP ait entrepris un recensement des bureaux de pays qui détiennent des stocks dans leurs entrepôts et qu'il soit procédé en fin d'exercice à un inventaire physique, dont les résultats sont communiqués au siège, le Comité a constaté que le module stocks n'avait pas encore été introduit dans les bureaux de pays. Le Comité est préoccupé par le fait que le module stocks n'a pas été introduit cinq mois après l'adoption des normes IPSAS, le 1<sup>er</sup> janvier 2012.

23. Bien que le plan IPSAS énonce les avantages escomptés de la mise en œuvre des normes IPSAS et que ces avantages soient exposés dans des communications de la direction avec des parties prenantes internes et externes, le FNUAP n'a ni plan de concrétisation des avantages d'IPSAS ni mécanisme de suivi de ces avantages.

24. Le Comité constate les progrès réalisés par le FNUAP dans l'exécution de sa stratégie relative aux normes IPSAS; toutefois, la direction devrait prendre en compte les observations précitées pour atteindre les objectifs en matière d'application des normes IPSAS.

**25. Le Comité recommande au FNUAP: a) d'établir officiellement et d'appliquer le plan de comptabilisation des soldes d'ouverture pour IPSAS; b) de rectifier les carences en matière de comptabilisation des actifs et des congés; c) d'introduire d'urgence le système de gestion des stocks dans les bureaux de pays; d) d'élaborer un plan en vue de tirer parti des avantages du système IPSAS.**

#### **4. État de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds**

26. Le Règlement financier et les règles de gestion financière du FNUAP confient au Directeur exécutif la responsabilité d'établir des états financiers exacts, conformément au cadre comptable.

##### *Classement incorrect des comptes débiteurs et des comptes créditeurs*

27. Le Comité a noté dans son rapport précédent (A/65/5/Add.7, par. 37 à 41) que le FNUAP n'avait pas préparé de rapprochements concernant les principaux comptes collectifs. Il a recommandé que le FNUAP établisse des rapprochements concernant les principaux comptes collectifs, c'est-à-dire les comptes créditeurs, les comptes débiteurs et les comptes de charges comptabilisées d'avance et fasse en sorte qu'ils soient examinés régulièrement par un haut fonctionnaire.

28. Pendant l'exercice en cours, le FNUAP a mis en place un processus satisfaisant d'établissement des états financiers et a réalisé des opérations de

rapprochement concernant ses principaux comptes collectifs. Toutefois, le Comité a noté qu'un certain nombre de comptes et de soldes, d'un montant peu important, n'étaient pas correctement classés ou comptabilisés en tant que comptes créditeurs et comptes débiteurs :

a) Une prestation due, d'un montant de 9 211 dollars, consignée en 2007, n'avait pas été liquidée, parce qu'elle concernait une transaction qui n'avait pas été comptabilisée correctement;

b) Des sommes versées et reçues, d'un montant de 11 371 dollars (compte créditeur) et d'un montant de 23 688 dollars (compte débiteur) n'ont pas été consignées dans le compte approprié; en conséquence, des débits et des crédits étaient portés sur des comptes sans rapport avec les transactions;

c) Une écriture de contre-passation au titre des frais de voyage, d'un montant de 7 704 dollars, figurait à tort dans le compte créditeur depuis 2009, sans que cela ait été rectifié;

d) Des soldes débiteurs d'un montant de 55 588 dollars ont été déduits du compte créditeur au lieu d'être comptabilisés au compte débiteur;

e) Des soldes créditeurs d'un montant de 123 688 dollars ont été imputés au compte débiteur au lieu d'être comptabilisés au compte créditeur.

29. Le Comité considère que le classement erroné des soldes montre bien que le processus d'établissement des états financiers nécessite encore d'être amélioré. Le FNUAP a informé le Comité qu'il rectifiera les transactions en 2012, lors du nettoyage des reliquats.

**30. Le FNUAP a accepté la recommandation du Comité selon laquelle il devrait examiner ses transactions et son grand livre de telle manière que les transactions et les soldes soient classés dans les comptes appropriés.**

#### *Indemnité pour frais d'études*

31. Au paragraphe 46 de son précédent rapport (A/65/5/Add.7), le Comité a noté que la rubrique Avances d'indemnité pour frais d'études comportait des montants qui étaient en souffrance depuis plus d'un an. Il a recommandé que le FNUAP fasse le point avec le PNUD pour assurer le suivi de toutes les avances faites depuis longtemps au titre de l'indemnité pour frais d'études et procède régulièrement aux rapprochements concernant le compte, afin de se mettre en conformité avec le paragraphe 11 de la circulaire ST/IC/2002/5 et qu'il envisage avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) de réviser les règles appliquées en cas de cessation de fonctions, afin de garantir que les avances d'indemnité pour frais d'études à rembourser le soient avant que l'intéressé ne quitte ses fonctions.

32. Le Comité a constaté que, le 31 décembre 2011, le compte des avances d'indemnité pour frais d'études comportait un solde de 3,76 millions de dollars et qu'entraînait dans ce solde un montant net de 315 482 dollars (soit un solde débiteur de 351 150 dollars et un solde créditeur de 35 668 dollars), qui était en souffrance depuis plus de deux ans. Ce solde comportait également des avances consenties à des fonctionnaires qui avaient quitté le Fonds, ce qui rendrait problématique le recouvrement des sommes avancées.

33. **Le Comité a de nouveau recommandé que le FNUAP : a) liquide tous les soldes d'avances pour frais d'études en souffrance depuis longtemps; b) procède régulièrement aux rapprochements concernant le compte, afin de se mettre en conformité avec le paragraphe 11 de la circulaire ST/IC/2002/5; et c) envisage de réviser les règles appliquées en cas de cessation de fonctions, afin de garantir que les avances d'indemnité pour frais d'études à rembourser le soient avant que l'intéressé ne quitte ses fonctions.**

34. Le FNUAP a fait savoir au Comité qu'il avait traité toutes les avances d'indemnité pour frais d'études en souffrance depuis plus d'un an, à l'exception d'un cas de cessation de service qui n'était pas encore réglé.

35. Le FNUAP a indiqué au Comité qu'il avait révisé la lettre de cessation de service des fonctionnaires en mars 2012, qui stipule désormais que toutes les demandes d'indemnité pour frais d'études doivent être présentées avant la date de cessation de service et que l'intégralité de l'avance sera déduite du traitement final du fonctionnaire, si la demande n'a pas été présentée.

## 5. Fonds généraux d'affectation spéciale

### *Fonds d'affectation spéciale extrêmement peu actifs*

36. Dans son précédent rapport (A/65/5/Add.7, par. 66), le Comité a remarqué des codes de fonds pour lesquels il y avait un solde d'ouverture mais aucune dépense de programme ou peu de dépenses de programme par rapport aux fonds disponibles pendant l'exercice. Le Comité a recommandé que le FNUAP relance les donateurs de manière que les fonds disponibles soient soit utilisés pour exécuter des programmes, soit remboursés aux donateurs sans tarder.

37. Après avoir examiné le tableau B des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2011, le Comité a constaté qu'il existait encore certains fonds d'affectation spéciale pour lesquels le solde d'ouverture était peu important ou nul, et au titre desquels aucune dépense n'avait été effectuée pendant l'exercice.

38. Le FNUAP a précisé au Comité que les soldes non dépensés allaient être reprogrammés une fois que la correspondance pertinente aurait été reçue des donateurs et que les faibles dépenses au titre de certains fonds s'expliquaient par le fait qu'un financement avait été reçu vers la fin de l'exercice biennal, au titre d'accords qui prendraient fin en 2013.

**39. Le FNUAP a accepté la recommandation réaffirmée par le Comité selon laquelle il devrait relancer les donateurs de manière que les fonds disponibles soient soit utilisés pour exécuter des programmes, soit remboursés aux donateurs sans tarder.**

### *Manque de suivi des rapports sur la progression des projets*

40. Dans son précédent rapport (A/65/5/Add.7, par. 72), le Comité a constaté un manque de suivi des rapports sur la progression des projets et le FNUAP est convenu de contrôler la communication aux donateurs des rapports sur la progression des projets que les bureaux de pays sont tenus de présenter en vertu des accords conclus avec les donateurs.

41. Après examen du système de surveillance de la présentation des rapports prévus dans les accords conclus avec les donateurs, le Comité a constaté à nouveau



que les rapports étaient présentés tardivement ou n'étaient pas présentés du tout. Le FNUAP a indiqué qu'il suivait ce problème avec les bureaux de pays et qu'il avait élaboré des éléments qui seraient incorporés dans les plans de gestion des bureaux de 2012, de telle sorte que des rapports soient établis et que le principe de responsabilité soit respecté.

**42. Le FNUAP a accepté de contrôler, comme le Comité le lui a recommandé à nouveau, la communication aux donateurs des rapports sur la progression des projets que les bureaux de pays étaient tenus de présenter en vertu des accords conclus avec les donateurs.**

#### *Clôture d'un projet*

43. Dans son précédent rapport (A/65/5/Add.7, par. 76), le Comité a recommandé que le FNUAP règle, par ses processus opérationnels et ses mécanismes de gestion, la question de la clôture, dans les délais voulus, des projets achevés sur le plan opérationnel.

44. Pendant l'exercice biennal, le FNUAP a modifié ses pratiques en matière de clôture financière et opérationnelle des projets financés par des fonds non réaffectés, de telle sorte que les fonds sont maintenant alloués aux projets sur une base annuelle et que les fonds non utilisés sont réaffectés à la fin de l'exercice. Cette modification est également reflétée dans le Règlement financier et règles de gestion financières. Toutefois, cette modification ne s'applique pas aux programmes financés au moyen de fonds d'affectation spéciale, pour lesquels la pratique ancienne reste en vigueur. Le Comité a constaté qu'il n'était toujours pas procédé en temps voulu à la clôture financière de certains projets financés par des fonds réaffectés.

45. Des dépenses sans rapport avec les projets risquent d'être imputées sur les projets qui n'ont pas fait l'objet d'une clôture financière, après qu'ils aient été liquidés sur le plan opérationnel. Le FNUAP a fait savoir au Comité qu'il veillerait à respecter sa recommandation en s'assurant que des rapports sont effectivement établis à l'intention des donateurs. Toutefois, cette approche n'élimine pas les préoccupations, car le Comité a noté dans le présent rapport que des rapports sur la progression des projets ne sont pas communiqués aux donateurs en temps voulu.

**46. Le Comité réaffirme ses recommandations selon lesquelles le FNUAP devrait régler, par ses processus opérationnels et ses mécanismes de gestion, la question de la clôture, dans les délais voulus, des projets achevés sur le plan opérationnel.**

#### **6. Engagements au titre des prestations liées à la cessation de service (y compris l'assurance maladie après la cessation de service)**

47. Les états financiers relatifs à la période à l'examen font apparaître des engagements au titre des prestations dues à la cessation de service et après la cessation de service d'un montant de 195,13 millions de dollars, dont 163,29 millions au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, 11,07 millions au titre des reliquats de congés annuels et 20,78 millions au titre des prestations de rapatriement. Le FNUAP a inscrit l'intégralité des engagements au titre des prestations liées à la cessation de service dans les états financiers de l'exercice en cours.

*Engagements au titre des congés annuels*

48. Dans son précédent rapport (A/65/5/Add.7, par. 84), le Comité a estimé qu'il n'était pas approprié de calculer l'engagement au titre des congés annuels au moyen de l'évaluation actuarielle, puisqu'il comptait des journées qui n'étaient pas encore accumulées et que son montant était un montant actualisé. Le Comité a recommandé que le FNUAP revoie, lorsqu'il mettrait les normes IPSAS en application, sa politique d'évaluation de son engagement relatif aux congés annuels.

49. Le Comité a remarqué que, pour l'exercice à l'examen, le FNUAP avait continué à calculer le montant de son engagement au titre des congés annuels au moyen d'une évaluation actuarielle et indiqué qu'il donnerait suite à la recommandation du Comité lorsqu'il appliquerait les normes IPSAS.

50. Le Comité, conscient que le calcul des prestations dues au titre des congés annuels au moyen de la méthode actuarielle est un problème qui se pose dans l'ensemble des organismes des Nations Unies, s'emploiera à résoudre ce problème dans le cadre du système tout entier. Il tiendra donc cette recommandation à l'examen.

**7. Projets exécutés à l'échelon national***Dépenses afférentes à l'exécution nationale*

51. Dans son précédent rapport (A/65/5/Add.7, par. 119), le Comité a émis une opinion assortie de commentaires pour souligner ses préoccupations au sujet des dépenses afférentes à l'exécution nationale. Il avait en effet noté que les rapports des auditeurs chargés de contrôler ces dépenses faisaient état de résultats non satisfaisants et que la procédure d'audit de l'exécution nationale présentait des lacunes.

52. Les états financiers du FNUAP font apparaître que le Fonds a engagé pendant l'exercice biennal, au titre de l'exécution nationale, des dépenses d'un montant de 470,5 millions de dollars (contre 386,67 millions de dollars en 2009), soit 28 % des dépenses consacrées aux programmes.

53. Suite aux réserves émises concernant ses comptes, le FNUAP a entrepris une opération de grande ampleur pour améliorer le contrôle de la gestion de l'exécution nationale. Dans le cadre des méthodes révisées, le FNUAP a :

a) Confié à une société mondiale d'audit le soin d'effectuer des audits concernant la certification des partenaires en matière d'exécution nationale, portant sur près de 80 % des projets devant faire l'objet d'un audit, et d'examiner les rapports d'audit présentés par les auditeurs des gouvernements nationaux, le cas échéant;

b) Amélioré sa base de données qui permet de gérer la présentation des certificats d'audit des projets faisant l'objet d'une exécution nationale;

c) Amélioré son mécanisme de suivi avec les bureaux de pays et les partenaires d'exécution;

d) Confié à un haut responsable le soin de suivre le processus d'audit de l'exécution nationale de ses débuts jusqu'à la présentation du rapport et à l'examen des résultats du processus d'audit.

54. Le Comité a constaté de nettes améliorations dans la gestion du processus d'audit des projets exécutés à l'échelon national ainsi que dans les résultats de ce processus. Plus de 90 % des rapports d'audit étaient présentés en temps voulu; le pourcentage de rapports d'audit faisant l'objet d'opinions assorties de commentaires est tombé de 13 % (pour un montant de 31 millions de dollars) en 2010 à 8 % (pour un montant de 16,9 millions de dollars) en 2011. Le montant total des dépenses pour lesquelles il n'existe pas de justificatif est tombé de 6,05 millions de dollars en 2010 à 2,7 millions de dollars en 2011.

55. Au vu de ces mesures, le Comité a constaté que le processus d'exécution nationale était correctement géré et que les résultats des audits relatifs à l'exécution nationale portant sur 2010 et 2011 étaient meilleurs. Le montant total des dépenses sans justificatif n'étant pas substantiel dans le contexte des états financiers, le Comité est en mesure d'éliminer les réserves relatives à l'exécution nationale qu'il avait précédemment énoncées dans son rapport

## **8. Politique harmonisée concernant les transferts de fonds**

56. La politique harmonisée concernant les transferts de fonds aux partenaires d'exécution est une politique de gestion des risques en matière de transfert de fonds dont l'objectif est de réduire les coûts de transaction pour les partenaires d'exécution et de renforcer leur capacité de gestion financière.

57. Dans son approche concernant cette question, le Comité a tenu compte du fait que la mise en œuvre de la politique harmonisée ne constitue pas une initiative spécifique d'un organisme mais un effort conjoint des organismes du Comité exécutif qui constituent l'équipe de pays des Nations Unies. En conséquence, certains des problèmes que pose cette politique devraient être examinés du point de vue du système des Nations Unies et le FNUAP est limité par la structure du mécanisme de coordination des Nations Unies.

58. Le Comité consultatif sur la politique harmonisée concernant les transferts de fonds du Groupe des Nations Unies pour le développement a réalisé une évaluation mondiale de cette politique, qui visait à disposer d'une analyse approfondie des problèmes de mise en œuvre. Si certaines conclusions contenues dans la présente section peuvent s'appliquer spécifiquement au FNUAP, plusieurs d'entre elles concernent les raisons pour lesquelles le cadre de politique harmonisée concernant les transferts de fonds, envisagé sous l'angle du système, n'a pas fonctionné.

### *La politique harmonisée concernant les transferts de fonds au FNUAP*

59. Le Comité a examiné l'application, par le FNUAP, de la politique harmonisée sur le terrain ainsi que les activités en place au siège pour suivre les progrès réalisés et a fait les constatations ci-après :

a) La liste des pays qui appliquent la politique harmonisée en matière de transferts de fonds, établie par le Bureau de la coordination des activités de développement du Groupe des Nations Unies pour le développement, montre que seulement 29 bureaux de pays du FNUAP ont déclaré qu'ils appliquaient le cadre précité. Les états du Fonds, certifiés par le Groupe de l'exécution nationale de la Division des services de gestion, indiquent que seulement neuf bureaux de pays appliquaient la politique en 2010 et sept en 2011. Tous ces chiffres montrent que l'on n'a pas progressé depuis l'introduction de la politique en 2005;

b) Le Comité a noté que le FNUAP ne faisait pas preuve d'initiative pour engager les bureaux de pays à appliquer intégralement les processus résiduels de certification par l'entremise du Groupe de l'exécution nationale, ce qui expliquait que la politique harmonisée était mise en œuvre dans un petit nombre de bureaux de pays;

c) L'un des objectifs des évaluations de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds est de recenser les carences dans les contrôles financiers des partenaires d'exécution et de classer ces derniers en fonction des risques sur la base des contrôles, ce qui détermine le choix des modalités en matière de transfert de fonds qui leur seront appliquées. En plus de permettre de choisir une modalité de transfert, le classement par risque aide également les organismes des Nations Unies à recenser les partenaires d'exécution qu'il convient de renforcer. Les organismes consacrent des ressources à des évaluations et à des audits qui ne seront guère utiles s'il n'est pas tenu compte des conclusions ainsi obtenues dans la mise en œuvre des programmes.

60. Le cadre de mise en œuvre de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds stipule que des opérations d'audit doivent être réalisées dans le cas de partenaires d'exécution dont les dépenses sont égales ou supérieures à 500 000 dollars. Ces opérations garantissent l'efficacité des contrôles du partenaire d'exécution, mais ne permettent pas de déterminer si les fonds ont été alloués aux fins approuvées. Des vérifications impromptues, effectuées par les services internes ou par des consultants extérieurs indépendants, demeurent nécessaires pour obtenir l'assurance que les fonds avancés aux partenaires d'exécution ont été utilisés aux fins approuvées. Le Comité a constaté que le FNUAP n'avait pas réalisé de vérifications ponctuelles pour neuf pays appliquant la politique harmonisée, dont les dépenses totales s'élèvent à 21 millions de dollars et que, de ce fait, il n'y avait aucune garantie que ces sommes aient été dépensées aux fins approuvées.

61. Le FNUAP a déclaré que seul, il disposait de peu de moyens et de compétences pour renforcer les capacités de gestion financière des partenaires d'exécution, en particulier au niveau des pays; toutefois, il prévoit au niveau mondial une initiative de renforcement des capacités, à l'intention des fonctionnaires du FNUAP et du personnel de certains partenaires d'exécution, moyennant la mise au point de programmes de formation du Groupe de l'exécution nationale, qui devraient être mis en place en 2012, sous réserve que l'on dispose des fonds nécessaires.

*Contrôle inefficace de la mise en œuvre de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds*

62. Le Comité a remarqué que la mise en œuvre de la politique harmonisée ne figurait ni dans le plan de gestion des bureaux ni dans les documents du système d'évaluation et de notation des représentants; les représentants étaient évalués sur la base du processus d'exécution nationale. Le Dispositif relatif à la mise en œuvre de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds au FNUAP demande que ce point soit inclus dans le plan de gestion des bureaux des représentants du FNUAP ainsi que dans leurs documents du système d'évaluation et de notation, de telle sorte que la priorité soit accordée à la mise en œuvre de la politique harmonisée et au suivi des progrès. Le FNUAP a indiqué que la politique harmonisée est appliquée par l'équipe de pays des Nations Unies dans son ensemble; en conséquence, le suivi

devrait être réalisé au niveau interorganisations. Le Comité reconnaît que l'application de la politique harmonisée nécessite la coordination de l'équipe de pays des Nations Unies; toutefois, il estime que chaque organisme doit définir son rôle et ses responsabilités et accorder, à son niveau, la priorité à la mise en œuvre de la politique harmonisée.

*L'évaluation mondiale réalisée par le Comité consultatif sur la politique harmonisée concernant les transferts de fonds (Groupe des Nations Unies pour le développement)*

63. L'évaluation a relevé un certain nombre de difficultés et de problèmes concernant l'application de la politique harmonisée, dont les suivants :

a) Dans de nombreux pays faisant l'objet de programmes, l'application de la politique harmonisée s'est limitée aux stades initiaux des évaluations des moyens nécessaires;

b) Les incitations offertes aux pouvoirs publics pour qu'ils souscrivent à la politique harmonisée et l'appuient pleinement n'ont pas été suffisamment décrites;

c) Pour de nombreux gouvernements, l'introduction de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds s'accompagne de coûts d'entrée extrêmement élevés, en matière de divulgation intégrale de l'information financière et administrative, au niveau des directions ou des départements. La principale raison pour laquelle les gouvernements s'opposent à la mise en œuvre de la politique harmonisée réside dans le fait qu'ils considèrent que l'approche systématique concrétisée par des activités d'évaluation et d'assurance au niveau institutionnel constitue une atteinte à la souveraineté nationale;

d) Le classement en fonction des risques établi par des tierces parties, sociétés d'audit ou consultants, fait apparaître les lacunes sur le plan des moyens et des carences administratives, ce qui risque d'avoir des incidences négatives sur les décaissements de fonds par l'entremise d'autres partenaires de développement;

e) Les clauses et conditions énoncées dans le dispositif relatif aux transferts de fonds introduiraient des obligations inutiles en matière de comptabilité et d'établissement de rapports;

f) Les équipes de pays des Nations Unies ne disposent pas de référence ni d'orientations précises sur la manière d'aborder la politique harmonisée concernant les transferts de fonds dans les pays contributeurs nets où la participation aux coûts de tierces parties est élevée. Le dispositif relatif à la politique harmonisée se borne à décrire les procédures techniques à suivre pour réaliser des évaluations ou pour demander des fonds et faire rapport sur les dépenses;

g) Les pays appliquant la politique harmonisée ont rencontré des problèmes particuliers dans la mise en place de plans d'assurance et d'audit. Un certain nombre de pays qui ont appliqué des plans de garantie et d'audit n'ont pas pu donner systématiquement suite aux activités effectives de garantie. Ceci est essentiellement dû aux capacités humaines et financières limitées dont dispose le système des Nations Unies au niveau des pays.

**64. Le Comité estime qu'il importe que le système des Nations Unies réexamine le dispositif de politique harmonisée concernant les transferts de fonds pour déterminer les motifs pour lesquels il n'a pas fonctionné, s'il**

**convient de poursuivre ou de réviser la politique harmonisée ou s'il est possible d'élaborer d'autres modèles qui contribuent à la réalisation des objectifs initiaux.**

65. **Dans le cas où les organismes du Comité exécutif continueraient à mettre en œuvre la politique harmonisée, le Comité recommande que le FNUAP :** a) envisage de modifier son dispositif relatif à la mise en œuvre de la politique harmonisée, de manière à définir précisément les rôles et les responsabilités en la matière; b) fixe, conjointement avec les autres organismes, des délais précis dans lesquels les bureaux de pays devront appliquer la politique harmonisée.

66. **En outre, le Comité recommande que le FNUAP :** a) examine si, au Fonds, les responsabilités ont été correctement assignées aux fins de sa participation active à la politique harmonisée; b) examine les rapports d'évaluation et d'audit pour recenser les besoins des partenaires d'exécution et améliorer les moyens disponibles; c) applique correctement le dispositif relatif aux transferts de fonds de sorte à obtenir l'assurance que les fonds sont employés aux fins recherchées.

## **9. Gestion des programmes et des projets**

### *Faiblesses du suivi des programmes*

67. Le Comité a constaté qu'au bureau de pays du Soudan, les administrateurs de programme n'allaient pas régulièrement se rendre compte sur place des progrès accomplis par les partenaires de réalisation pour établir leurs rapports de suivi des programmes sur le terrain, comme ils doivent le faire en application des politiques et procédures du FNUAP en matière de suivi et d'évaluation des programmes de pays. En l'absence d'un tel suivi sur le terrain, il paraît difficile que les administrateurs de programme puissent évaluer les progrès des partenaires de réalisation et intervenir rapidement pour régler les problèmes.

68. Le bureau du FNUAP au Soudan a indiqué au Comité qu'il ferait en sorte de rendre compte des résultats des visites de suivi sur le terrain dans les rapports trimestriels à ce sujet.

**69. Le Comité recommande que le bureau du FNUAP au Soudan fasse rapport tous les trimestres sur les visites de suivi qu'il effectue sur le terrain pour chacun des partenaires de réalisation.**

70. Le FNUAP a expliqué au Comité qu'il avait récemment révisé sa politique de suivi et que désormais les visites sur le terrain n'étaient plus obligatoires. Le Comité se penchera ultérieurement sur la question afin de déterminer si le FNUAP dispose d'outils de remplacement pour suivre les mêmes paramètres que dans le cadre de visites sur le terrain.

### *Soldes des avances de fonctionnement consenties de longue date*

71. Lorsque le FNUAP avance des fonds à ses partenaires de réalisation, il comptabilise les opérations correspondantes au titre des avances de fonctionnement, jusqu'à ce qu'on lui fournisse les documents prouvant que les fonds avancés ont été utilisés aux fins prévues.

72. Dans son précédent rapport (A/65/5/Add.7, par. 193 à 198), le Comité avait constaté que les avances de fonctionnement s'accumulaient tout au long de l'année

et que le FNUAP devait procéder à une régularisation laborieuse à la fin de l'exercice pour liquider les soldes de ces avances. Il avait aussi constaté que certaines avances consenties de longue date n'étaient toujours pas régularisées, et qu'il s'agissait aussi bien de soldes débiteurs que créditeurs. Il avait recommandé au FNUAP de prendre des dispositions pour régulariser en temps opportun les avances de fonctionnement consenties de longue date, et d'envisager de transférer les soldes créditeurs des fonds et des avances de fonctionnement aux comptes créditeurs. Au cours de l'exercice considéré, le Comité a pris note des éléments suivants :

a) Au 31 décembre, le solde du compte des fonds de fonctionnement du FNUAP était de 9,5 millions de dollars, contre 17,4 millions en 2009. Le Comité a toutefois remarqué que ces soldes n'étaient toujours liquidés que peu avant la clôture du grand livre. En octobre 2011, ils étaient encore de 88 millions de dollars, preuve que le FNUAP ne régularise pas les comptes au fur et à mesure, tout au long de l'année;

b) Au 31 décembre 2011, le FNUAP avait toujours un solde de 720 174 dollars remontant à l'exercice 2009, alors que les avances doivent normalement être liquidées tous les trimestres;

c) Le solde du compte des fonds de fonctionnement incluait des soldes créditeurs d'un montant de 841 070 dollars, déduits du solde global. Le FNUAP a expliqué au Comité que les soldes négatifs résultaient d'erreurs dans la liquidation, certains soldes ayant été associés à des codes de projets ou de partenaires de réalisation incorrects, et que la Division des services de contrôle interne avait conseillé à la direction de ne pas reclasser ces soldes en les inscrivant aux comptes créditeurs : étant donné que la plupart des soldes négatifs résultaient d'erreurs de comptabilité et compensaient des débits rattachés à d'autres codes pour les mêmes partenaires de réalisation, il lui semblait opportun de déduire les montants correspondants.

73. Le FNUAP a indiqué au Comité que le siège avait adressé des rapports trimestriels aux fonctionnaires régionaux demandant aux régions d'assurer un suivi dans les bureaux de pays. Le Comité estime que si le siège doit déployer tous ces efforts pour liquider le solde du compte des fonds de fonctionnement, c'est que les mesures de contrôle ne fonctionnent pas sur le terrain.

**74. Le Comité recommande une nouvelle fois au FNUAP de : a) prendre des dispositions pour régulariser en temps opportun les avances de fonctionnement consenties de longue date et garantir que les fonds avancés sont utilisés aux fins prévues; b) transférer les soldes créditeurs des fonds et des avances de fonctionnement aux comptes créditeurs.**

**75. Il lui recommande également : a) d'analyser les soldes de ses fonds de fonctionnement restés en souffrance, de repérer les sommes non recouvrables et d'envisager de les comptabiliser en pertes; et b) de passer en revue les opérations relatives aux avances de fonctionnement afin de trouver et de corriger les erreurs de comptabilité.**

**76. Le Comité recommande une nouvelle fois au FNUAP d'envisager d'appliquer des mesures concrètes de contrôle, en particulier du siège sur les bureaux de pays, en vue de s'assurer que les soldes du compte des fonds de fonctionnement sont liquidés en temps voulu.**

*Constatations des auditeurs internes*

77. Au cours de l'exercice biennal, la Division des services de contrôle interne a soumis 13 bureaux de pays à un audit. Dix d'entre eux ont été jugés « non satisfaisants », soit parce qu'aucun dispositif de contrôle interne et de gestion des risques n'y était en place, soit parce que ce dispositif ne fonctionnait pas bien. La gestion des programmes laissait elle aussi à désirer, la Division ayant constaté que les projets étaient exécutés avec retard, que le suivi des programmes était insuffisant et que les exigences des donateurs en matière d'établissement de rapports n'étaient pas respectées.

**10. Régionalisation**

78. À partir de 2007, le FNUAP a entrepris une restructuration qui s'est notamment traduite par la création de bureaux régionaux résultant de la fusion de sa division géographique et de son équipe d'appui technique aux pays. Cette initiative avait pour but de renforcer la présence régionale du Fonds et l'efficacité de l'aide apportée aux bureaux de pays. Les dépenses exceptionnelles occasionnées par la mise en œuvre de la nouvelle structure, estimées à 28,4 millions de dollars, se répartissent en deux grands volets : a) les ressources humaines (16,3 millions de dollars); et b) la création de bureaux régionaux et sous-régionaux (12,1 millions de dollars), y compris la sélection de sites, la mise au point de plans, la rénovation ou la modification des locaux et l'achat de matériel.

79. Lors de sa visite au bureau régional pour l'Europe orientale et l'Asie centrale, le Comité a pris note du mandat qui définissait les objectifs et fonctions du bureau. Il a néanmoins constaté que le FNUAP ne disposait d'aucun mécanisme ou processus déterminé pour suivre les progrès du bureau par rapport aux objectifs fixés et aux indicateurs choisis. La direction risque de ne pas être en mesure de juger de l'efficacité des bureaux régionaux, de repérer les risques à temps, ni de pouvoir tirer les enseignements des expériences passées pour apporter les améliorations nécessaires.

80. Le Comité a par ailleurs noté que les bureaux régionaux avaient pour vocation de diriger, d'orienter et de superviser l'action des bureaux de pays. Il a cependant remarqué qu'ils n'assuraient pas ces fonctions pour d'autres aspects essentiels de leur fonctionnement, notamment la mise en œuvre de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds, le respect des politiques et procédures, la présentation des plans de gestion des bureaux, la documentation et la présentation des rapports destinés aux donateurs.

81. Il a aussi constaté que les bureaux régionaux ne disposaient pas d'outils appropriés (tels que des rapports du système) pour exercer les fonctions de contrôle. Par ailleurs, le mandat des bureaux régionaux ne précise pas dans quelle mesure et dans quels domaines les bureaux régionaux sont censés contrôler les activités des bureaux de pays.

82. Comme indiqué dans le présent document, les rapports de la Division des services de contrôle interne montrent que la majorité des bureaux de pays ont obtenu une mauvaise notation – ce qui, pour le Comité, révèle que les bureaux régionaux n'ont pas guidé, appuyé et supervisé convenablement les bureaux de pays. Les conclusions du Comité sont les mêmes que celles auxquelles la Division des services de contrôle interne a abouti à l'issue de son audit des mécanismes de



gouvernance mis en place à l'appui de l'exécution des programmes des bureaux de pays. Cet audit visait à évaluer si l'exécution des programmes des bureaux de pays était effectivement et efficacement servie par la structure, le mode d'allocation des ressources, la répartition des fonctions et des responsabilités, l'existence et l'applicabilité des politiques, procédures, orientations et outils du FNUAP, en particulier dans le contexte de la restructuration de 2007. La Division des services de contrôle interne est parvenue à la conclusion que la gestion des risques et les modes de gouvernance qui appuyaient l'exécution des programmes des bureaux de pays n'étaient pas satisfaisants – soit que les processus de contrôle interne, de gouvernance et de gestion des risques étaient inexistantes, soit qu'ils ne fonctionnaient pas bien.

**83. Le Comité recommande au FNUAP : a) de définir clairement dans quelle mesure les bureaux régionaux doivent exercer un contrôle sur les bureaux de pays; b) de fournir aux bureaux régionaux le personnel et les outils nécessaires pour lui permettre d'exercer ces fonctions de contrôle; et c) d'élaborer et mettre en œuvre un système d'évaluation des performances qui permette de mesurer l'efficacité et les résultats des bureaux régionaux.**

**84. Le Comité recommande également au FNUAP de remédier aux faiblesses de l'architecture de ses bureaux régionaux, comme l'a préconisé la Division des services de contrôle interne.**

#### **11. Gestion des achats et des marchés, et Service des achats à Copenhague**

85. L'organisation achète les biens et les services nécessaires à la conduite de ses activités. Un bon service d'achats garantit que l'organisation acquiert ses équipements dans le cadre d'un processus favorisant l'équité, la transparence et l'optimisation de ses ressources, dans le respect de ses politiques et procédures.

86. Le Service des achats est un service spécialisé dans l'achat de contraceptifs et de produits et matériels apparentés. Il facture les services d'achats pour le compte de tiers à un taux établi par le Conseil d'administration, qui était de 5 % à l'exercice 2010-2011. Les achats pour le compte de tiers ont représenté 40,23 millions de dollars en 2010-2011, contre 58,57 millions en 2008-2009.

87. Lors de son examen des activités et procédures d'approvisionnement du FNUAP, le Comité a repéré des faiblesses dans un certain nombre de domaines, y compris au sein du service spécialisé des achats.

##### *Évaluations des fournisseurs*

88. L'évaluation des fournisseurs est une fonction importante qui permet de s'assurer que le FNUAP obtient le meilleur rapport qualité/prix dans ses activités d'approvisionnement. Le prix est évalué par rapport à la qualité des biens et services fournis, à la rapidité de livraison ou d'exécution, aux services après-vente et à l'esprit de coopération dont fait preuve le fournisseur. Dans son précédent rapport (A/65/5/Add.7, par. 230 à 232), le Comité avait fait état de faiblesses dans le mode d'évaluation des fournisseurs au sein des bureaux de pays et avait recommandé au FNUAP de respecter ses politiques et procédures relatives à l'évaluation des prestations des fournisseurs.

89. Pendant l'exercice, le Comité a observé que la plupart des bureaux de pays et des bureaux régionaux n'avaient pas véritablement évalué les prestations des

fournisseurs. Seuls 20 bureaux de pays sur 114 (18 %) avaient mené une évaluation de bout en bout, 35 % une évaluation partielle, et 61 % aucune évaluation.

90. Le FNUAP a indiqué au Comité qu'en 2011, le Service des achats avait mis au point un outil en ligne pour évaluer les fournisseurs. Cet outil était prêt en mars 2011 et les acheteurs avaient commencé à l'utiliser dès son lancement, mais plusieurs bogues ont été décelés et n'ont pas pu être corrigés en temps voulu. Dans l'intervalle, le FNUAP a continué d'évaluer les prestations des fournisseurs sans cet outil et s'est assuré que tous les acheteurs alimentaient l'outil avec les données d'évaluation.

**91. Le Comité recommande à nouveau au FNUAP de respecter ses politiques et procédures d'évaluation des prestations des fournisseurs.**

**92. Le Comité recommande par ailleurs au FNUAP d'accélérer la correction des erreurs système (bogues) de l'outil d'évaluation des fournisseurs.**

*Soldes des achats effectués pour le compte de tiers*

93. Dans son précédent rapport (A/65/5/Add.7, par. 341 à 360), le Comité avait constaté, concernant le Service des achats, que certains soldes (crédeurs et débiteurs) des achats effectués par le FNUAP pour le compte de tiers (des gouvernements et des organisations non gouvernementales) restaient en souffrance depuis longtemps. Il avait recommandé au Service des achats de prendre la situation en main et de liquider ces soldes rapidement.

94. Pendant l'exercice, le FNUAP a modifié sa politique en matière d'achats pour le compte de tiers. Depuis, sauf dans le cas du PNUD, il n'a passé de commandes pour des tiers qu'après avoir reçu les fonds correspondants, ce qui lui a permis d'éviter d'accumuler des soldes crédeurs ou débiteurs vis-à-vis de tiers. Le Comité a tout de même observé que le Service des achats avait un solde ancien de 1 257 658 dollars, dont 919 385 dollars restés en souffrance depuis 2003. Le FNUAP a expliqué au Comité que sur ce montant, 858 274 dollars avaient été engagés pour effectuer des achats en 2012.

**95. Le Comité recommande à nouveau au Service des achats du FNUAP d'apurer ses soldes anciens.**

*Dérogations à la procédure d'appel d'offres*

96. Dans son précédent rapport (A/65/5/Add.7, par. 366 à 371), le Comité s'est inquiété des cas où la procédure d'appel d'offres n'avait pas été suivie et où des dérogations avaient été accordées, sans qu'il soit tenu compte des politiques d'approvisionnement du FNUAP. Il a recommandé au Service des achats de respecter ces politiques dans le cadre des procédures d'appel d'offres.

97. Le Comité a constaté que pendant l'exercice considéré, 59 dérogations à la procédure d'appel d'offres avait été accordées, pour des achats d'un montant total de 10 683 483 dollars. Cherchant à comprendre pourquoi il avait fallu recourir à des dérogations, il s'est aperçu que ces dérogations résultaient souvent d'une mauvaise planification des achats.

98. Le Comité s'inquiète de ce que des dérogations continuent d'être approuvées sans que le Comité de contrôle des marchés ne remette les choses en question. Il craint que le fait de procéder ainsi dans des cas où ce n'est pas absolument

nécessaire ne compromette la transparence, l'équité et l'intégrité des processus d'approvisionnement, et n'encourage une culture médiocre de non-respect des politiques et procédures du FNUAP.

**99. Le Comité recommande au FNUAP : a) de mettre en place des mécanismes de suivi des dérogations et de vérifier que les raisons avancées par les services demandeurs pour justifier ces dérogations soient valables; et b) de fournir tous les documents et arguments requis pour justifier les dérogations.**

*Dossiers présentés au Comité de contrôle des marchés, et dossiers présentés a posteriori*

100. Les règles relatives à la passation des marchés ne prévoient que les dossiers soient présentés a posteriori qu'à titre tout à fait exceptionnel, lorsque des contrats ont été conclus en dehors des procédures réglementaires et sans avoir été préalablement présentés au Comité de contrôle des marchés pour examen.

101. Le Comité a noté que le Service des achats avait présenté a posteriori au Comité de contrôle des marchés, pour le compte d'autres services, 33 dossiers portant sur un montant de 6,67 millions de dollars pour qu'il les examine rétroactivement au cours de l'exercice. Après un examen plus approfondi, le Comité a constaté que certains cas avaient nécessité une approbation a posteriori parce que les services contractants avaient continué de travailler avec leurs fournisseurs après expiration de leurs accords à long terme, ce qui dénote des carences dans le contrôle de la gestion des contrats.

102. Le Comité a aussi remarqué que le Service des achats ne disposait pas de mécanismes appropriés pour savoir quels contrats nécessitaient de présenter des dossiers au Comité de contrôle des marchés, y compris a posteriori, et pour suivre ces contrats. Il se peut donc que certains contrats ne soient pas examinés par le Comité de contrôle.

**103. Le Comité recommande au FNUAP d'améliorer l'examen des dossiers présentés au Comité de contrôle des marchés, y compris a posteriori, afin de limiter le nombre de dossiers présentés a posteriori.**

**104. Il recommande également au FNUAP de mettre au point des procédures de gestion des contrats adaptées qui lui permettent de savoir quand les contrats approchent de leur date d'expiration et de lancer ainsi la procédure d'achat suffisamment à l'avance.**

*Repérage des conflits d'intérêts au sein du Comité de contrôle des marchés*

105. Le Comité a constaté que le Comité de contrôle des marchés avait laissé passer un cas de conflit d'intérêts où le Président du Comité de contrôle appartenait au service qui présentait la demande d'achat. En cas de conflit d'intérêts, le processus d'achat risque de ne pas être équitable et objectif.

**106. Le Comité recommande au Service des achats du FNUAP de mettre en œuvre des procédures pour éviter les éventuels conflits d'intérêts dans le cadre des achats.**

## 12. Consultants, experts et personnel temporaire

### *Contrats de louage de services*

107. Après examen des contrats de louage de services, le Comité a relevé des faiblesses concernant leur emploi dans les bureaux hors siège :

a) Le bureau du FNUAP au Népal a eu trop souvent recours aux contrats de louage de services. Sur les 35 contrats de ce type qu'il a conclus, 21 ont été utilisés pour recruter du personnel assurant des fonctions d'appui essentielles. Lorsque l'on fait appel, pour de telles fonctions, à des temporaires, qui par définition, sont engagés pour des périodes de courte durée, le fonctionnement du bureau de pays se trouve perturbé quand les contrats arrivent à échéance; une telle pratique est par ailleurs contraire aux politiques et procédures du FNUAP;

b) Au bureau du FNUAP au Soudan, les évaluations des contrats de louage de services ne sont pas réalisées dans les délais, ce qui augmente le risque de maintenir certains contrats sans raison commerciale justifiée.

**108. Le Comité recommande que le bureau du FNUAP au Népal révisé ses contrats de louage de services de sorte que les fonctions essentielles ne soient pas assurées par des vacataires.**

109. Le bureau du FNUAP au Népal a indiqué au Comité qu'il avait obtenu l'approbation nécessaire pour les postes de la série 100 et que ceux-ci seraient pourvus d'ici à janvier 2013, au moment du lancement du nouveau programme de pays.

**110. Le Comité recommande également au bureau de pays au Soudan d'évaluer les contrats de louage de services et de justifier leur renouvellement.**

## 13. Gestion des biens durables

111. Les biens durables sont des produits ou du matériel dont la valeur unitaire atteint ou dépasse 1 000 dollars au moment de l'achat et qui ont une durée de vie utile d'au moins trois ans. Comme il est expliqué dans la note 7 relative aux états financiers, au 31 décembre 2011, la valeur des biens durables du FNUAP atteignait 55,17 millions de dollars, soit 5 % de plus que dans l'exercice précédent (52,37 millions).

### *Faiblesses dans la gestion des actifs*

112. Dans son précédent rapport (A/65/5/Add.7, par. 253 à 267), le Comité a mentionné un certain nombre de lacunes dans la gestion des actifs, notamment : que les états certifiés étaient présentés avec retard; que le registre des actifs ne précisait pas où se trouvaient certains biens; que des avoirs dont le FNUAP s'était débarrassé figuraient toujours au registre des actifs; et que des biens n'étaient pas étiquetés. Il a recommandé au FNUAP de prendre des mesures pour s'assurer que les bureaux de pays présentaient les états certifiés en temps voulu, de mettre à jour le registre des actifs en y précisant le lieu où se trouvent les biens et en supprimant le matériel dont le Fonds s'est débarrassé, et de remédier aux insuffisances de ses procédures d'inventaire.

113. Pendant l'exercice considéré, le Comité a continué de constater des faiblesses dans la gestion des actifs, tant au siège que dans les bureaux de pays, et notamment que :

- a) Les bureaux de pays présentaient leurs états certifiés avec retard, que certains d'entre eux n'effectuaient pas d'inventaire physique et que d'autres n'analysaient pas les écarts entre les résultats des inventaires et le registre des actifs;
- b) Le registre des actifs ne précisait pas où se trouvaient tous les biens et n'en donnait pas une description détaillée;
- c) Des biens obsolètes, pour un montant de 860 000 dollars, avaient été inscrits au registre des actifs;
- d) Certains biens ne figuraient pas dans le registre des actifs;
- e) Certains biens dont le FNUAP s'était débarrassé et dont la valeur s'élevait à 458 496 dollars n'avaient pas été retirés du registre des actifs;
- f) Des biens d'une valeur totale de 284 621 dollars avaient été cédés sans autorisation;
- g) Des biens pour un montant de 154 970 dollars avaient été inscrits au registre avant d'avoir été effectivement réceptionnés.

114. Ces déficiences augmentent le risque de commettre des erreurs dans le solde indiqué dans les états financiers ainsi que dans celui qui sera repris pour la mise en œuvre des normes IPSAS.

**115. Le Comité recommande à nouveau au FNUAP de renforcer ses mécanismes de contrôle de la gestion des actifs pour les opérations hors siège, soit a) en révisant les orientations qu'il donne aux bureaux de pays; soit b) en organisant des activités de formation sur la gestion des biens. Le FNUAP doit s'attacher en priorité à présenter les états certifiés du matériel en temps voulu et à améliorer l'identification et l'enregistrement des actifs, ainsi que les procédures d'inventaire.**

**116. Le Comité recommande également au FNUAP d'effectuer périodiquement des inventaires physiques pour vérifier l'exactitude et l'exhaustivité du registre des actifs.**

#### **14. Gestion des biens non durables**

##### *Comptabilisation des stocks dans les états financiers*

117. Dans son rapport précédent (A/65/5/Add.7, par. 290 et 291), le Comité a recommandé que le FNUAP comptabilise ses stocks dans ses états financiers et enregistre les articles de stock détenus par les bureaux de pays.

118. Le Comité a noté que le FNUAP avait indiqué, dans la note 17 relative aux états financiers, que la valeur des stocks du Programme mondial pour l'achat de contraceptifs s'établissait à 1,5 million de dollars (1,4 million de dollars en 2009) pour les stocks détenus dans les entrepôts du fabricant. Toutefois, le FNUAP n'a pas indiqué la valeur des stocks transférés dans les bureaux régionaux et les bureaux de pays et conservés par eux.

119. Le FNUAP a informé le Comité qu'il commencerait à comptabiliser les stocks en 2012 lorsqu'il appliquerait les normes IPSAS. Le Comité sait que le module de gestion des stocks n'était pas encore en service en mai 2012, ce qui accroît le risque que des inexactitudes entachent l'inventaire lorsque le FNUAP préparera ses premiers comptes annuels selon les normes IPSAS.

**120. Le Comité recommande à nouveau que le FNUAP indique dans ses états financiers la valeur des biens non durables qui lui restent à la fin de l'exercice, afin de progresser sur les plans de la transparence et du respect du principe de responsabilité et d'améliorer l'information financière et en prévision de l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public.**

## **15. Gestion des ressources humaines**

### *Taux de vacance de postes et temps nécessaire pour pourvoir les postes vacants*

121. Dans son rapport précédent (A/65/5/Add.7, par. 292 à 300), le Comité s'est déclaré préoccupé par le taux de vacance de postes et le temps qu'il fallait pour pourvoir les postes du fait des incidences que ces facteurs pourraient avoir sur l'exécution des projets du FNUAP. Le Comité a de nouveau recommandé que le FNUAP s'attache à pourvoir les postes et à réduire le temps nécessaire pour ce faire afin de disposer des ressources voulues pour atteindre ses objectifs.

122. Le Comité a constaté que le FNUAP avait un taux de vacance de postes global de 16 % et que, dans certains cas, il lui fallait plus de 180 jours pour pourvoir un poste à partir du début de la procédure. L'analyse des vacances de poste a permis au Comité de constater que certains postes étaient essentiels à l'organisation, en particulier pour l'exécution des programmes, puisqu'ils comprenaient des postes de la classe D-1 et que les vacances les plus nombreuses correspondaient à des postes P-5 de conseillers pour les questions techniques et les questions de programme.

123. Le FNUAP a informé le Comité que certains postes avaient été mis en attente à cause de la restructuration et que le Directeur exécutif avait élaboré un plan d'action proposant que certains postes soient reconfigurés et transformés en postes de débutant pour que l'organisation puisse recruter de jeunes éléments.

**124. Le Comité recommande de nouveau que le FNUAP : a) s'attache à pourvoir les postes vacants; et b) réduise le temps qu'il lui faut pour pourvoir les postes et veille à disposer des ressources voulues pour atteindre ses objectifs.**

125. Le FNUAP a informé le Comité qu'il avait pris des mesures pour se faire mieux connaître des candidats potentiels, notamment au moyen de missions de prospection, de la création de fichiers de candidats présélectionnés, de la création d'un nouveau site Web consacré aux carrières et de l'utilisation des médias sociaux. En outre, au cours de l'année écoulée, il a engagé les services d'un cabinet de conseillers en recrutement pour la recherche de candidats pour les postes de direction. Toutes ces mesures ont pour objet de réduire le temps nécessaire pour pourvoir les postes.

**126. Le Comité recommande en outre que le FNUAP mette au point et exécute dans les meilleurs délais son plan de reconfiguration de certains postes.**

*Examens trop peu réguliers des états de rapprochement des états de paie*

127. La fonction paie a été confiée au PNUD, qui se charge entre autres d'actualiser les états de paie et d'y apporter les changements nécessaires pendant le cycle de la paie sur la base des informations transmises par le FNUAP. Le PNUD fait un calcul d'essai, valide l'information avant le calcul final, approuve les calculs et effectue les paiements dus au personnel du FNUAP, lesquels sont ensuite enregistrés dans le grand livre du FNUAP.

128. Le PNUD fait aussi tous les trimestres le rapprochement des états de paie mais le Comité a noté qu'aucun rapprochement n'avait été effectué depuis 2010. Le Comité estime que le rapprochement des états de paie devrait être effectué régulièrement pour réduire le risque auquel le FNUAP s'expose en ne s'occupant pas lui-même de la paie.

**129. Le Comité recommande que le FNUAP mette en place des procédures prévoyant la préparation et l'examen d'états de rapprochements des états de paie au moins tous les trimestres.**

*Lacunes dans la gestion des congés*

130. Dans son rapport précédent (A/65/5/Add.7, par. 301 à 314), le Comité a signalé plusieurs défaillances concernant l'administration des congés. Il a une nouvelle fois recommandé au FNUAP d'améliorer la comptabilisation des jours de présence et de congé, de veiller à ce que les bureaux de pays tiennent des états des congés exacts et complets, et de demander au PNUD, son fournisseur de services communs, de lui communiquer des états détaillés des jours de congé accumulés qui correspondent à la provision établie au titre des congés dans les états financiers.

131. Le Comité a continué de noter des défaillances dans l'administration des congés à l'échelle de toute l'organisation. Ainsi, a) les données concernant les congés, saisies manuellement, n'étaient pas certifiées exactes par le préposé; b) il n'était pas rempli de formulaire de demande de congés pour les congés déjà pris; c) les soldes de congés calculés manuellement ne correspondaient pas aux soldes apparaissant dans le système Atlas; et d) les données saisies manuellement et celles du système ne faisaient pas l'objet de rapprochements.

132. Le FNUAP a informé le Comité qu'au début de 2012, il avait adopté un système de gestion des congés (Eservice) qui viendrait remédier aux problèmes signalés.

**133. Le Comité recommande à nouveau que le FNUAP tienne des états des congés exacts et complets.**

**134. Le Comité recommande en outre que le FNUAP rapproche au plus vite les soldes de jours de congé calculés manuellement et ceux qui apparaissent dans le système pour disposer d'états des congés exacts et complets au moment du passage aux normes IPSAS.**

135. Le FNUAP a informé le Comité qu'en mars 2012, tous les bureaux du FNUAP avaient été informés qu'ils devaient certifier les soldes de jours de congé du système Atlas au 31 décembre 2011 et les faire coïncider avec les données saisies manuellement en vue de la préparation des soldes de départ devant être utilisés lors du passage aux normes IPSAS.

## 16. Informatique

136. Le FNUAP utilise le progiciel de gestion intégré Atlas, dont il partage la propriété avec le PNUD. Le Comité a effectué un audit informatique des mécanismes de contrôle généraux intégrés dans l'infrastructure entourant Atlas au siège du PNUD, à New York. Les résultats de cette vérification sont consignés dans son rapport sur le PNUD (A/67/5/Add.1). Le Comité a vérifié la gestion des comptes d'utilisateur et la gouvernance et la sécurité informatiques au FNUAP.

137. Lors de l'audit informatique, le Comité a noté que :

a) Les fonctions de responsable de la sécurité informatique étaient assumées par le spécialiste des questions de sécurité des infrastructures, dont la définition d'emploi n'indiquait pas qu'il était chargé de la sécurité informatique du point de vue de la gouvernance, des politiques et procédures, de la gestion des risques et de la surveillance du respect des procédures de contrôle, ni qu'il représentait le groupe du système d'information de gestion dans les comités stratégiques;

b) Le FNUAP n'avait pas de dispositif de gouvernance informatique. En conséquence, le groupe du système d'information de gestion n'évaluait pas les risques régulièrement et ne tenait pas de registre des risques, qui ne pouvaient donc pas être quantifiés, observés et gérés efficacement ou atténués;

c) Le Comité a noté qu'il existait un Manuel des politiques et procédures régissant l'environnement informatique, qui n'était toutefois plus à jour puisque la dernière révision remontait à mars 2006. Le Comité a également noté que le Manuel était muet sur : i) les mesures à prendre en cas d'atteinte à la sécurité; ii) les mesures disciplinaires; et iii) la propriété et la classification de l'information;

d) Le Comité a noté que le système Atlas n'était pas configuré de manière à garantir la séparation des tâches du Chef de bureau et celles du gestionnaire des profils Atlas. Par conséquent, au Myanmar, à Genève, au Guatemala et en Namibie, les tâches du gestionnaire des profils et celles du Chef de bureau incombaient à la même personne qui pouvait créer et approuver des profils d'utilisateur.

138. Ces questions se sont posées pendant une partie de l'exercice, mais le FNUAP a appliqué toutes les recommandations s'y rapportant.

## 17. Fonction d'audit interne

139. L'audit interne, effectué par la Division des services de contrôle interne du FNUAP, est essentiel à une évaluation indépendante de la structure, du fonctionnement et de l'efficacité des mécanismes de contrôle interne. Il permet d'examiner, d'évaluer et de faire rapport de façon objective sur l'utilité des contrôles internes en tant que garants d'une utilisation appropriée, économique et efficace des ressources et contribue donc à l'instauration d'un bon dispositif de contrôle interne.

### *Postes vacants dans le Département de l'audit interne*

140. La Division des services de contrôle interne a trois composantes chargées de l'audit interne, de l'évaluation et des enquêtes. Pour 2011, le taux moyen de vacance de postes de cette division était de 8 %. En fin d'exercice, deux postes étaient vacants, l'un relevant de la composante audit, l'autre de la composante enquêtes.



*Plan d'audit interne*

141. Selon le plan de travail de la Division des services de contrôle interne pour 2010, 21 missions d'audit étaient prévues; 14 ont été menées à bien, 2 ont été reportées à 2011 et 5 ont été annulées par suite d'un changement dans le tableau des risques approuvé par le Comité consultatif pour les questions d'audit.

142. Selon le plan de travail de 2011, 16 missions d'audit devaient être effectuées pendant l'année civile 2011; 12 ont été menées à bien, 2 sont restées à l'état de projet et 2 ont été reportées, l'une (portant sur le système Cognos) à la demande de la direction, qui avait besoin de temps pour achever la préparation des états financiers, et l'autre pour des raisons liées aux moyens de la Division.

143. Le Comité estime que lorsque des missions d'audit sont annulées ou reportées, certains domaines dont il a été déterminé qu'ils présentaient des risques ne font pas l'objet d'un audit en temps voulu.

**144. Le Comité recommande que la Division des services de contrôle interne s'attache à pourvoir au plus tôt les postes vacants.**

*Mentions attribuées sur la base des rapports*

145. La Division des services de contrôle interne donne une appréciation qui correspond à l'efficacité des pratiques de gestion des risques suivies dans le domaine faisant l'objet de l'audit. Pour 26 rapports achevés et publiés au cours de l'exercice biennal 2010-2011, il y a eu 15 mentions « non satisfaisant » (les contrôles internes et les pratiques de gestion des risques n'avaient pas été mis en place ou ne fonctionnaient pas bien), ce qui représente une proportion de 58 %, 6 mentions « partiellement satisfaisant » (les contrôles internes et les pratiques de gestion des risques étaient en place mais devaient être améliorés) et 4 mentions « satisfaisant » (les contrôles internes et les pratiques de gestion des risques étaient en place et fonctionnaient bien). Le dernier rapport n'a pas donné lieu à l'attribution d'une mention car il portait sur une mission consultative.

146. Des 15 rapports ayant donné lieu à une mention « non satisfaisant », 10 évoquaient des problèmes de contrôle et de fonctionnement dans des bureaux de pays du FNUAP, 1 portait sur l'examen de l'exécution nationale en 2009, 1 portait sur les normes IPSAS, 1 traitait de la gestion des contrats au siège, 1 concernait les accords de gouvernance relatifs à l'exécution des programmes des bureaux de pays et 1 traitait des achats et de la gestion des coûts dans le domaine des technologies de l'information et des communications.

**147. Le Comité estime que les conclusions de la Division des services de contrôle interne font apparaître des insuffisances dans les domaines visés et souligne que le FNUAP doit y remédier.**

## **C. Renseignements communiqués par l'Administration**

### **1. Comptabilisation en pertes d'espèces, d'effets à recevoir et de biens**

148. Le FNUAP a informé le Comité que, selon la règle de gestion financière 14.5, un montant de 209 764 dollars (144 000 dollars en 2008-2009) avait été comptabilisé en perte au titre des contributions à recevoir.

**2. Versements à titre gracieux**

149. En application de l'article 14.4 du Règlement financier, l'Administration a déclaré qu'un montant total de 90 000 dollars avait été versé à 36 membres du personnel local touchés par le tremblement de terre d'Haïti.

**3. Cas de fraude et de présomption de fraude**

150. Le FNUAP a signalé au Comité neuf cas de fraude ou de présomption de fraude (20 cas en 2008-2009). On trouvera à l'annexe II des précisions sur ces cas.

**D. Remerciements**

151. Le Comité des commissaires aux comptes tient à remercier la Directrice exécutive du FNUAP et ses collaborateurs de l'aide qu'ils ont apportée à ses équipes et de l'esprit de coopération dont ils ont fait preuve.

Le Vérificateur général des comptes de la Chine,  
Président du Comité des commissaires aux comptes  
(*Signé*) **Liu Jiayi**

Le Vérificateur général des comptes  
de la République sud-africaine  
(Vérificateur principal)  
(*Signé*) Terence **Nombembe**

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes  
du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord  
(*Signé*) Amyas **Morse**

30 juin 2012

## Annexe I

**État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations  
formulées par le Comité des commissaires pour l'exercice  
biennal clos le 31 décembre 2009<sup>a</sup>**

<i>Condensé de la recommandation</i>	<i>Paragraphe du rapport</i>	<i>Exercice biennal au cours duquel la question a été signalée pour la première fois</i>	<i>Recommandation appliquée</i>	<i>Recommandation en cours d'application</i>	<i>Recommandation non appliquée</i>	<i>Recommandation devenue caduque</i>
1 Établir des jalons mesurables pour le plan de mise en œuvre des normes IPSAS	27	2008-2009	X			
2 Prendre des mesures pour remédier aux défaillances du plan de mise en œuvre des normes IPSAS	31	2008-2009	X			
3 Envisager les activités de la période qui suivra la mise en œuvre des normes IPSAS	35	2008-2009	X			
4 Examiner les rapprochements périodiquement	41	2008-2009	X			
5 Donner le classement par échéance des soldes des comptes débiteurs divers	44	2008-2009	X			
6 Liquidier les sommes dues de longue date au titre de l'indemnité pour frais d'études	49	2006-2007			X	
7 Envisager de réviser la procédure applicable à la cessation de service	50	2006-2007			X	
8 Revoir le mode de fonctionnement du service central de la paie	53	2008-2009			X	
9 Contrôler et suivre les comptes créditeurs	58	2006-2007			X	
10 Élaborer des directives aux fins de l'analyse et du suivi des comptes	62	2008-2009	X			
11 Régler les problèmes de dépenses mal classées	65	2008-2009			X	
12 Suivre avec les donateurs la question des fonds non utilisés	68	2008-2009			X	
13 Assurer le suivi de l'information communiquée aux donateurs	72	2008-2009	X			
14 Assurer la clôture des projets sur le plan financier	76	2008-2009	X			

<sup>a</sup> A/65/5/Add.7, chap. II.

<i>Condensé de la recommandation</i>	<i>Paragraphe du rapport</i>	<i>Exercice biennal au cours duquel la question a été signalée pour la première fois</i>	<i>Recommandation appliquée</i>	<i>Recommandation en cours d'application</i>	<i>Recommandation non appliquée</i>	<i>Recommandation devenue caduque</i>
15 Établir les montants payables au titre des congés annuels suivant les normes IPSAS	87	2008-2009				
16 Assurer la validité, l'exactitude et l'exhaustivité des données utilisées pour calculer les engagements au titre des prestations dues à la cessation de service	90	2008-2009				X
17 Créer un plan de financement des engagements au titre des prestations liées à la cessation de service	95	2008-2009		X		
18 Établir des mécanismes de suivi et de contrôle des plans de gestion des bureaux	99	2008-2009		X		
19 Rapprocher les comptes bancaires des bureaux de pays	106	2008-2009		X		
20 Établir des mécanismes de contrôle pour régler la question des comptes bancaires du bureau d'Oman	107	2008-2009		X		
21 Recenser les dépôts non affectés	111	2008-2009		X		
22 Faire apparaître les avances faites au personnel	114	2008-2009				X
23 Établir des mécanismes de contrôle de la petite caisse	116	2006-2007				X
24 Étudier la question de l'indépendance des auditeurs des projets en exécution nationale	128	2006-2007		X		
25 Établir des lettres de mission pour les auditeurs des projets en exécution nationale	133	2006-2007		X		
26 Suivre la procédure d'attribution des marchés pour la sélection des auditeurs des projets en exécution nationale	134	2006-2007		X		
27 Soumettre des plans d'audit des projets en exécution nationale	142	2008-2009		X		
28 Inclure dans le plan d'audit des projets devant faire l'objet d'un audit	149	2008-2009		X		

<i>Condensé de la recommandation</i>	<i>Paragraphe du rapport</i>	<i>Exercice biennal au cours duquel la question a été signalée pour la première fois</i>	<i>Recommandation appliquée</i>	<i>Recommandation en cours d'application</i>	<i>Recommandation non appliquée</i>	<i>Recommandation devenue caduque</i>
29 Contrôler l'information figurant dans la base de données des projets en exécution nationale	154	2008-2009	X			
30 Soumettre des rapports d'audit pour les projets en exécution nationale	159	2006-2008	X			
31 Éliminer l'écart dans le nombre prévu et le nombre effectif de rapports d'audit	160	2008-2009	X			
32 Améliorer le taux de soumission des rapports d'audit des projets en exécution nationale	161	2008-2009	X			
33 Saisir les informations correctement dans la base de données des projets en exécution nationale	165	2006-2007	X			
34 Donner suite aux rapports d'audit assortis d'une réserve et faire le nécessaire en ce qui concerne les dépenses non justifiées	175	2006-2007	X			
35 Classer correctement les rapports d'audit assortis de réserves	181	2006-2007	X			
36 Créer une interface entre Atlas et la base de données des projets en exécution nationale	188	2008-2009	X			
37 Soumettre les documents comptables certifiés	192	2008-2009	X			
38 Régulariser les avances de fonctionnement remontant à longterm	197	2006-2007			X	
39 Reclassement des soldes créditeurs correspondant à des avances de fonctionnement	198	2008-2009			X	
40 Surveiller les dépassements des budgets des projets	201	2008-2009	X			
41 Archiver tous les comptes rendus des réunions du comité directeur	205	2008-2009	X			
42 Examiner le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement	209	2008-2009	X			
43 Effectuer les versements sur la base des documents d'engagement de dépenses	215	2008-2009			X	

<i>Condensé de la recommandation</i>	<i>Paragraphe du rapport</i>	<i>Exercice biennal au cours duquel la question a été signalée pour la première fois</i>	<i>Recommandation appliquée</i>	<i>Recommandation en cours d'application</i>	<i>Recommandation non appliquée</i>	<i>Recommandation devenue caduque</i>
44 En l'absence de document d'engagement de dépenses, appliquer des mesures de contrôle avant d'effectuer les versements	220	2008-2009	X			
45 Conserver les documents justifiant l'inscription des fournisseurs sur la liste	225	2008-2009	X			
46 Mettre en place un dispositif de contrôle pour éviter d'inscrire deux fois le même fournisseur dans la base de données et détecter les doublons existants	229	2008-2009	X			
47 Évaluer les prestations des fournisseurs	232	2006-2007			X	
48 Conserver les pièces justificatives étayant la passation des marchés	237	2008-2009	X			
49 Établir avant le début de la procédure de passation du marché des spécifications détaillées relatives aux biens ou services requis	238	2008-2009	X			
50 Établir un bon de commande avant de lancer la procédure d'achat	241	2008-2009	X			
51 Gérer la réception des offres	244	2008-2009	X			
52 Porter les indications nécessaires sur les factures pour lesquelles un ordre de paiement a été établi	246	2008-2009	X			
53 Se conformer aux dispositions régissant la cessation des biens	251	2006-2007				X
54 Fournir des lettres de certification d'actifs	256	2008-2009				X
55 Mettre à jour les indications relatives à l'emplacement des avoirs dans le registre	262	2008-2009				X
56 Faire concorder le registre des avoirs avec les résultats des inventaires	267	2008-2009				X
57 Tenir à jour le registre relatif aux articles tentants	270	2008-2009	X			
58 Actualiser l'état des avoirs dans le registre	273	2008-2009				X

<i>Condensé de la recommandation</i>	<i>Paragraphe du rapport</i>	<i>Exercice biennal au cours duquel la question a été signalée pour la première fois</i>	<i>Recommandation appliquée</i>	<i>Recommandation en cours d'application</i>	<i>Recommandation non appliquée</i>	<i>Recommandation devenue caduque</i>
59 Respecter la politique de gestion des avoirs	277	2008-2009	X			
60 Enregistrer tous les avoirs	281	2006-2007				X
61 Inscrire à l'actif la valeur des stocks du Programme mondial pour l'achat de contraceptifs	290	2008-2009				X
62 Déclarer la valeur des biens non durables	291	2008-2009				X
63 Pourvoir les postes vacants	296	2004-2005			X	
64 Réduire le temps nécessaire pour pourvoir les postes	300	2004-2005			X	
65 Comptabiliser les congés	309	2008-2009			X	
66 Améliorer la comptabilisation des jours de présence et des congés	313	2004-2005			X	
67 Tenir des états des congés complets et exacts	314	2006-2007			X	
68 Accroître le taux de présentation des rapports semestriels sur les contrats de louage de services	318	2004-2005	X			
69 Respecter les directives concernant les contrats de louage de services (bureaux de pays)	323	2008-2009	X			
70 Comptabiliser les achats faits pour le compte de tiers	334	2006-2007	X			
71 Comptabiliser les dépenses remboursables au FNUAP au titre d'achats pour le compte de tiers	335	2006-2007	X			
72 Produire des rapports à jour sur les soldes des comptes des tiers	339	2006-2007	X			
73 Faire le nécessaire lorsque des fonds affichent le même solde depuis longtemps	346	2008-2009			X	
74 Prendre des dispositions concernant les soldes résiduels	347	2008-2009	X			
75 Apurer les soldes résiduels correspondant à des intérêts	350	2008-2009	X			
76 Appliquer une procédure d'achat conforme à celle des autres organismes des Nations Unies	359	2008-2009	X			

<i>Condensé de la recommandation</i>	<i>Paragraphe du rapport</i>	<i>Exercice biennal au cours duquel la question a été signalée pour la première fois</i>	<i>Recommandation appliquée</i>	<i>Recommandation en cours d'application</i>	<i>Recommandation non appliquée</i>	<i>Recommandation devenue caduque</i>
77 Recouvrer les surcoûts par rapport aux montants convenus dans les accords d'achat	360	2008-2009	X			
78 Éliminer les écarts dans le Programme mondial pour l'achat des contraceptifs	365	2008-2009	X			
79 Observer les dispositions régissant les appels à la concurrence	370	2006-2007			X	
80 Étudier les cas signalés pour s'assurer qu'aucune entorse n'a été commise aux règlements et règles du FNUAP	371	2008-2009	X			
81 Définir par contrat les relations avec les assureurs	375	2008-2009	X			
82 Rappeler aux fournisseurs d'utiliser le système de suivi des commandes en ligne	379	2006-2007			X	
83 Présenter des plans d'achat	383	2004-2005	X			
84 Faire le point des commandes en cours	387	2006-2007	X			
85 Se conformer aux règles concernant la scission des demandes de service	392	2008-2009	X			
86 Indiquer la suite donnée aux cas signalés	395	2008-2009	X			
87 Classer les recommandations d'audit	401	2008-2009	X			
88 Examiner les délais d'établissement des rapports (Division des services de contrôle interne)	405	2008-2009	X			
89 Veiller à ce que des demandes de voyage soient présentées	424	2008-2009	X			
90 Élaborer et appliquer une procédure interne régissant les demandes de voyage	425	2008-2009	X			
91 Veiller à ce que des demandes de remboursement des frais de voyage soient présentées	429	2008-2009	X			
92 Signer des mémorandums d'accord sur les services communs	434	2008-2009	X			



<i>Condensé de la recommandation</i>	<i>Paragraphe du rapport</i>	<i>Exercice biennal au cours duquel la question a été signalée pour la première fois</i>	<i>Recommandation appliquée</i>	<i>Recommandation en cours d'application</i>	<i>Recommandation non appliquée</i>	<i>Recommandation devenue caduque</i>
93 Réviser le mémorandum d'accord signé avec le bureau du PNUD au Nigéria	436	2008-2009	X			
<b>Total</b>	<b>93</b>		<b>64</b>	<b>18</b>	<b>11</b>	
<b>Pourcentage</b>			<b>69</b>	<b>19</b>	<b>12</b>	

## Annexe II

### **Cas de fraude et de présomption de fraude signalés durant l'exercice biennal 2010-2011**

1. En 2010, la Division des services de contrôle interne a publié les rapports ci-après, concernant les agissements frauduleux qu'auraient commis des tiers à l'encontre de l'Organisation :

a) OAE-413-RWA-0021, concernant des fraudes dans la passation des marchés. Le fonctionnaire a été licencié;

b) OAE-414-JOR-0032, concernant un fonctionnaire accusé de vouloir escroquer une compagnie d'assurance maladie. Des irrégularités dans la procédure d'enquête ayant été signalées lors de la procédure devant le Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies, les parties sont parvenues à un règlement;

c) OAE-415-TLS-0038, concernant le vol de carburant. Le contrat du chauffeur auteur du vol a été résilié;

d) OAE-413-GNQ-0041, concernant les actes frauduleux d'un fournisseur. Le fonctionnaire a reçu un blâme pour n'avoir pas correctement surveillé les paiements faits au fournisseur;

e) OAE-413-GHA-0046, concernant une affaire restée sans suite car la personne soupçonnée a démissionné avant le lancement de la procédure disciplinaire;

f) OAE-413-MLI-0054, concernant un cas de fraude dans la promotion de marchés. Le fonctionnaire a été licencié. Le Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies a déclaré que les éléments disponibles ne justifiaient pas la décision de l'Administration mais la mesure disciplinaire a été maintenue car la décision de l'Administration faisait également suite à de sérieuses irrégularités dans la passation de marchés.

g) OEA-414-SDN-0059, concernant des irrégularités dans la passation de marchés. Le fonctionnaire tenu principalement responsable des irrégularités a été mis à pied et l'affaire est devant le Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies. L'affaire n'a pas été classée dans la catégorie des cas de fraude bien qu'il soit possible d'affirmer qu'elle en relève. Il convient de garder à l'esprit qu'il s'agit d'une affaire controversée et que le Tribunal pourrait aussi conclure qu'il n'y a pas eu faute;

h) OAE-414-SDN-0067, concernant les actes frauduleux d'un partenaire d'exécution. Un fonctionnaire a reçu un blâme pour n'avoir pas assuré la surveillance voulue et fait rapport.

2. En 2011, la Division des services de contrôle interne a publié un rapport concernant les agissements frauduleux que des tiers auraient commis à l'encontre de l'Organisation (416-USA-0095). Ce rapport portait sur un cas de fraude relative à l'indemnité pour frais d'études. Le Service juridique a estimé que les actes en cause ne relevaient pas de la fraude. Une mesure disciplinaire a été imposée pour d'autres raisons.

## Chapitre III

### Certification des états financiers

25 avril 2012

Je certifie qu'à ma connaissance et d'après les informations dont je dispose, toutes les opérations importantes ont été correctement comptabilisées et que les états financiers ci-joints en rendent bien compte.

Je déclare que :

L'administration est garante de l'intégrité et de l'objectivité de l'information communiquée dans ces états financiers.

Les états financiers ont été établis conformément aux normes comptables du système des Nations Unies et contiennent certains montants calculés sur la base des estimations et appréciations les plus exactes que pouvait fournir l'administration.

Les procédures comptables et les systèmes connexes de contrôle interne en vigueur donnent l'assurance raisonnable que les actifs sont préservés, que les livres et les écritures reflètent dûment toutes les opérations et que, dans l'ensemble, les principes et procédures sont appliqués sur la base d'une répartition appropriée des tâches. Le vérificateur interne examine en permanence les systèmes de comptabilité et de contrôle. De nouvelles améliorations sont en train d'être apportées dans certains domaines.

L'administration a donné au vérificateur interne libre accès à toutes les pièces comptables et financières.

L'administration passe en revue les recommandations du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU et du vérificateur interne. Sur cette base, elle revoit ou a revu les procédures de contrôle interne.

J'ai reçu de l'Administrateur assistant adjoint, Directeur adjoint du Bureau de la gestion et Chef du Service financier du PNUD une lettre de certification qui donne les mêmes assurances concernant les méthodes comptables et les systèmes de contrôle du PNUD applicables dans le cas des services fournis par le PNUD au FNUAP conformément à l'accord de gestion actuellement en vigueur et aux modifications qui y ont été apportées, ainsi qu'à l'alinéa a) de la règle de gestion financière 115.3 du FNUAP.

Le Directeur de la Division des services de gestion  
(*Signé*) Subhash K. Gupta

Le Président du Comité des commissaires aux comptes  
de l'Organisation des Nations Unies  
New York

## Chapitre IV

### **Rapport financier de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011**

#### **A. Introduction**

1. Le présent rapport récapitule les informations figurant dans les états financiers du FNUAP pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011.
2. Les états financiers du Fonds se composent de quatre états, de cinq tableaux et de 19 notes, et présentent des informations sur les opérations financées tant au moyen des fonds préaffectés qu'au moyen des fonds non préaffectés.
3. La présentation des états financiers de l'exercice biennal 2010-2011 a considérablement changé par rapport à celle des états de l'exercice précédent, d'une part parce qu'elle se fonde sur les normes IPSAS et d'autre part parce qu'un certain nombre de règles liées à la comptabilité d'exercice ont été appliquées. La présentation des chiffres de l'exercice 2008-2009 a été alignée sur cette nouvelle présentation.

#### **B. Fonds non préaffectés**

##### **Produits**

4. Les produits provenant des contributions se sont élevés à 948,8 millions de dollars (905,0 millions de dollars en 2008-2009). La hausse de 43,8 millions de dollars (4,8 %) tient au fait que les donateurs ont continué d'appuyer le FNUAP. Les ajustements de change, qui reflètent les gains ou les pertes intervenus entre la date à laquelle les contributions sont annoncées et celle à laquelle elles sont reçues, se sont traduits par un gain net de 10,5 millions de dollars (perte nette de 6,7 millions de dollars en 2008-2009). Pour l'exercice 2010-2011, ce montant est comptabilisé avec les gains ou les pertes de change correspondant à d'autres transactions. En 2010-2011, le résultat net est une perte de 11,9 millions de dollars (gain net de 15,4 millions de dollars en 2008-2009).
5. En 2010-2011, les intérêts créditeurs se sont élevés à 18,7 millions de dollars, soit une diminution de 6 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent (24,7 millions de dollars en 2008-2009) due à des taux d'intérêt moins élevés.
6. Pour 2010-2011, les produits divers (intérêts, commissions pour les services d'appui, remboursement de charges fiscales et produits accessoires) se sont établis à 72,9 millions de dollars.

##### **Charges**

7. Les charges afférentes au programme et au budget d'appui biennal pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011 ont augmenté, tandis que les charges diverses ont diminué. L'ensemble des charges se répartit comme suit :

(En millions de dollars des États-Unis)

	2010-2011	2008-2009	Augmentation/ (diminution)
Activités de programme	724,8	682,5	42,3
Budget d'appui biennal	255,0	237,9	17,1
Charges diverses	25,7	28,2	(2,5)
<b>Total</b>	<b>1 005,5</b>	<b>948,6</b>	<b>56,9</b>

**Charges afférentes au programme**

8. Le plafond des charges afférentes au programme était de 757,9 millions de dollars pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011 (734,7 millions de dollars en 2008-2009). Le montant effectif est de 724,8 millions de dollars (682,5 millions de dollars en 2008-2009).

9. Le tableau ci-dessous indique la répartition des charges afférentes au programme entre les différentes catégories de partenaires de réalisation.

(En millions de dollars des États-Unis)

	2010-2011		2008-2009	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
FNUAP	467,4	64,5	452,3	66,2
Gouvernements et organisations non gouvernementales	239,0	33,0	225,1	33,0
Organismes des Nations Unies	5,4	0,7	4,5	0,7
Charges diverses*	13,0	1,8	0,6	0,09
<b>Total des dépenses afférentes au programme</b>	<b>724,8</b>	<b>100,0</b>	<b>682,5</b>	<b>100,0</b>

\* Sont comptabilisés dans les charges diverses le résultat net des ajustements pour fluctuations monétaires, les pertes de change et les provisions pour créances douteuses; les dépenses de cette catégorie ne sont pas réparties entre les agents de réalisation.

10. On trouvera ci-après la liste des entités des Nations Unies qui ont exécuté des projets financés par le FNUAP au cours de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011 :

- Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat
- Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)
- Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP)
- Commission économique pour l'Europe (CEE)
- Organisation internationale du Travail (OIT)
- Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

- Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)
- Organisation mondiale de la Santé (OMS)
- Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
- Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)
- Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA)
- Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)
- Fonds de développement des Nations Unies pour la femme UNIFEM/ONU-Femmes
- Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR)
- Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS)
- Organisation internationale pour les migrations (OIM)

11. Les alinéas a) et b) de la note 16 portent sur la répartition des charges afférentes au programme par pays et par région.

#### **Budget d'appui biennal**

12. Les crédits ouverts au titre du budget d'appui biennal pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 s'élevaient à 274,5 millions de dollars en chiffres bruts (259,8 millions de dollars en 2008-2009) et à 236,3 millions de dollars en chiffres nets (235,8 millions de dollars en 2008-2009).

13. Les charges effectivement imputées au budget d'appui biennal pour l'exercice considéré se répartissent comme suit :

(En millions de dollars des États-Unis)

	<i>2010-2011</i>	<i>2008-2009</i>
Montant brut des charges imputées au budget d'appui biennal	255,0	237,9
Montants portés au crédit du budget d'appui biennal	(39,8)	(31,8)
Montant net des charges imputées au budget d'appui biennal	215,2	206,1
<b>Total des charges – ressources non préaffectées</b>	<b>1 005,5</b>	<b>948,6</b>
<b>Montant net des charges imputées au budget d'appui biennal, en pourcentage du total des charges</b>	<b>21,4</b>	<b>21,7</b>

14. L'augmentation de 8 millions de dollars des montants portés au crédit du budget d'appui biennal est due à la progression des dépenses indirectes imputées sur les fonds non préaffectés. L'alinéa c) de la note 16 relative aux états financiers donne le détail de ces montants.

15. Le solde inutilisé du montant brut des crédits ouverts était de 19,6 millions de dollars au 31 décembre 2011, ce qui porte le taux d'utilisation des ressources à 92,9 % pour l'exercice considéré.

### **Besoins supplémentaires au titre de la sécurité**

16. Dans sa décision 2004/27, le Conseil d'administration a autorisé la constitution d'une réserve destinée à financer des mesures de sécurité supplémentaires pour la protection du personnel et des locaux du FNUAP. En 2010-2011, un montant supplémentaires de 5,8 millions de dollars a été prélevé sur les fonds non préaffectés aux fins de la reconstitution de la réserve et un montant de 7 millions de dollars a été utilisé (7,3 millions de dollars en 2008-2009).

### **Application des Normes comptables internationales pour le secteur public et mise en service du progiciel de gestion intégré**

17. En 2010-2011, un montant de 5,7 millions de dollars a été réservé pour l'application des normes IPSAS et la mise en service du progiciel de gestion intégré. La part de ce montant qui correspondait à l'application des normes était de 2,9 millions de dollars. Des dépenses d'un montant de 3,5 millions de dollars ont été engagées pour l'application des normes pendant l'exercice (800 000 dollars en 2008-2009). Des dépenses d'un montant de 3,5 millions de dollars ont également été engagées pour la mise en service du progiciel de gestion intégré (5,1 millions en 2008-2009). Au 31 décembre 2011, le montant cumulé des dépenses était de 4,5 millions de dollars pour les normes et de 27,6 millions de dollars pour le progiciel.

### **Solde des fonds et réserves**

18. L'excédent net des produits par rapport aux charges était de 10,1 millions de dollars pour l'exercice biennal 2010-2011 (35,9 millions de dollars en 2008-2009) après déduction d'un ajustement net de 73,6 millions de dollars correspondant aux engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et des prestations dues à la cessation de service (14,7 millions en 2008-2009) et addition d'un montant de 3,2 millions de dollars correspondant à la réduction du montant de la réserve opérationnelle (réduction du solde de 21,1 millions de dollars en 2008-2009).

19. Le solde des fonds non préaffectés comprend deux éléments : le solde des fonds réservés et celui des fonds non réservés. À la fin de l'exercice biennal, le solde des fonds non réservés s'élevait à 30,8 millions de dollars (7,1 millions de dollars en 2009) et celui des fonds réservés à 40,8 millions de dollars (58,9 millions de dollars en 2009). Au cours de l'exercice biennal 2010-2011, les montants suivants ont été transférés de fonds non réservés à des fonds réservés : 5,8 millions de dollars pour la sécurité, 5,7 millions pour l'application des normes IPSAS et la mise en place du progiciel de gestion intégré et 5,9 millions de dollars pour le déménagement du siège du FNUAP. À la fin de l'exercice biennal, les montants non utilisés indiqués ci-après ont été retransférés des fonds réservés aux fonds non réservés : réserve pour les dépenses de sécurité : 3,8 millions de dollars; application des normes IPSAS et mise en service du progiciel de gestion intégré : 2,4 millions de dollars; régionalisation : 4,6 millions de dollars; déménagement du Siège : 300 000 dollars.

20. Au 31 décembre 2011, les soldes des fonds réservés étaient les suivants : 1,8 million de dollars (3 millions de dollars en 2009) pour les services d'achat et 38,8 millions de dollars (37,7 millions de dollars en 2009) provenant d'un fonds de dotation privé.

## Fonds préaffectés Cofinancement

21. Le tableau ci-dessous récapitule l'information relative aux activités financées au moyen des fonds de cofinancement.

(En millions de dollars des États-Unis)

	2010-2011			Total	Total
	Fonds d'affectation spéciale	Fonds d'affectation spéciale thématiques	Fonds d'affectation spéciale divers		
Solde des fonds au 1 <sup>er</sup> janvier	183,7	66,6	10,5	260,8	211,1
Contributions	497,4	297	6,9	801,3	592,7
Charges afférentes au programme	418,4	214,3	7	639,8	(515,9)
Autres produits, charges et ajustements	-40,9	17,4	2,3	-21,2	(29,0)
<b>Solde des fonds au 31 décembre</b>	<b>221,8</b>	<b>166,7</b>	<b>12,7</b>	<b>401,1</b>	<b>258,9*</b>

\* La différence entre ce montant et le solde au 1<sup>er</sup> janvier 2010 s'explique du fait que les charges relatives au poste de coordonnateur mondial du programme L'ONU avec nous, auparavant imputées sur le Fonds des administrateurs auxiliaires, sont désormais imputées sur les fonds d'affectation spéciale divers (solde : 1,4 million de dollars) et que le solde de 500 000 dollars est passé des ressources non préaffectées aux ressources préaffectées.

22. Au 31 décembre 2011, le solde des fonds de cofinancement était de 401,1 millions de dollars (258,9 millions de dollars en 2009).

23. Le tableau B des états financiers montre la répartition par donateur des données relatives aux fonds de cofinancement.

### Services d'achat

24. Les recettes provenant des services d'achats est passé de 58,9 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 à 56,7 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2011. Depuis 2010, le FNUAP ne compte en produit que la partie des recettes correspondant à la commission de 5 % qu'elle facture pour ses services. Le solde de fin d'exercice représente les avances nettes afférentes à des achats non encore effectués. Le coût des activités d'achat est passé de 55,2 millions de dollars en 2008-2009 à 40,2 millions en 2010-2011.

25. Le tableau C des états financiers montre la ventilation par catégorie de client des données relatives aux services d'achat.

## Situation financière

### Actif et passif

26. Au 31 décembre 2011, la valeur totale de l'actif à court terme était 668,7 millions de dollars (302 millions en 2009), pour un passif à court terme d'une valeur totale de 153,2 millions de dollars (70,9 millions en 2009), soit un ratio de



liquidité (ratio qui indique dans quelle mesure l'Organisation peut faire face à ses obligations à court terme) de 4,4 (4,3 en 2009).

27. L'actif à court terme (668,7 millions de dollars) correspond à l'actif total (863,1 millions de dollars) minoré des créances à long terme (31,5 millions de dollars) et des placements à plus d'un an (162,7 millions de dollars). Le passif à court terme (153,2 millions de dollars) correspond au passif total (349,8 millions de dollars) minoré des dettes à long terme (196,6 millions de dollars). Le ratio de liquidité (4,4 %) est le quotient de l'actif à court terme (668,7 millions de dollars) par le passif à court terme (153,2 millions de dollars).

#### *Disponibilités et placements*

28. Au 31 décembre 2011, les disponibilités et les placements à moins d'un an s'élevaient à 581,6 millions de dollars (263,4 millions de dollars en 2009).

29. La note 4 montre la répartition des placements par type et par fonds ou réserve.

## Chapitre V

# États financiers de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011

### États financiers et tableaux

État 1

#### État de la situation financière au 31 décembre 2011

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>États, notes et tableaux Au 31 décembre 2011 Au 31 décembre 2009</i>			
<b>Actif</b>			
<b>Actifs courants</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 3	9 052	12 500
Placements arrivant à échéance dans moins d'un an	Note 4	572 564	250 915
Contributions à recevoir (opérations avec contrepartie directe)	Note 5	955	–
Contributions à recevoir (opérations sans contrepartie directe)	Note 5	60 289	3 272
Autres actifs courants et charges comptabilisées d'avance	Note 5	16 288	17 922
Avances de fonctionnement	Note 6	9 544	17 425
<b>Total</b>		<b>668 692</b>	<b>302 034</b>
<b>Actifs non courants</b>			
Contributions à recevoir (opérations sans contrepartie directe)	Note 5	31 660	–
Placements arrivant à échéance dans plus d'un an	Note 4	162 710	327 508
<b>Total</b>		<b>194 370</b>	<b>327 508</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>863 062</b>	<b>629 542</b>
<b>Passif</b>			
<b>Passifs courants</b>			
Créditeurs et charges à payer	Note 8	146 746	65 938
Autres passifs courants et produits comptabilisés d'avance	Note 10	6 407	4 969
<b>Total</b>		<b>153 153</b>	<b>70 907</b>
<b>Passifs non courants</b>			
Avantages du personnel	Note 9	195 132	115 448

<i>États, notes et tableaux Au 31 décembre 2011 Au 31 décembre 2009</i>			
Autres passifs non courants et produits comptabilisés d'avance	Note 10	1 535	452
<b>Total</b>		<b>196 667</b>	<b>115 900</b>
<b>Total du passif</b>		<b>349 820</b>	<b>186 807</b>
<b>Actif net</b>		<b>513 242</b>	<b>442 735</b>
<b>Réserves et soldes des fonds</b>			
Réserve opérationnelle	Note 11	90 704	93 887
Réserve pour le logement du personnel des bureaux extérieurs	Note 11	5 000	5 000
<b>Total</b>		<b>95 704</b>	<b>98 887</b>
Soldes des fonds non préaffectés mais réservés à des fins particulières	Note 11	40 781	58 869
Soldes des fonds non préaffectés et préaffectés		376 757	284 979
Ressources non préaffectées	Note 11	(30 750)	7 142
Ressources préaffectées	Tableau B	407 507	277 837
<b>Total des réserves et des soldes des fonds</b>		<b>513 242</b>	<b>442 735</b>

## État 2

**État des résultats financiers de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>États, notes et tableaux</i>	<i>2010-2011</i>	<i>2008-2009</i>
<b>Produits provenant des contributions</b>			
Ressources non préaffectées	Note 12	948 798	905 022
À déduire : virements sur le compte Autres produits au titre du remboursement de charges fiscales	Notes 12 et 13	(6 096)	–
<b>Total partiel</b>		<b>942 702</b>	<b>905 022</b>
Contributions préaffectées	Note 12	804 031	654 236
À déduire : sommes remboursées à des donateurs	Tableau B et note 12	(20 525)	–
<b>Total partiel</b>		<b>783 506</b>	<b>654 236</b>
<b>Total des produits provenant des contributions</b>		<b>1 726 208</b>	<b>1 559 258</b>
Autres produits	Note 13	79 596	95 532
<b>Total des produits</b>		<b>1 805 804</b>	<b>1 654 790</b>
<b>Charges</b>			
Fonds utilisés par les partenaires de réalisation – gouvernements et organisations non gouvernementales	Tableaux D et E	470 537	379 267
Fonds utilisés par les partenaires de réalisation – organismes des Nations Unies	Tableaux D et E	7 128	7 398
Fonds utilisés par le FNUAP	Tableaux D et E	1 155 460	1 139 739
Autres charges	Tableaux D et E et note 15	15 235	2 528
<b>Total des charges</b>		<b>1 648 360</b>	<b>1 528 932</b>
<b>Excédent de l'exercice biennal</b>		<b>157 444</b>	<b>125 858</b>

## État 3

**État des variations de l'actif net de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>États, notes et tableaux</i>	<i>Soldes des fonds</i>	<i>Réserves</i>	<i>Total actif net/ situation nette</i>
<b>Solde au 31 décembre 2007</b>		<b>292 569</b>	<b>77 796</b>	370 366
<b>Variations des soldes des fonds et des réserves en 2008-2009</b>				
Avantages du personnel		(14 654)	–	(14 654)
Virements sur la réserve opérationnelle		(21 091)	21 091	–
Sommes remboursées à des donateurs		(34 217)	–	(34 217)
<b>Transferts entre les ressources du FNUAP</b>				
Réserve pour le logement du personnel des bureaux extérieurs		(34)	34	–
Autres ajustements		(4 618)	–	(4 618)
Excédent (déficit) de l'exercice		125 892	(34)	125 858
<b>Total des variations pendant l'exercice</b>		<b>51 278</b>	<b>21 091</b>	72 369
<b>Solde au 31 décembre 2009</b>		<b>343 847</b>	<b>98 887</b>	442 735
<b>Variations des soldes des fonds et des réserves en 2010-2011</b>				
Solde d'ouverture reclassé parmi les éléments de passif	Tableau C, alinéa b) i) de la note 2	(16 312)	–	(16 312)
Avantages du personnel	Note 11	(73 563)	–	(73 563)
Prélèvement sur la réserve opérationnelle	Note 11	3 183	(3 183)	–
<b>Transferts entre les ressources du FNUAP</b>				
Réserve pour le logement du personnel des bureaux extérieurs		(852)	852	–
Autres ajustements		2 938	–	2 938
Excédent (déficit) de l'exercice		158 296	(852)	157 444
<b>Total des variations pendant l'exercice</b>		<b>73 690</b>	<b>(3 183)</b>	70 507
<b>Solde au 31 décembre 2011</b>		<b>417 537</b>	<b>95 704</b>	513 242

## État 4

**État des flux de trésorerie de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>États, notes et tableaux</i>	<i>2010-2011</i>	<i>2008-2009</i>
<b>Flux de trésorerie provenant du fonctionnement</b>			
Excédent	État 2	157 444	125 858
(Augmentation) diminution des contributions à recevoir	Note 5	(89 632)	(1 886)
(Augmentation) diminution des avances de fonctionnement	Note 6	7 881	(4 246)
(Augmentation) diminution des autres actifs courants et des charges comptabilisées d'avance	Note 5	(4 589)	3 587
Augmentation (diminution) des comptes créditeurs et des charges à payer	Note 8	(20 243)	(24 717)
Augmentation (diminution) des sommes dues à/par d'autres organismes des Nations Unies	Notes 5 et 8	80 948	(64 015)
Augmentation (diminution) des engagements au titre des avantages du personnel	Note 9	79 684	22 044
Augmentation (diminution) des autres éléments de passif et des produits comptabilisés d'avance	Note 10	2 522	(6 670)
Augmentation (diminution) des avances aux fins des opérations d'achat	Tableau C et note 8	26 325	–
Augmentation (diminution) des soldes des fonds et des réserves	État 3	(86 937)	(53 486)
<b>Flux net de trésorerie provenant du fonctionnement</b>		<b>153 403</b>	<b>(3 530)</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de placement</b>			
(Augmentation) diminution des placements	Note 4	(156 851)	15 320
<b>Flux net de trésorerie provenant des activités de placement</b>		<b>(156 851)</b>	<b>15 320</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>		<b>(3 448)</b>	<b>11 789</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie en début d'exercice</b>	Note 3	<b>12 500</b>	<b>711</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin d'exercice</b>	Note 3	<b>9 052</b>	<b>12 500</b>

Tableau A  
**Contributions non préaffectées – état des contributions pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Donateur</i>	<i>Solde à recevoir par le FNUAP au 1<sup>er</sup> janvier 2010</i>	<i>Ajustements sur exercices antérieurs</i>	<i>Montants annoncés pour l'exercice considéré (produits provenant des contributions 2010-2011)</i>	<i>Total des contributions</i>	<i>Variation des contributions reçues d'avance</i>	<i>Gains/(pertes) de change</i>	<i>Montants reçus</i>	<i>Solde à recevoir par le FNUAP au 31 décembre 2011 (note 5)</i>
<b>Gouvernement</b>								
Afghanistan	–	–	1	1	–	–	1	–
Afrique du Sud	–	–	54	54	–	1	56	–
Albanie	–	–	1	1	–	–	–	1
Algérie	–	–	10	10	(10)	–	–	–
Allemagne	–	–	41 471	41 471	–	–	41 471	–
Andorre	–	–	52	52	–	–	52	–
Angola	10	(5)	15	10	–	–	15	5
Antigua-et-Barbuda	2	–	2	2	–	–	–	4
Arabie saoudite	700	–	1 000	1 000	–	–	1 700	–
Argentine	1	–	5	5	–	–	1	5
Arménie	–	–	4	4	–	–	4	–
Australie	–	–	17 700	17 700	–	–	17 700	–
Autriche	–	–	2 626	2 626	–	25	2 651	–
Azerbaïdjan	11	(3)	10	7	–	–	10	7
Bahamas	1	(1)	2	1	–	–	1	1
Bahreïn	1	–	–	–	–	–	–	1
Bangladesh	–	–	53	53	–	–	53	–
Barbade	–	–	10	10	(5)	–	5	–
Belgique	1 479	–	14 331	14 331	–	(166)	15 645	–
Belize	8	–	5	5	–	–	8	5
Bénin	8	–	8	8	–	–	–	16
Bhoutan	–	–	6	6	–	–	6	–
Bolivie	–	–	1	1	–	–	1	–
Botswana	9	–	21	21	–	–	30	–
Brésil	31	(11)	50	39	–	–	–	70

<i>Donateur</i>	<i>Solde à recevoir par le FNUAP au 1<sup>er</sup> janvier 2010</i>	<i>Ajustements sur exercices antérieurs</i>	<i>Montants annoncés pour l'exercice considéré (produits provenant des contributions 2010-2011)</i>	<i>Total des contributions</i>	<i>Variation des contributions reçues d'avance</i>	<i>Gains/(pertes) de change</i>	<i>Montants reçus</i>	<i>Solde à recevoir par le FNUAP au 31 décembre 2011 (note 5)</i>
Burkina Faso	–	–	17	17	–	–	–	17
Burundi	–	–	2	2	–	–	2	–
Cambodge	–	–	12	12	–	–	12	–
Cameroun	84	(20)	65	45	–	1	–	130
Canada	–	–	33 962	33 962	–	966	34 928	–
Chili	–	–	10	10	–	–	15	(5)
Chine	–	–	2 100	2 100	–	–	2 100	–
Chypre	3	(2)	11	10	–	–	11	2
Colombie	–	–	60	60	–	–	60	–
Comores	2	–	2	2	–	–	3	1
Congo	151	(31)	111	81	–	(3)	52	176
Costa Rica	1	–	11	11	–	–	12	–
Côte d'Ivoire	–	–	30	30	(30)	–	–	–
Croatie	–	–	25	25	–	–	25	–
Cuba	–	–	10	10	–	–	10	–
Danemark	–	–	76 025	76 025	–	(1 106)	74 919	–
Djibouti	2	(1)	3	2	–	–	3	1
Dominique	–	–	1	1	–	–	1	–
Égypte	113	–	118	118	–	(6)	225	–
El Salvador	–	–	1	1	–	–	–	1
Émirats arabes unis	–	–	10	10	–	–	10	–
Équateur	6	(2)	3	1	–	–	5	2
Érythrée	–	–	6	6	–	–	6	–
Espagne	–	–	37 419	37 419	–	–	37 419	–
Estonie	–	–	114	114	(38)	–	76	–
États-Unis d'Amérique	–	–	88 400	88 400	–	–	88 400	–
Éthiopie	7	(3)	2	(2)	–	(1)	4	–
Ex-République yougoslave de Macédoine	1	–	6	6	–	–	–	6



<i>Donateur</i>	<i>Solde à recevoir par le FNUAP au 1<sup>er</sup> janvier 2010</i>	<i>Ajustements sur exercices antérieurs</i>	<i>Montants annoncés pour l'exercice considéré (produits provenant des contributions 2010-2011)</i>	<i>Total des contributions</i>	<i>Variation des contributions reçues d'avance</i>	<i>Gains/(pertes) de change</i>	<i>Montants reçus</i>	<i>Solde à recevoir par le FNUAP au 31 décembre 2011 (note 5)</i>
Fédération de Russie	–	–	600	600	–	–	600	–
Fidji	3	–	7	7	–	–	5	4
Finlande	–	–	74 336	74 336	–	174	74 511	–
France	–	–	3 008	3 008	–	–	3 008	–
Gabon	109	–	(87)	(87)	–	(2)	21	(1)
Gambie	–	–	22	22	–	–	–	22
Géorgie	–	–	6	6	–	–	6	–
Ghana	–	–	25	25	(25)	–	–	–
Grèce	–	–	10	10	–	–	10	–
Grenade	–	–	–	–	–	–	–	–
Guatemala	–	–	15	15	(10)	–	–	5
Guinée	8	(4)	17	13	–	–	17	4
Guinée-Bissau	2	–	2	2	–	–	–	4
Guinée équatoriale	–	–	138	138	(138)	–	–	–
Guyana	2	(1)	1	–	–	–	1	2
Haïti	–	–	10	10	–	–	–	10
Honduras	–	–	4	4	–	–	4	–
Hongrie	–	–	40	40	–	–	40	–
Îles Cook	1	–	2	2	–	–	1	2
Îles Marshall	–	–	3	3	–	–	3	–
Îles Salomon	1	–	2	2	(1)	–	–	1
Islande	–	–	272	272	–	–	172	100
Inde	–	–	991	991	–	–	991	–
Indonésie	–	–	113	113	–	–	78	35
Iran (République islamique d')	60	–	60	60	–	–	44	76
Iraq	–	–	10	10	–	–	10	–
Irlande	–	–	7 959	7 959	–	–	7 959	–
Israël	–	–	40	40	(20)	–	20	–
Italie	–	–	1 837	1 837	–	(24)	1 813	1

<i>Donateur</i>	<i>Solde à recevoir par le FNUAP au 1<sup>er</sup> janvier 2010</i>	<i>Ajustements sur exercices antérieurs</i>	<i>Montants annoncés pour l'exercice considéré (produits provenant des contributions 2010-2011)</i>	<i>Total des contributions</i>	<i>Variation des contributions reçues d'avance</i>	<i>Gains/(pertes) de change</i>	<i>Montants reçus</i>	<i>Solde à recevoir par le FNUAP au 31 décembre 2011 (note 5)</i>
Jamaïque	1	–	1	1	–	–	2	–
Japon	–	–	50 878	50 878	–	–	50 878	–
Jordanie	100	–	50	50	–	–	50	100
Kazakhstan	–	–	100	100	–	–	100	–
Kenya	10	–	20	20	–	–	19	10
Koweït	–	–	20	20	–	–	20	–
Lesotho	5	–	6	6	–	–	6	5
Libéria	10	–	20	20	–	–	–	30
Liechtenstein	–	–	45	45	–	–	24	21
Luxembourg	–	–	7 306	7 306	–	2	7 309	–
Madagascar	16	(16)	3	(14)	–	–	3	–
Malaisie	–	–	430	430	(15)	–	415	–
Malawi	7	(3)	–	(3)	–	–	–	4
Maldives	5	–	10	10	–	–	10	5
Mali	27	(13)	13	1	–	(1)	–	25
Maroc	10	–	10	10	–	–	21	–
Maurice	–	–	7	7	–	–	7	–
Mauritanie	4	–	7	7	–	–	11	–
Mexique	–	–	180	180	–	–	180	–
Micronésie (États fédérés de)	–	–	3	3	–	–	3	–
Monaco	–	–	40	40	–	–	40	–
Mongolie	4	–	6	6	–	–	11	(1)
Monténégro	–	–	–	–	–	–	–	–
Mozambique	2	–	–	–	–	–	–	2
Myanmar	1	–	–	–	–	–	1	–
Namibie	–	–	1	1	(1)	–	–	–
Népal	–	–	15	15	–	–	15	–
Nouvelle-Zélande	–	–	8 998	8 998	–	–	8 998	–
Nicaragua	–	–	4	4	–	–	4	–

<i>Donateur</i>	<i>Solde à recevoir par le FNUAP au 1<sup>er</sup> janvier 2010</i>	<i>Ajustements sur exercices antérieurs</i>	<i>Montants annoncés pour l'exercice considéré (produits provenant des contributions 2010-2011)</i>	<i>Total des contributions</i>	<i>Variation des contributions reçues d'avance</i>	<i>Gains/(pertes) de change</i>	<i>Montants reçus</i>	<i>Solde à recevoir par le FNUAP au 31 décembre 2011 (note 5)</i>
Niger	20	–	15	15	–	–	–	35
Nigéria	–	–	187	187	(187)	–	–	–
Norvège	–	–	113 281	113 281	–	(2 035)	111 247	–
Oman	26	–	20	20	–	–	20	26
Ouganda	–	–	20	20	–	–	10	10
Ouzbékistan	–	–	2	2	(1)	–	1	–
Pakistan	–	–	1 082	1 082	–	–	549	533
Palaos	–	–	1	0	–	–	1	–
Panama	–	–	20	20	–	–	20	–
Papouasie-Nouvelle-Guinée	8	–	9	9	–	–	–	16
Paraguay	–	–	2	2	–	–	2	–
Pays-Bas	–	–	138 611	138 611	–	(4 155)	134 456	–
Pérou	4	(2)	–	(2)	–	–	–	2
Philippines	95	(23)	75	52	–	1	86	61
Pologne	–	–	10	10	–	–	10	–
Portugal	–	–	724	724	–	–	724	–
Qatar	–	–	60	60	–	–	60	–
République arabe syrienne	–	–	23	23	–	–	23	–
République centrafricaine	8	(2)	–	(2)	–	–	–	6
République de Corée	9	(10)	186	176	–	–	186	(1)
République démocratique du Congo	15	(10)	–	(10)	–	–	–	5
République démocratique populaire lao	2	–	1	1	–	–	2	–
République de Moldova	–	–	3	3	–	–	3	–
République dominicaine	–	–	60	60	–	–	60	–
République tchèque	–	–	20	20	–	–	20	–
République-Unie de Tanzanie	6	–	8	8	–	–	8	6
Roumanie	–	–	21	21	–	–	21	–
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	–	–	62 864	62 864	–	(428)	62 436	–

<i>Donateur</i>	<i>Solde à recevoir par le FNUAP au 1<sup>er</sup> janvier 2010</i>	<i>Ajustements sur exercices antérieurs</i>	<i>Montants annoncés pour l'exercice considéré (produits provenant des contributions 2010-2011)</i>	<i>Total des contributions</i>	<i>Variation des contributions reçues d'avance</i>	<i>Gains/(pertes) de change</i>	<i>Montants reçus</i>	<i>Solde à recevoir par le FNUAP au 31 décembre 2011 (note 5)</i>
Rwanda	1	–	2	2	–	–	2	1
Sainte-Lucie	2	(1)	–	(1)	–	–	–	1
Saint-Vincent-et-les Grenadines	–	–	–	(0)	–	–	–	–
Samoa	4	(4)	6	2	–	–	3	3
Sao Tomé-et-Principe	–	–	30	30	–	(1)	20	9
Sénégal	58	(18)	–	(18)	–	0	–	40
Serbie	1	–	–	(0)	–	–	1	–
Seychelles	–	–	3	3	–	–	3	–
Sierra Leone	39	(21)	15	(6)	–	–	–	33
Singapour	–	–	10	10	–	–	10	–
Slovaquie	–	–	18	18	–	–	18	–
Slovénie	–	–	43	43	(43)	–	–	–
Somalie	–	–	–	(0)	–	–	–	–
Sri Lanka	–	–	36	36	–	–	36	–
Suriname	4	–	2	2	–	–	–	6
Suède	–	–	127 704	127 704	–	253	127 958	(1)
Suisse	–	–	26 553	26 553	–	2 772	29 325	–
Swaziland	–	–	20	20	–	–	10	10
Tchad	4	–	45	45	–	–	–	49
Territoires palestiniens occupés	–	–	1	1	–	–	1	–
Thaïlande	–	–	192	192	–	–	192	–
Timor-Leste	–	–	6	6	–	–	6	–
Togo	6	–	13	13	–	–	20	(1)
Tokélaou	–	–	5	5	–	–	5	–
Trinité-et-Tobago	5	–	10	10	–	–	5	10
Tunisie	–	–	35	35	–	–	35	–
Turquie	–	–	300	300	–	–	300	–
Tuvalu	3	–	6	6	–	–	–	9
Ukraine	4	(2)	1	(1)	–	–	–	3

<i>Donateur</i>	<i>Solde à recevoir par le FNUAP au 1<sup>er</sup> janvier 2010</i>	<i>Ajustements sur exercices antérieurs</i>	<i>Montants annoncés pour l'exercice considéré (produits provenant des contributions 2010-2011)</i>	<i>Total des contributions</i>	<i>Variation des contributions reçues d'avance</i>	<i>Gains/(pertes) de change</i>	<i>Montants reçus</i>	<i>Solde à recevoir par le FNUAP au 31 décembre 2011 (note 5)</i>
Uruguay	10	–	3	3	–	–	3	10
Vanuatu	–	–	5	5	–	–	5	–
Venezuela (République bolivarienne du)	10	–	–	–	–	–	–	10
Viet Nam	9	–	9	9	–	–	18	–
Yémen	–	–	55	55	–	–	22	33
Zambie	4	–	8	8	–	–	–	12
Zimbabwe	–	–	20	20	–	–	20	–
Contributions privées et contributions diverses	–	–	289	289	–	–	289	–
<b>Total partiel</b>	<b>3 371</b>	<b>(211)</b>	<b>946 341</b>	<b>946 130</b>	<b>(524)</b>	<b>(3 733)</b>	<b>943 397</b>	<b>1 847</b>
Contributions des gouvernements aux dépenses locales des bureaux hors siège	–	–	998	998	–	–	998	–
Divers	–	(120)	1 459	1 339	–	–	1 339	–
<b>Total</b>	<b>3 371</b>	<b>(331)</b>	<b>948 798</b>	<b>948 467</b>	<b>(524)</b>	<b>(3 733)</b>	<b>945 734</b>	<b>1 847</b>

À déduire : ajustements pour gains ou (pertes) de change latent(e)s et autres ajustements liés à l'arrondissement des chiffres

	(8)	(38)
Contributions à recevoir au 31 décembre	<b>3 363</b>	<b>1 809</b>

Notes :

<sup>1</sup> Ce tableau donne le détail, par pays, du montant des produits provenant des contributions et des gains ou (pertes) de change indiqué dans l'état 2 ainsi que des contributions à recevoir au 31 décembre 2011 (état 1).

<sup>2</sup> Les soldes, les ajustements, les contributions annoncées pour l'exercice considéré, les paiements reçus et les contributions annoncées pour les exercices futurs concernant Kiribati, le Maroc, le Myanmar, Nioué, les Palaos, le Suriname, le Tadjikistan et les Tonga, représentant moins de 500 dollars, ont été arrondis à zéro.

<sup>3</sup> Le solde d'ouverture a été modifié par suite du reclassement d'une demande présenté au Gouvernement slovaque en vue du remboursement des frais liés à l'annulation du déménagement du bureau régional à Bratislava, montant qui était précédemment comptabilisé dans les comptes débiteurs.

Tableau B

**Contributions préaffectées – cofinancement : produits, charges et soldes des fonds de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Soldes des fonds au 1<sup>er</sup> janvier 2010</i>	<i>Contributions</i>	<i>Produits et charges divers<sup>a</sup></i>	<i>Rembour- sements</i>	<i>Virements et ajustements</i>	<i>Total disponible</i>	<i>Charges afférentes aux programmes</i>	<i>Soldes des fonds au 31 décembre 2011</i>	<i>Contributions à recevoir au 31 décembre 2011 (note 5)</i>
<b>Fonds de cofinancement</b>									
Agence des États-Unis pour le développement international	361	11 950	–	(449)	–	11 861	10 368	1 494	1 136
Agence norvégienne de coopération pour le développement	281	1 418	–	(178)	1	1 522	1 522	–	–
Algérie	65	310	–	(252)	–	123	123	–	–
Allemagne	1 104	6 699	–	(208)	(1)	7 593	4 940	2 653	1 292
Americans for UNFPA	399	641	–	–	(165)	875	535	340	161
Andorre et Monaco	73	184	–	–	–	257	161	97	–
Arabie saoudite	245	1 500	–	–	–	1 745	487	1 258	1 000
Australie	7 543	25 286	2	(21)	(215)	32 595	21 012	11 584	1 558
Autriche	256	–	–	–	(18)	238	137	101	–
Bahreïn	65	–	–	–	–	65	–	65	–
Banque africaine de développement	971	178	–	(14)	12	1 147	1 109	38	–
Banque internationale pour la reconstruction et le développement	1 366	300	–	(706)	(660)	300	216	84	–
Banque Yapi Kredi (Turquie)	1	–	–	–	(1)	–	–	–	–
Belgique	445	–	–	(14)	(120)	310	6	304	–
Belize	2	50	–	–	–	52	45	6	–
Bolivie (État plurinational de)	14	–	–	–	(14)	–	–	–	–
Botswana	6	171	–	–	(3)	173	91	82	–
Boyner Holding and Group Companies	1	198	–	–	–	198	196	2	–
Brésil	516	1 463	–	(95)	(2)	1 882	1 060	822	–
Bureau de la coordination des affaires humanitaires	3 004	21 689	–	(1 834)	(9)	22 849	19 479	3 370	427
Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	296	831	–	–	–	1 127	1 006	121	–
C. A. Ultimas Noticias	–	1 512	–	–	–	1 512	1 421	90	–

	<i>Soldes des fonds au 1<sup>er</sup> janvier 2010</i>	<i>Contributions</i>	<i>Produits et charges divers<sup>a</sup></i>	<i>Rembour- sements</i>	<i>Virements et ajustements</i>	<i>Total disponible</i>	<i>Charges afférentes aux programmes</i>	<i>Soldes des fonds au 31 décembre 2011</i>	<i>Contributions à recevoir au 31 décembre 2011 (note 5)</i>
Cameroun	410	697	–	–	–	1 107	977	130	–
Canada	6 088	6 200	–	(174)	(949)	11 165	8 845	2 320	–
Centre Latinoamericano Salud y Mujer	30	60	–	–	–	90	88	2	–
Chili	6	–	–	–	(6)	–	–	–	–
Civilian Research and Development Foundation (États-Unis)	–	–	111	–	–	111	43	68	–
Cofinancement privé	–	5	–	–	–	5	–	5	–
Colombie	4 122	10 756	–	(41)	(10)	14 827	13 041	1 786	466
Columbia University	166	604	–	(187)	–	582	582	–	–
Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes	15	–	–	–	(15)	–	–	–	–
Commission européenne	9 490	30 054	–	(1 105)	(4 333)	34 106	24 182	9 925	72
Coordonnateur de l'assistance humanitaire	18	688	–	(60)	8	654	654	–	–
Côte d'Ivoire	464	1 563	–	–	–	2 028	1 097	931	–
Danemark	2 647	10 571	2	(308)	–	12 912	4 906	8 005	2 185
Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU	64	–	–	(2)	–	62	62	–	–
Dogus Cocuk	39	–	–	(20)	–	18	18	–	–
Donateurs multiples – Afghanistan	931	–	–	–	(931)	–	–	–	–
Donateurs multiples – Azerbaïdjan	1	–	–	–	(1)	–	–	–	–
Donateurs multiples – Bangladesh	843	6 550	–	–	–	7 393	3 267	4 126	–
Donateurs multiples – Bureau de la gestion axée sur les résultats	48	–	–	–	(48)	–	–	–	–
Donateurs multiples – Burkina Faso	418	1 625	–	–	34	2 076	942	1 135	–
Donateurs multiples – Égypte	176	299	–	–	72	548	482	66	12
Donateurs multiples – Équateur	20	84	–	–	33	137	136	–	–
Donateurs multiples – Érythrée	429	320	–	–	–	749	692	57	–
Donateurs multiples – Fonds d'affectation spéciale thématique pour la santé maternelle	21 285	25 722	551	10	5 891	53 459	36 355	17 104	–
Donateurs multiples – Fonds d'affectation spéciale thématique pour la fistule obstétricale	3 644	310	165	–	4 694	8 812	7 667	1 145	–

	<i>Soldes des fonds au 1<sup>er</sup> janvier 2010</i>	<i>Contributions</i>	<i>Produits et charges divers<sup>a</sup></i>	<i>Rembour- sements</i>	<i>Virements et ajustements</i>	<i>Total disponible</i>	<i>Charges afférentes aux programmes</i>	<i>Soldes des fonds au 31 décembre 2011</i>	<i>Contributions à recevoir au 31 décembre 2011 (note 5)</i>
Donateurs multiples – Fonds d'affectation spéciale thématique pour la sécurité d'approvisionnement en produits de santé procréative	41 122	270 964	1 965	–	4 797	318 848	170 308	148 540	30 351
Donateurs multiples – Fonds d'affectation spéciale thématique pour le tsunami	580	–	–	–	(580)	–	–	–	–
Donateurs multiples – Géorgie	30	164	–	–	146	340	317	23	–
Donateurs multiples – Guinée-Bissau	19	625	–	–	(24)	620	173	447	398
Donateurs multiples – Haïti	–	3 936	–	(291)	(91)	3 554	3 324	230	–
Donateurs multiples – Honduras	47	141	–	–	–	188	183	5	–
Donateurs multiples – Îles Salomon	370	–	–	–	–	370	333	37	–
Donateurs multiples – Indonésie	–	144	–	–	–	144	110	35	–
Donateurs multiples – Kenya	320	525	–	(12)	–	834	412	421	–
Donateurs multiples – Libéria	470	1 776	–	–	–	2 246	1 009	1 238	–
Donateurs multiples – Madagascar	–	437	–	(22)	–	414	414	–	–
Donateurs multiples – Maroc	–	55	–	–	52	107	107	–	–
Donateurs multiples – Mutilations et ablations génitales féminines	2 492	6 075	–	–	–	8 567	7 160	1 407	1 054
Donateurs multiples – Myanmar	–	–	–	–	580	580	543	37	–
Donateurs multiples – Népal	152	–	–	–	–	152	151	1	–
Donateurs multiples – Ouganda	–	10 297	–	–	–	10 297	7 263	3 034	–
Donateurs multiples – Philippines	128	–	–	(151)	–	(23)	(23)	–	–
Donateurs multiples – Service de l'hygiène sexuelle et de la santé procréative	–	6 387	–	–	–	6 387	81	6 306	–
Donateurs multiples – Sierra Leone	459	2 106	–	–	–	2 565	2 359	205	–
Donateurs multiples – Sri Lanka	–	54	–	–	–	54	30	24	–
Donateurs multiples – Timor-Leste	194	–	–	–	–	194	194	–	–
Donateurs multiples – Tunisie	36	8	–	–	–	44	42	2	–
Donateurs multiples – Turquie	48	993	–	–	(2)	1 039	291	749	–
Donateurs multiples – Venezuela (République bolivarienne du)	19	–	–	13	(19)	13	13	–	–
Donateurs multiples – Zimbabwe	11	668	–	–	–	680	668	11	–



	<i>Soldes des fonds au 1<sup>er</sup> janvier 2010</i>	<i>Contributions</i>	<i>Produits et charges divers<sup>a</sup></i>	<i>Rembour- sements</i>	<i>Virements et ajustements</i>	<i>Total disponible</i>	<i>Charges afférentes aux programmes</i>	<i>Soldes des fonds au 31 décembre 2011</i>	<i>Contributions à recevoir au 31 décembre 2011 (note 5)</i>
École de médecine tropicale de Liverpool	–	115	–	–	–	115	51	64	46
Eczacibasi Girisim Pazarlama (Turquie)	–	19	–	–	–	19	18	1	–
Égypte	192	24	–	–	(91)	124	29	95	–
ELMA Relief Foundation	–	500	–	–	–	500	–	500	–
Espagne	18 652	24 203	–	(381)	(14 029)	28 446	23 443	5 003	–
FARMATODO (Venezuela)	187	251	–	–	–	438	326	113	–
Fédération internationale pour la planification familiale	–	279	–	–	–	279	181	98	–
FEMAP	19	–	–	–	–	19	–	19	–
Finlande	4 166	5 660	1	–	(105)	9 721	5 506	4 215	2 633
Fondation Anesvad	–	756	–	–	–	756	162	594	501
Fondation Bank of Africa	75	–	–	(4)	–	71	71	–	–
Fondation Drosos	–	662	–	–	–	662	234	428	196
Fondation Ford	259	600	–	–	–	859	434	425	–
Fondation Gates	1 031	2 442	–	(4)	–	3 468	898	2 569	705
Fondation Hewlett	–	1 000	–	–	–	1 000	483	517	500
Fondation Heydar Aliyev	46	–	–	–	(2)	44	44	–	–
Fondation internationale Dance4Life	1	–	–	–	(1)	–	–	–	–
Fondation MacArthur	107	850	–	7	–	963	955	8	–
Fondation mexicaine pour la planification familiale (MEXFAM)	5	–	–	–	–	5	–	5	–
Fondation Orange	41	242	–	(40)	–	242	168	74	–
Fondation Packard	10	–	–	–	(10)	–	–	–	–
Fondation SOTICI	4	151	–	–	–	155	130	25	–
Fondation Zonta International	107	600	–	–	–	707	465	242	125
Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité humaine	3 811	5 105	–	(2 437)	–	6 479	3 741	2 738	1 591
Fonds d'affectation spéciale du Japon pour les ONG multinationales et les activités parlementaires	2 336	2 000	–	(95)	65	4 306	1 411	2 895	–
Fonds d'affectation spéciale du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord pour	30	–	–	–	(30)	–	–	–	–

	<i>Soldes des fonds au 1<sup>er</sup> janvier 2010</i>	<i>Contributions</i>	<i>Produits et charges divers<sup>a</sup></i>	<i>Rembour- sements</i>	<i>Virements et ajustements</i>	<i>Total disponible</i>	<i>Charges afférentes aux programmes</i>	<i>Soldes des fonds au 31 décembre 2011</i>	<i>Contributions à recevoir au 31 décembre 2011 (note 5)</i>
la sécurité d'approvisionnement en produits de santé procréative									
Fonds d'affectation spéciale pour l'Iraq du Groupe des Nations Unies pour le développement	6 354	3 660	–	(88)	–	9 926	4 498	5 428	–
Fonds des Nations Unies pour l'enfance	2 213	5 376	–	(204)	(57)	7 328	4 895	2 433	64
Fonds des Nations Unies pour la démocratie	184	–	–	(2)	–	182	141	42	–
Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux	888	2 663	–	(81)	(79)	3 390	3 033	357	–
Fonds humanitaire commun	365	12 331	–	(14)	–	12 682	10 989	1 694	–
Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme	1 027	814	–	(558)	–	1 284	752	532	359
Fonds pour la consolidation de la paix	2 466	7 528	–	(1 304)	–	8 690	5 762	2 928	–
France	232	8 498	–	–	(10)	8 720	1 085	7 635	136
Fundación Cadena Capriles	–	196	–	–	–	196	189	7	–
Gabon	101	193	–	–	–	295	200	95	–
Géorgie	1	1 337	–	(181)	–	1 156	1 156	–	75
German Development Cooperation	752	89	–	(35)	–	806	806	–	–
Global Opportunity Fund	4	–	–	(4)	–	–	–	–	–
Guatemala	1 783	1 161	–	–	(3)	2 942	2 941	1	–
Guinée équatoriale	17	502	–	(2)	(14)	502	268	234	–
H & M Hennes & Mauritz AB	588	484	–	–	–	1 071	754	318	–
Initiative relative à la santé procréative des jeunes d'Asie (Commission européenne)	267	–	–	–	(267)	–	–	–	–
Irlande	609	1 051	–	(60)	(91)	1 509	688	820	–
Islande	10	200	–	–	–	210	123	87	–
Italie	2 486	1 417	–	(10)	964	4 857	2 410	2 447	–
Jamaïque	1	249	–	–	–	249	227	23	–
Japon	4 032	6 000	–	(1 810)	–	8 221	7 613	608	–
Johnson & Johnson, Ltd.	67	–	–	–	(9)	58	58	–	–
Kazakhstan	–	100	–	–	–	100	–	100	–
Levi Strauss	1	–	–	–	(1)	–	–	–	–

	<i>Soldes des fonds au 1<sup>er</sup> janvier 2010</i>	<i>Contributions</i>	<i>Produits et charges divers<sup>a</sup></i>	<i>Rembour- sements</i>	<i>Virements et ajustements</i>	<i>Total disponible</i>	<i>Charges afférentes aux programmes</i>	<i>Soldes des fonds au 31 décembre 2011</i>	<i>Contributions à recevoir au 31 décembre 2011 (note 5)</i>
Liban	219	177	–	(15)	–	381	246	136	–
Luxembourg	13 075	8 675	1	(271)	(47)	21 432	16 779	4 654	775
Marie Stopes International	17	15	–	–	–	32	1	31	–
Maroc	1 563	1 333	–	–	(11)	2 885	839	2 046	–
Mexique	4 535	968	–	–	–	5 504	2 645	2 859	–
Nigéria	1 771	4 040	–	(189)	–	5 622	1 746	3 876	2 207
Noble Energy	–	107	–	–	–	107	74	33	–
Norvège	4 567	13 189	–	(1 148)	(1)	16 607	15 140	1 468	–
Nouvelle-Zélande	1 229	386	–	–	(70)	1 545	1 060	484	–
Office des Nations Unies contre la drogue et le crime	455	498	–	(33)	–	920	920	–	–
Oman	186	–	–	–	–	186	19	168	–
ONU-Femmes	110	740	–	(5)	–	845	264	582	85
Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire	2	–	–	(2)	–	–	–	–	–
Organisation des pays exportateurs de pétrole	53	–	–	(53)	–	–	–	–	–
Organisation mondiale de la Santé	1 668	2 228	–	(36)	–	3 860	3 468	392	–
Oxfam	22	81	–	66	(1)	168	135	33	–
Panama	21	401	–	(18)	–	404	404	–	–
Paraguay	47	–	–	34	(81)	–	–	–	–
Pays-Bas	4 404	5 532	3	(788)	(68)	9 083	7 108	1 975	–
Pérou	637	–	–	(637)	–	–	–	–	–
Programme arabe du Golfe pour les organismes de développement des Nations Unies	50	98	–	(40)	–	107	104	3	–
Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida	4 419	32 624	1	(211)	(15)	36 816	26 019	10 797	10 647
Programme des Nations Unies pour le développement	24 631	63 193	30	(1 308)	–	86 546	66 427	20 120	209
Qatar	–	179	–	–	–	179	68	111	–
Real Medicine Foundation	–	238	–	–	–	238	201	36	–
République arabe syrienne	1 029	2 969	–	–	(4)	3 993	2 255	1 738	–

	<i>Soldes des fonds au 1<sup>er</sup> janvier 2010</i>	<i>Contributions</i>	<i>Produits et charges divers<sup>a</sup></i>	<i>Rembour- sements</i>	<i>Virements et ajustements</i>	<i>Total disponible</i>	<i>Charges afférentes aux programmes</i>	<i>Soldes des fonds au 31 décembre 2011</i>	<i>Contributions à recevoir au 31 décembre 2011 (note 5)</i>
République centrafricaine	11	–	–	–	(11)	–	–	–	–
République de Corée	23	–	–	(23)	–	–	–	–	–
République dominicaine	70	376	–	–	–	447	357	90	–
République tchèque	–	132	–	–	–	132	–	132	–
Roumanie	50	–	–	–	(12)	38	38	–	–
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	6 581	53 520	–	(2 117)	(184)	57 800	16 331	41 469	25 487
Sao Tomé-et-Principe	36	74	–	–	–	109	98	11	–
Sierra Leone	4 024	2 225	–	–	–	6 249	4 684	1 565	–
Suède	2 913	16 897	–	151	–	19 961	9 354	10 607	3 570
Suisse	392	679	–	(29)	(3)	1 040	561	479	–
Ukraine	138	–	–	(138)	–	–	–	–	–
Uruguay	642	1 783	–	–	–	2 425	2 181	243	–
Venezuela (République bolivarienne du)	2	5 077	–	–	(2)	5 077	1 750	3 327	–
Virgin Unite	4	844	–	–	184	1 033	509	523	212
Women's Missionary Society of the African Methodist Episcopal Church	25	–	–	–	(7)	18	18	–	–
Yémen	317	–	–	(61)	(60)	196	196	–	–
<b>Fonds de cofinancement</b>	<b>250 328</b>	<b>794 428</b>	<b>2 830</b>	<b>(20 305)</b>	<b>(6 063)</b>	<b>1 021 218</b>	<b>632 750</b>	<b>388 468</b>	<b>90 233</b>
Autres fonds d'affectation spéciale									–
Coopération avec Oman	(42)	852	–	–	–	811	809	2	–
ePAS for UNICEF	53	450	–	–	–	503	283	220	–
Écarts de conversion	–	–	–	(220)	2 133	1 913	–	1 913	–
Programme mondial pour l'achat de contraceptifs	5 000	2 622	(699)	–	–	6 923	1 923	5 000	173
Fonds d'affectation spéciale pour le Prix des Nations Unies en matière de population	1 802	–	50	–	–	1 852	78	1 774	–
Fonds de dotation Rafael M. Salas	1 132	–	32	–	–	1 164	101	1 062	–
Accords relatifs aux petites contributions <sup>b</sup>	529	1 690	61	–	645	2 925	1 760	1 165	16

	<i>Soldes des fonds au 1<sup>er</sup> janvier 2010</i>	<i>Contributions</i>	<i>Produits et charges divers<sup>a</sup></i>	<i>Rembour- sements</i>	<i>Virements et ajustements</i>	<i>Total disponible</i>	<i>Charges afférentes aux programmes</i>	<i>Soldes des fonds au 31 décembre 2011</i>	<i>Contributions à recevoir au 31 décembre 2011 (note 5)</i>
Ressources pour la communication d'informations aux donateurs	550	–	–	–	158	708	172	536	–
Coordonnateur mondial de UN Cares <sup>c</sup>	1 411	1 290	–	–	61	2 763	1 890	872	–
Bureau d'appui de la Fondation des Nations Unies	31	–	7	–	65	104	–	104	–
<b>Autres fonds d'affectation spéciale</b>	<b>10 467</b>	<b>6 904</b>	<b>(549)</b>	<b>(220)</b>	<b>3 062</b>	<b>19 664</b>	<b>7 016</b>	<b>12 648</b>	<b>189</b>
<b>Total</b>	<b>260 794</b>	<b>801 332</b>	<b>2 281</b>	<b>(20 525)</b>	<b>(3 000)</b>	<b>1 040 882</b>	<b>639 766</b>	<b>401 116<sup>d</sup></b>	<b>90 421</b>

<sup>a</sup> Les produits et charges divers sont indiqués dans le tableau E.

<sup>b</sup> On a procédé au reclassement d'un montant de 529 000 dollars entre les ressources ordinaires et les autres ressources au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

<sup>c</sup> Le fonds d'affectation spéciale du Coordonnateur mondial de UN Cares a cessé d'être comptabilisé dans le programme des administrateurs auxiliaires et a été rattaché aux autres fonds d'affectation spéciale en 2011.

<sup>d</sup> Comme indiqué dans l'état 1, les soldes des fonds préaffectés non réservés se composent comme suit :

(En millions de dollars États-Unis)

<i>Soldes des fonds préaffectés non réservés</i>	<i>2010-2011</i>	<i>2008-2009</i>
Cofinancement	401,1	258,9 <sup>e</sup>
Programme des administrateurs auxiliaires	2,0	2,5
Opérations d'achats	4,4	16,4
<b>Total</b>	<b>407,5</b>	<b>277,8</b>

<sup>e</sup> La différence entre ce total et la valeur totale des soldes des fonds au 1<sup>er</sup> janvier 2010 donnée dans le tableau B est expliquée dans les notes b et c ci-dessus.

Tableau C  
**Services d'achat pendant l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Achats pour le compte de tiers</i>	<i>Soldes des fonds au 1<sup>er</sup> janvier 2010 reclassés au passif</i>	<i>Montants reçus aux fins des achats</i>	<i>Produits et charges divers</i>	<i>Virements et autres ajustements</i>	<i>Remboursements</i>	<i>Total disponible</i>	<i>Montant des achats</i>	<i>Montant net des avances au 31 décembre 2011</i>
<b>Clients</b>								
Gouvernements	3 778	16 124	(66)	(621)	(219)	18 996	(14 853)	4 143
PNUD	(254)	5 292	(1)	88	(51)	5 075	(4 257)	817
Autres organismes des Nations Unies	(395)	653	–	417	(99)	576	(571)	6
Organismes intergouvernementaux	12 343	33 849	49	(1 221)	(4 162)	40 858	(19 719)	21 140
Organisations non gouvernementales	840	747	–	(125)	(415)	1 047	(828)	219
<b>Total</b>	<b>16 312</b>	<b>56 666</b>	<b>(17)</b>	<b>(1 463)</b>	<b>(4 946)</b>	<b>66 552</b>	<b>(40 227)</b>	<b>26 325</b>

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Services d'administration des achats</i>	<i>Soldes des fonds au 1<sup>er</sup> janvier 2010</i>	<i>Produits et charges divers</i>	<i>Commission pour services d'appui</i>	<i>Virements et autres ajustements</i>	<i>Total disponible</i>	<i>Charges</i>	<i>Soldes des fonds au 31 décembre 2011</i>
Services d'achat – administration	–	421	2 965	–	3 386	(3 386)	–
Services d'achat – Danemark	119	–	–	68	187	(118)	69
<b>Total</b>	<b>119</b>	<b>421</b>	<b>2 965</b>	<b>68</b>	<b>3 573</b>	<b>(3 504)</b>	<b>69</b>

Tableau D  
**Ressources non préaffectées de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Produits</i>	<i>États, notes et tableaux</i>	<i>2010-2011</i>	<i>2008-2009</i>
Produits provenant des contributions non préaffectées	Tableau A et note 12	948 798	905 022
À déduire : virements sur le compte			
Autres produits	Note 12	(6 096)	–
Autres produits	Note 13	72 856	78 785
<b>Total des produits</b>		<b>1 015 558</b>	<b>983 807</b>

<i>Charges</i>	<i>États, notes et tableaux</i>	<i>Activités relatives au programme</i>		<i>Budget d'appui biennal</i>		<i>Autre (régionalisation, Atlas, progiciel de gestion intégré, sécurité)</i>		<i>Total</i>	
		<i>2010-2011</i>	<i>2008-2009</i>	<i>2010-2011</i>	<i>2008-2009</i>	<i>2010-2011</i>	<i>2008-2009</i>	<i>2010-2011</i>	<i>2008-2009</i>
		<i>2010-2011</i>	<i>2008-2009</i>	<i>2010-2011</i>	<i>2008-2009</i>	<i>2010-2011</i>	<i>2008-2009</i>	<i>2010-2011</i>	<i>2008-2009</i>
Fonds utilisés par des gouvernements et des organisations non gouvernementales		238 974	225 149	–	–	–	–	238 974	225 149
Fonds utilisés par des organismes des Nations Unies		5 493	4 510	–	–	–	–	5 493	4 510
Fonds utilisés par le FNUAP		467 356	452 262	254 927	237 917	25 721	28 150	748 004	718 329
Autres charges	Note 15	13 002	578	32	3	(2)	–	13 032	581
<b>Total des charges</b>	Note 16	<b>724 825</b>	<b>682 499</b>	<b>254 959</b>	<b>237 920</b>	<b>25 719</b>	<b>28 150</b>	<b>1 005 503</b>	<b>948 569</b>
<b>Excédent de l'exercice biennal</b>	Note 11							<b>10 055</b>	<b>35 238</b>

Tableau E  
**Ressources préaffectées de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Produits</i>	<i>États, notes et tableaux</i>		
		<i>2010-2011</i>	<i>2008-2009</i>
Produits provenant des contributions préaffectées	Note 12	804 031	654 236
À déduire : sommes remboursées à des donateurs	Tableau B et note 12	(20 525)	–
Autres produits	Note 13	6 740	16 747
<b>Total des produits</b>		<b>790 246</b>	<b>670 983</b>

<i>Charges</i>		<i>Cofinancement</i>		<i>Administrateurs auxiliaires</i>		<i>Achats</i>		<i>Total</i>	
		<i>2010-2011</i>	<i>2008-2009</i>	<i>2010-2011</i>	<i>2008-2009</i>	<i>2010-2011</i>	<i>2008-2009</i>	<i>2010-2011</i>	<i>2008-2009</i>
Fonds utilisés par des gouvernements et des organisations non gouvernementales		231 563	154 118	–	–	–	–	231 563	154 118
Fonds utilisés par des organismes des Nations Unies		1 635	2 888	–	–	–	–	1 635	2 888
Fonds utilisés par le FNUAP		404 365	358 801	2 404	4 030	687	58 579	407 456	421 410
Autres charges	Note 15	2 203	1 854	–	–	–	93	2 203	1 947
<b>Total des charges</b>		<b>639 766</b>	<b>517 661</b>	<b>2 404</b>	<b>4 030</b>	<b>687</b>	<b>58 672</b>	<b>642 857</b>	<b>580 363</b>
<b>Excédent de l'exercice biennal</b>								<b>147 389</b>	<b>90 620</b>



### Récapitulatif – Ventilation des charges par ressources préaffectées et non préaffectées

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Charges</i>	<i>Ressources non préaffectées</i>		<i>Ressources préaffectées</i>		<i>Total</i>	
	<i>2010-2011</i>	<i>2008-2009</i>	<i>2010-2011</i>	<i>2008-2009</i>	<i>2010-2011</i>	<i>2008-2009</i>
Fonds utilisés par des gouvernements et des organisations non gouvernementales	238 974	225 149	231 563	154 118	470 537	379 267
Fonds utilisés par des organismes des Nations Unies	5 493	4 510	1 635	2 888	7 128	7 398
Fonds utilisés par le FNUAP	748 004	718 329	407 456	421 410	1 155 460	1 139 739
Autres charges	13 032	581	2 203	1 947	15 235	2 528
<b>Total des charges</b>	<b>1 005 503</b>	<b>948 569</b>	<b>642 857</b>	<b>580 363</b>	<b>1 648 360</b>	<b>1 528 932</b>
<b>Excédent de l'exercice biennal</b>	<b>10 055</b>	<b>35 238</b>	<b>147 389</b>	<b>90 620</b>	<b>157 444</b>	<b>125 858</b>

## **Notes relatives aux états financiers**

### **Note 1**

#### **Énoncé de la mission du FNUAP et de ses objectifs**

##### **Énoncé de la mission**

Le FNUAP est un organisme international de développement dont le but est que chaque femme, chaque homme et chaque enfant puissent vivre en bonne santé et bénéficier de l'égalité des chances. Il aide les pays à utiliser les données relatives à la population pour élaborer des politiques et des programmes qui visent à ce que la pauvreté recule et à ce que toutes les grossesses soient voulues, à ce que toutes les femmes puissent accoucher en sécurité, à ce que les jeunes ne contractent pas le VIH/sida et à ce que toutes les filles et toutes les femmes soient traitées dignement et respectueusement.

##### **Objectifs du FNUAP**

Les principaux domaines d'activité du FNUAP sont axés sur la promotion du droit à la santé sexuelle et procréative par l'accélération de la réalisation de l'objectif 5 des objectifs du Millénaire pour le développement, « Améliorer la santé maternelle », l'accent étant mis sur deux cibles essentielles : réduire le taux de mortalité maternelle et rendre universel l'accès aux services de santé en matière de procréation, y compris ceux qui ont trait à la planification familiale. En se consacrant à ces priorités, le Fonds s'emploie à améliorer la qualité de vie de populations n'ayant pas accès à des services suffisants, notamment des femmes, des jeunes et des adolescents. Les travaux du Fonds sont guidés par ses compétences spécialisées en matière de dynamique des populations, de droits de l'homme et d'égalité des sexes, et orientés suivant les besoins de chaque pays. En outre, le Fonds favorise des stratégies de gestion de la population et de développement propres à renforcer les capacités de programmation en matière de population, sensibilise les acteurs concernés aux questions de population et de développement, et promeut la mobilisation des ressources et de la volonté politique sans lesquelles il ne saurait accomplir sa mission.

Le FNUAP s'inspire dans son action des principes énoncés dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement de 1994, ainsi que des principales mesures arrêtées pour la poursuite de l'application de celui-ci, et les promeut. Il est particulièrement attaché aux droits en matière de procréation, à l'égalité des sexes et à la responsabilité masculine, ainsi qu'à l'autonomisation et à l'émancipation des femmes partout dans le monde. Il considère que la protection et la promotion de ces droits et l'amélioration du sort des adolescents et des jeunes, et surtout des filles, sont en soi des objectifs de développement. Tous les individus et tous les couples ont le droit de décider librement et en toute responsabilité du nombre d'enfants qu'ils auront et de l'espacement de leurs naissances, ainsi que de disposer des informations et des moyens voulus pour ce faire.

Le FNUAP est fermement convaincu que la réalisation de ces objectifs contribuera à améliorer la qualité de la vie et à faire progresser l'humanité vers l'objectif universellement accepté d'une stabilisation de la population mondiale. Il considère en outre que ces objectifs font partie intégrante de tous les efforts

déployés pour parvenir à un développement soutenu et durable sur les plans social et économique, qui permette de répondre aux besoins des êtres humains, d'assurer leur bien-être et de protéger les ressources naturelles dont toute vie dépend.

Le FNUAP estime que tous les droits de l'homme, y compris le droit au développement, sont universels, indivisibles, interdépendants et intimement liés, pour reprendre les termes du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, de la Déclaration de Vienne et du Programme d'action adopté à la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, du Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social, du Programme d'action de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et d'autres instruments adoptés par la communauté internationale.

Le FNUAP est résolu, en sa qualité de chef de file des organismes des Nations Unies pour le suivi et la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, à travailler en partenariat avec les gouvernements, toutes les entités du système des Nations Unies, la société civile et les organisations non gouvernementales.

Le FNUAP soutient les efforts visant à rendre la présence des Nations Unies sur le terrain cohérente et coordonnée, en la plaçant sous la direction d'un coordonnateur régional aux fonctions renforcées appartenant lui-même à un système collégial et participatif de coordonnateurs régionaux. Le FNUAP joue un rôle de premier plan dans les mécanismes interinstitutions, afin de favoriser la réalisation des objectifs de la réforme des Nations Unies, c'est-à-dire de rendre plus efficace l'action menée dans le domaine du développement.

Le FNUAP continue de faciliter la mobilisation, tant auprès des pays développés que des pays en développement, des ressources nécessaires pour donner suite aux engagements pris par les uns et les autres dans le Programme d'action, afin que les objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement puissent être effectivement atteints.

La réalisation des objectifs du Programme d'action est également essentielle à celle des objectifs du Millénaire pour le développement. Ces huit objectifs, qui cadrent parfaitement avec les orientations définies à la Conférence internationale sur la population et le développement, doivent permettre de faire reculer l'extrême pauvreté de moitié d'ici à 2015. Le FNUAP met ses compétences particulières en matière d'hygiène de la procréation et de population au service de l'effort collectif mené pour leur réalisation. Dans le cadre de multiples partenariats, le FNUAP soutient des politiques et programmes qui sont axés sur les objectifs du Millénaire et tiennent compte de la problématique hommes-femmes. Ces partenariats sont adaptés aux circonstances du pays et du lieu et tiennent compte de la diversité culturelle.

## **Note 2**

### **Conventions comptables**

#### **a) Récapitulation des principales conventions comptables**

Les états financiers ont été établis conformément aux principales conventions comptables énoncées ci-après :

**i) Normes comptables**

Les états financiers ont été établis conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière du FNUAP, ainsi qu'aux Normes comptables du système des Nations Unies (révision VIII).

**ii) Exercice**

Les états financiers portent sur l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011.

**iii) Unité de compte**

L'unité de compte utilisée dans les états financiers est le dollar des États-Unis. Lorsque les opérations ont été effectuées dans d'autres monnaies, l'équivalent en dollars des États-Unis est calculé en appliquant le taux de change opérationnel de l'ONU.

Les montants indiqués sont arrondis au millier le plus proche dans les états et les tableaux et au million ou au millier le plus proche, selon ce qui est précisé, dans les notes.

**iv) Produits**

Les opérations du FNUAP sont financées au moyen de deux types de ressources :

- Les ressources non préaffectées (également appelées ressources ordinaires, ressources de base ou ressources non soumises à restriction), dont l'utilisation n'est soumise à aucune restriction;
- Les ressources préaffectées (également appelées autres ressources, ressources autres que les ressources de base et ressources soumises à restrictions), dont l'utilisation est soumise à des restrictions définies par les donateurs, et qui comprennent les contributions au titre des activités cofinancées et du programme des administrateurs auxiliaires et les fonds destinés aux services d'achat. Le cofinancement englobe la participation aux coûts et les fonds d'affectation spéciale thématiques et autres.

Tous les produits sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les contributions en nature ne sont pas comptabilisées en tant que produits dans les états financiers mais sont signalées dans les notes si leur montant est significatif.

**v) Charges**

Toutes les charges, à l'exception de celles qui sont engagées dans le cadre d'activités relatives aux programmes exécutées par des gouvernements et des organisations non gouvernementales (ONG), sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice modifiée.

Lorsque les activités relatives aux programmes sont exécutées par des gouvernements et des ONG, ces partenaires de réalisation soumettent au FNUAP des rapports rendant compte de leur utilisation de ressources et c'est sur la base de ces rapports que le FNUAP comptabilise ses charges afférentes aux programmes.

Lorsque le FNUAP décide d'avancer des fonds à ces partenaires de réalisation, il le fait sur la base de projections de trésorerie trimestrielles et les avances sont soldées en fonction des données figurant dans les rapports soumis par les partenaires. Les avances consenties aux partenaires de réalisation non soldées à la fin de l'année sont inscrites à la rubrique « Avances de fonctionnement » de l'état 1 et leur montant global est ventilé dans la note 6 entre les catégories suivantes : gouvernements, autres organismes des Nations Unies, institutions intergouvernementales et ONG.

Lorsque les activités relatives aux programmes sont exécutées par des organismes des Nations Unies, ces partenaires soumettent eux aussi au FNUAP des rapports rendant compte de leur utilisation de ses ressources. Dans ces rapports, les charges sont définies selon les conventions comptables de l'organisme auteur du rapport.

Les charges suivantes sont comptabilisées au titre des activités relatives aux programmes :

- Charges d'appui engagées par les organismes des Nations Unies, les organisations intergouvernementales et les ONG liées à l'exécution de projets financés par le FNUAP, dont le montant est remboursé à ces entités;
- Charges indirectes subies par le FNUAP pour la gestion et l'administration d'activités financées par des contributions préaffectées.

Les dépenses indirectes sont recouvrées à un taux de 5 % pour les activités cofinancées et exécutées par les pays, de 7 % pour toutes les autres activités cofinancées et de 5 % pour les charges afférentes aux achats effectués pour le compte de tiers.

#### **vi) Gains et pertes de change**

Tous les gains et pertes de change sont comptabilisés séparément, respectivement sous « Autres produits » et « Autres charges ». Au cours des exercices précédents, le FNUAP inscrivait les gains et pertes de change relatifs aux contributions comme augmentation ou déduction du montant brut de celles-ci, tandis que les gains ou pertes de réévaluation non liés aux contributions étaient comptabilisés comme autres produits ou autres charges (note 15).

Tous les éléments d'actif libellés en monnaies autres que le dollar des États-Unis ont été réévalués sur la base du taux de change opérationnel de l'ONU au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

#### **vii) Placements et opérations de couverture**

Tous les placements sont comptabilisés au coût après amortissement de la prime d'émission, qui est proche de la valeur de réalisation. Conformément aux Normes comptables du système des Nations Unies, la valeur de réalisation et le coût amorti sont indiqués.

Tous les titres acquis comme placements sont achetés pour être conservés jusqu'à leur échéance. Cependant, ils peuvent être cédés lorsqu'un besoin de liquidités se fait sentir, lorsqu'apparaît un risque de crédit imprévu ou bien encore lorsqu'une cession est pour toute autre raison avantageuse dans le cadre de la gestion globale des placements.

Les titres qui peuvent potentiellement exposer le FNUAP à un risque de crédit sont principalement les obligations, les bons du Trésor des États-Unis et les effets de commerce. Les placements sont effectués dans des instruments financiers de qualité provenant d'émetteurs dont la solvabilité a été établie par des agences de notation indépendantes réputées. La solvabilité de ces émetteurs est vérifiée de façon régulière. Outre que les placements ne sont effectués que dans des instruments financiers de qualité, le risque d'illiquidité est réduit en limitant le volume des titres d'une même émission ou d'un même émetteur.

Des opérations de couverture sont réalisées pour protéger la valeur des contributions annoncées non libellées en dollars, afin que les produits au titre des contributions soient plus prévisibles et plus stables et que la répartition des ressources et les autres activités de planification soient plus aisées. Les primes et les gains et pertes de changes relatifs aux opérations de couverture sont comptabilisés à la rubrique Autres charges (notes 14 et 15).

C'est le PNUD qui se charge pour le compte du FNUAP des activités de placement et des opérations de couverture.

#### **viii) Biens durables**

On entend par biens durables les articles d'une valeur unitaire égale ou supérieure à 1 000 dollars, hors fret et port, qui ont une durée de vie utile d'au moins trois ans.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, le titre de propriété des biens utilisés dans le cadre des projets et acquis pour l'usage exclusif des partenaires de réalisation est immédiatement transféré à ces partenaires dès l'achat, sauf dans le cas des véhicules, pour lesquels le transfert éventuel est laissé à l'appréciation du FNUAP.

Les biens durables ne sont jamais immobilisés : leur coût intégral est imputé au budget d'appui biennal ou comptabilisé dans les charges afférentes aux programmes de l'exercice au cours duquel ils ont été achetés.

Il est tenu un registre de tous les biens durables. La répartition des biens durables au 31 décembre 2011 est indiquée dans la note 7.

#### **ix) Services d'achat**

Depuis que le Conseil d'administration en a approuvé le principe à sa quarantième session, en 1993, le FNUAP reçoit des fonds pour acheter des fournitures, du matériel et des services à la demande et pour le compte de gouvernements, de l'Organisation des Nations Unies, des fonds et programmes des Nations Unies et des institutions spécialisées, d'autres organisations intergouvernementales et d'organisations non gouvernementales. Il facture ces services d'achat à un taux établi par le Conseil d'administration, qui était de 5 % au cours de l'exercice 2010-2011. Ces commissions sont comptabilisées comme produits dans le budget d'appui biennal après déduction des charges liées aux services en question.

Il est rendu compte des activités de ces services dans les tableaux C et E, et la note 11 et l'alinéa c) de la note 16 fournissent des informations supplémentaires sur l'excédent des produits par rapport aux charges.

**x) Remboursement aux donateurs**

De tels remboursements sont comptabilisés dès réception de la demande de remboursement d'un donateur. Tous les remboursements versés aux donateurs sont portés en déduction des produits provenant des contributions. Ce changement de convention comptable par rapport à l'exercice précédent est expliqué ci-dessous à l'alinéa b) ii) de la présente note.

Les remboursements aux donateurs sont présentés dans l'état 2 et dans la note 12.

**xi) Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite**

Les engagements au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite, telles que l'assurance maladie après la cessation de service, les prestations liées au rapatriement et le paiement des jours de congé annuel accumulés sont constatés dans les états financiers. Ceci est conforme à la recommandation formulée par le Secrétaire général après que le Comité des commissaires aux comptes avait recommandé aux organismes de Nations Unies de commencer à comptabiliser et financer leurs engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service (A/60/450) (voir la note 9).

Depuis l'exercice 2008-2009, le montant de ces engagements est calculé sur la base d'une étude actuarielle.

**xii) Provisions pour créances douteuses**

*Contributions à recevoir.* Chaque contribution non préaffectée restant due est analysée et, si la créance est jugée douteuse, une dotation aux provisions pour créances douteuses est comptabilisée. Toute contribution à recevoir en instance depuis plus de trois ans est présumée douteuse. Le montant de ces dotations aux provisions est indiqué séparément à la note 5. Toutes les contributions à recevoir sont présentées dans l'état 1 après déduction du montant de ces provisions.

Les contributions préaffectées restant dues sont analysées, surtout lorsque l'échéance fixée a été dépassée ou que l'accord avec le donateur a expiré. Si la créance est jugée douteuse, une dotation aux provisions pour créances douteuses est comptabilisée.

*Avances de fonctionnement.* Les avances de fonctionnement à récupérer sont analysées, et si la créance est jugée douteuse une dotation aux provisions est comptabilisée. Le montant de ces dotations aux provisions est indiqué séparément à la note 6. Les avances de fonctionnement sont présentées dans l'état 1 après déduction du montant des provisions.

*Autres actifs.* Les éléments inscrits à cette rubrique (avances consenties aux fonctionnaires, comptes débiteurs et montants divers) sont analysés et, s'il s'avère que la créance est douteuse, une dotation aux provisions pour créances douteuses est enregistrée. Ces actifs sont comptabilisés dans l'état 1 pour leur montant net de ces provisions.

**b) Changements de convention comptable****i) Le FNUAP est considéré comme un agent d'achats**

Depuis 2010, le FNUAP comptabilise ses activités d'achats comme s'il était un agent d'achats fournissant un service à l'acheteur, et ne constate comme produits que sa commission de 5 %. Les soldes relatifs à ces activités en fin d'exercice représentent des avances nettes pour des activités d'achat à effectuer. Auparavant, l'ensemble de la contribution et les achats correspondants étaient comptabilisés comme produits et dépenses du FNUAP, le solde en fin d'exercice apparaissant comme le solde d'un fonds.

L'effet de ce changement de convention est que, pour l'exercice 2010-2011, les produits et charges afférents aux services d'achat sont inférieurs respectivement de 56,6 millions et 40,2 millions de dollars à ce qu'ils auraient été en application de la convention antérieure. Le montant des comptes créditeurs est supérieur de 26,3 millions de dollars, avec une réduction correspondante du solde des fonds au 31 décembre 2011, du fait de ce changement de convention (voir le tableau C et la note 8).

L'ajustement de 16,3 millions de dollars apporté au solde d'ouverture du fonds des services d'achat s'explique par le retraitement de cette somme et son transfert à la rubrique Créditeurs (état 3).

**ii) Produits provenant des contributions**

À compter de l'exercice 2010-2011, le FNUAP comptabilise toutes les contributions en droits constatés suivant une méthode inspirée des Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS).

Les contributions non préaffectées sont inscrites comme produits au moment où le FNUAP prend le contrôle des ressources financières transférées, normalement lors de la signature d'un accord contraignant avec le donateur. Dans le cas d'accords pluriannuels, le FNUAP ne comptabilise en règle générale comme produits que les montants correspondant à la première année, dans la mesure où les montants relatifs aux années suivantes sont considérés comme donnés à titre indicatif et sujets à changement ou renégociation. Les contributions pluriannuelles non préaffectées payées d'avance par les donateurs sont une exception à cette règle : elles sont intégralement comptabilisées dès la première année, car le FNUAP exerce un contrôle sur la totalité du montant. Ce changement de convention comptable entraîne en 2010-2011 une augmentation des produits de l'exercice considéré, et une diminution correspondante des produits comptabilisés d'avance, d'un montant de 0,2 million de dollars.

Les contributions sont intégralement comptabilisées au moment de la signature d'un accord contraignant, sauf dans les cas où l'accord comprend des « conditions » concernant les actifs transférés, c'est-à-dire des obligations spécifiques et mesurables en matière de résultats et de remboursement des fonds fournis, ou dans le cas où le donateur retient le contrôle d'une partie de la contribution. Dans le premier cas, le montant intégral de la contribution est inscrit à la fois à l'actif et au passif, et le montant figurant au passif est progressivement transféré aux produits à mesure que les conditions sont remplies. Dans le deuxième cas, les produits sont constatés à mesure que le FNUAP obtient le contrôle des tranches de contributions.



Avant 2010, les contributions aux activités cofinancées étaient constatées sur la base de la comptabilité de caisse. L'effet de ce changement de convention comptable est qu'en 2010-2011 les contributions à des activités cofinancées et les comptes débiteurs sont tous deux supérieurs de 90,3 millions de dollars à ce qu'ils auraient été selon la convention antérieure.

En 2010-2011, le traitement des remboursements aux donateurs a également changé. Avant 2010, ils étaient comptabilisés comme des variations des soldes des fonds, alors qu'à partir de l'exercice considéré ils sont portés en déduction des produits provenant des contributions préaffectées dans l'état 2. Ce changement de convention comptable a eu pour effet de réduire de 20,5 millions de dollars le montant des contributions préaffectées, par rapport à ce qu'il aurait été selon la convention antérieure.

Lorsque les services d'achat du FNUAP sont utilisés par une tierce partie, la substance de l'opération est la fourniture d'un service et on considère que le FNUAP joue le rôle d'agent d'achats, c'est pourquoi le FNUAP ne comptabilise comme produits que sa commission de 5 %. L'effet de ce changement sur les états financiers de l'exercice 2010-2011 est décrit ci-dessus à l'alinéa b) i).

Pour l'exercice 2010-2011, un montant relatif au remboursement aux fonctionnaires de sommes versées au Trésor des États-Unis au titre de l'impôt sur le revenu a été porté en déduction des contributions non préaffectées et inscrit comme augmentation des ressources préaffectées à la rubrique Autres produits, conformément à la présentation du budget.

### **iii) Intérêts créditeurs sur ressources préaffectées**

À compter de 2010, aucun intérêt créditeur n'est comptabilisé au titre des ressources préaffectées, les intérêts produits par les soldes des fonds étant intégralement affectés aux ressources non préaffectées, hormis dans le cas d'un nombre limité de fonds anciens constitués avant la modification du règlement financier du FNUAP. Ce changement de convention comptable a eu pour effet d'augmenter de 5,4 millions de dollars le produit d'intérêts alloué aux ressources non préaffectées, les ressources préaffectées ayant été diminuées d'autant.

### **iv) Différences de présentation et comparaison avec les états financiers des exercices antérieurs**

Le FNUAP passe actuellement aux normes IPSAS, qu'il adoptera définitivement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012. Il a déjà intégré des conventions comptables inspirées de ces normes pour l'élaboration de ses états financiers de l'exercice 2010-2011. Plusieurs changements en découlent dans la communication d'informations financières, notamment du fait du regroupement de rubriques et de la modification de la présentation d'informations dans les états, tableaux et notes. Les changements les plus notables intervenus dans les états financiers entre 2008-2009 et 2010-2011 sont les suivants :

- Conformément aux conventions et à la présentation inspirées par les normes IPSAS, les ressources préaffectées ne sont plus séparées complètement des ressources non préaffectées dans les états financiers eux-mêmes, cette ventilation apparaissant désormais dans les tableaux et notes y relatifs;

Les actifs et passifs sont classés en « courants » et « non courants » suivant un principe de liquidité. Les actifs et passifs courants sont ceux dont il est prévu qu'ils soient liquidés dans un délai de 12 mois à compter de la date d'arrêté des comptes, tous les autres actifs et passifs étant non courants;

- Les variations intervenues dans les soldes des fonds apparaissent désormais dans un état distinct, l'état 3;
- Certains renseignements financiers sont maintenant communiqués dans les notes plutôt que dans les tableaux, par exemple la ventilation par pays et par région des charges afférentes aux programmes (par. a) et b) de la note 16);
- De nouvelles informations ont été ajoutées dans les notes, par exemple sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie (note 3);
- Ventilation des charges : les charges étaient précédemment ventilées dans les états financiers en « Dépenses afférentes aux programmes » et « Dépenses diverses ». Pour l'exercice 2010-2011, les charges ont été ventilées par partenaire de réalisation, à savoir, gouvernements et organisations non gouvernementales, autres organismes des Nations Unies et utilisation par le FNUAP. Les « Autres charges » ont aussi été redéfinies (voir ci-dessous);
- Les « Autres produits » et « Autres charges » ont été redéfinis. En particulier, tous les gains et pertes de change ont été présentés à part dans la note 13 (Autres produits) et la note 15 (Autres charges) et sur des lignes distinctes de l'état 2, alors que précédemment les gains et pertes de change relatifs aux contributions étaient portés en augmentation ou déduction de la valeur brute de celles-ci.

À des fins de comparaison, les chiffres de l'exercice 2008-2009 ont été retraités conformément à la présentation adoptée pour les états financiers de 2010-2011.

On trouvera à la note 19 une comparaison détaillée des formats des états financiers de 2010-2011 et 2008-2009.

### Note 3

#### Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le tableau ci-après présente la composition de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2011</i>	<i>Au 31 décembre 2009</i>
Encaisse	21	48
Dépôts à vue	9 031	12 452
<b>Total</b>	<b>9 052</b>	<b>12 500</b>

Les liquidités nécessaires pour des décaissements immédiats sont détenues dans des comptes à vue.

#### Note 4 Placements

Au 31 décembre 2011, la valeur de réalisation des placements et leur coût après amortissement de la prime d'émission étaient les suivants :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2011</i>		<i>Au 31 décembre 2009</i>	
	<i>Valeur de réalisation</i>	<i>Coût amorti</i>	<i>Valeur de réalisation</i>	<i>Coût amorti</i>
Fonds communs de placement	35 628	35 628	41 572	41 572
Dépôts à terme	63 108	63 108	–	–
Certificats de dépôt	–	–	41 100	41 100
Effets de commerce à prime	44 972	44 972	49 976	49 976
Obligations à prime	20 000	20 000	–	–
Bons du Trésor des États-Unis	40 000	40 000	–	–
Obligations :	534 026	531 566	451 293	445 775
Obligations souveraines émises par des pays autres que les États-Unis	127 374	127 236	88 387	87 678
Obligations émises par des organismes supranationaux	207 628	207 612	188 746	186 921
Obligations émises par le Gouvernement et des organismes fédéraux des États-Unis	31 244	31 264	–	–
Obligations émises par des sociétés	167 780	165 454	174 160	171 176
<b>Total</b>	<b>737 734</b>	<b>735 274</b>	<b>583 941</b>	<b>578 423</b>
<b>Arrivant à échéance :</b>				
– Dans moins d'un an	572 707	572 564	251 176	250 915
– Dans plus d'un an	165 027	162 710	332 765	327 508
<b>Total</b>	<b>737 734</b>	<b>735 274</b>	<b>583 941</b>	<b>578 423</b>

Le total des placements s'élève à 735 millions de dollars. De ce montant, 243 millions de dollars sont réservés à des usages particuliers, comme suit :

- Réserve opérationnelle : 90,7 millions de dollars;
- Engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service : 114,6 millions de dollars;
- Fonds de dotation privé : 32,7 millions de dollars;
- Réserve pour les bureaux et logements hors siège : 5 millions de dollars.

Au 31 décembre 2011, les placements du FNUAP avaient une échéance moyenne de 8,7 mois. L'échéance moyenne au 31 décembre 2009 était de 16,7 mois.

En 2010 et 2011, le rendement moyen des placements était respectivement de 1,7 % et 1,4 %, alors qu'en 2008 et 2009, il était respectivement de 3,6 % et 2,1 %.

Le tableau ci-après indique la valeur de réalisation des obligations et des mouvements relatifs aux obligations enregistrés au cours de l'exercice.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>2010-2011</i>	<i>2008-2009</i>
<b>Solde d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier</b>	445 775	39 264
À ajouter : achats	781 533	608 184
À déduire : Titres arrivés à échéance	(683 677)	(197 865)
Amortissement	(10 956)	(3 627)
Primes non amorties	(1 109)	(181)
<b>Solde de clôture au 31 décembre</b>	<b>531 566</b>	<b>445 775</b>

#### Note 5

#### Contributions à recevoir, autres actifs courants et charges comptabilisées d'avance

Les contributions à recevoir sont ventilées dans les catégories suivantes : a) opérations avec ou sans contrepartie directe; b) créances courantes ou non courantes; c) contributions préaffectées ou non.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2011</i>	<i>Au 31 décembre 2009</i>
<b>Opérations sans contrepartie directe</b>		
Contributions à recevoir (actifs courants)	60 289	3 272
Ressources non préaffectées	1 528	3 272
Ressources préaffectées	58 761	-
Contributions à recevoir (actifs non courants)	31 660	-
Ressources non préaffectées	-	-
Ressources préaffectées	31 660	-
<b>Opérations avec contrepartie directe</b>		
Contributions à recevoir (actifs courants)	955	-
Contributions à recevoir (actifs non courants)	-	-
<b>Total</b>	<b>92 904</b>	<b>3 272</b>

Les contributions à recevoir sont présentées nettes des provisions pour créances douteuses.

Suivant une méthode inspirée des normes IPSAS, les opérations avec contrepartie directe sont définies comme étant des opérations dans lesquelles le FNUAP fournit des biens ou services à des tierces parties et reçoit d'elles une valeur approximativement égale. Ces opérations sont semblables à des échanges de type

commercial. Dans le cadre du mode de fonctionnement actuel du FNUAP, les activités d'achat pour le compte de tiers sont actuellement les seules opérations avec contrepartie directe.

La distinction entre créances courantes et non courantes repose sur la date d'encaissement prévue. Les contributions courantes sont définies comme étant celles dont l'encaissement est attendu dans les 12 mois suivant la date d'arrêté des comptes, les autres contributions étant classées comme non courantes.

Les contributions à recevoir correspondant à des ressources non préaffectées se rapportent principalement à des montants dus au titre de l'exercice considéré et d'exercices antérieurs qui n'ont pas été reçus à la date d'arrêté des comptes. Les contributions à recevoir correspondant à des ressources préaffectées se rapportent principalement à des montants qui seront dus et encaissés au cours d'exercices suivants, dans le cadre d'accords pluriannuels conclus avec des donateurs.

### Analyse chronologique

Les contributions constatées comme produits au titre de l'exercice en cours et d'exercices antérieurs mais non versées s'analysent comme suit au 31 décembre 2011 :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Au 31 décembre 2011		Au 31 décembre 2009	
	Non préaffectées	Préaffectées	Non préaffectées	Préaffectées
2006 et avant	–	–	91	–
2007	–	–	377	–
2008	281	–	320	–
2009	258	–	2 583	–
2010	329	–	–	–
2011	984	43 034	–	–
<b>Total</b>	<b>1 852</b>	<b>43 034</b>	<b>3 371</b>	<b>–</b>
Ajustements pour pertes de change non réalisées	(43)	–	(8)	–
Provisions pour créances douteuses	(281)	–	(91)	–
Contributions à recevoir non encore mises en recouvrement au 31 décembre	–	47 387	–	–
<b>Total</b>	<b>1 528</b>	<b>90 421</b>	<b>3 272</b>	<b>–</b>

Du fait du changement de convention comptable décrit à l'alinéa b) ii) de la note 2, les produits afférents à des contributions pluriannuelles préaffectées sont comptabilisés à la signature d'un accord contraignant, à moins que des conditions ne soient attachées au transfert de ressources. En conséquence, pour les contributions à recevoir au titre d'accords de cofinancement, un montant de 43 millions de dollars était exigible au 31 décembre 2011, tandis qu'un montant de 47,4 millions de dollars n'était pas encore exigible. De ce dernier montant, 36,1 millions de dollars se

rapportaient à des accords signés en 2011 et 11,3 millions de dollars à des accords signés en 2010.

On trouvera dans le tableau B la ventilation par pays ou organisme donateur des contributions préaffectées à recevoir.

#### **Dotations à la provision pour créances douteuses (contributions à recevoir)**

Chaque contribution à recevoir est analysée et, si la créance est jugée douteuse, une dotation à la provision pour créances douteuses est comptabilisée pour la totalité du montant. Toute contribution non préaffectée à recevoir en instance depuis plus de trois ans est présumée douteuse.

Le solde des provisions a évolué comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>2010-2011</i>	<i>2008-2009</i>
Solde des provisions au 1 <sup>er</sup> janvier	(91)	(88)
Contributions à recevoir dont le recouvrement est désormais jugé douteux	(449)	(158)
Comptabilisation en pertes de contributions à recevoir	210	144
Montant recouvré au titre de contributions dont le recouvrement était jugé douteux	49	11
<b>Solde de la provision au 31 décembre</b>	<b>(281)</b>	<b>(91)</b>

#### **Autres actifs courants et charges comptabilisées d'avance**

Les autres actifs courants et charges comptabilisées d'avance se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2011</i>	<i>Au 31 décembre 2009</i>
Avances versées au personnel	4 768	4 728
Intérêts courus à recevoir	4 512	5 203
Débiteurs divers et chargés comptabilisés d'avance	7 067	2 143
Sommes dues par d'autres organismes des Nations Unies	49	6 272
Provision pour créances douteuses – débiteurs divers	(108)	(424)
<b>Total</b>	<b>16 288</b>	<b>17 922</b>

**Note 6**  
**Avances de fonctionnement**

Le tableau ci-après présente la ventilation des avances de fonctionnement versées par catégorie de partenaire de réalisation :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2011</i>	<i>Au 31 décembre 2009</i>
Gouvernements	5 419	11 730
Organismes des Nations Unies	864	496
Institutions intergouvernementales et organisations non gouvernementales	3 612	5 253
À déduire : dotations aux provisions pour créances douteuses – avances	(351)	(54)
<b>Total</b>	<b>9 544</b>	<b>17 425</b>

**Note 7**  
**Biens durables**

Les biens durables ne sont jamais immobilisés : leur coût intégral est imputé au budget d'appui biennal ou comptabilisé dans les charges afférentes aux programmes de l'exercice au cours duquel ils ont été achetés.

Un inventaire physique des biens durables a été réalisé au siège et dans les bureaux de pays, et les résultats ont été rapprochés du registre des biens au 31 décembre 2011.

À cette date, la valeur (au coût historique) des biens durables s'établissait comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2011</i>	<i>Au 31 décembre 2009</i>
Siège	5 599	3 476
Bureaux de pays	49 569	48 890
<b>Total</b>	<b>55 167</b>	<b>52 366</b>

## Note 8

### Créditeurs et charges à payer

Les créditeurs et les charges à payer se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2011</i>	<i>Au 31 décembre 2009</i>
Créditeurs	20 568	25 522
Sommes dues à des organismes des Nations Unies	75 522	796
Avances nettes reçues au titre des activités d'achat	26 325	–
Sommes dues aux agents d'administration	11 215	7 014
Sommes à payer relatives à des soldes inutilisés de fonds arrivés à échéance	4 622	7 356
Dettes fournisseurs factures non parvenues	8 494	25 249
<b>Total</b>	<b>146 746</b>	<b>65 938</b>

La rubrique Sommes dues à des organismes des Nations Unies concerne principalement des dettes envers le PNUD pour des services qu'il a fournis au FNUAP afin de lui permettre de gagner en efficacité administrative et de tirer parti des possibilités offertes par le progiciel de gestion intégré commun. De tels services sont régis par des accords de prestation de services, qui précisent notamment le barème des coûts applicable.

## Note 9

### Avantages du personnel

#### a) Prestations de retraite

Le FNUAP fait partie des organisations affiliées à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui a été créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour assurer des prestations de retraite, de décès ou d'invalidité et des prestations connexes. Le régime des pensions du personnel des Nations Unies est un régime par capitalisation à prestations définies.

Il est procédé tous les deux ans à une évaluation actuarielle des actifs de la Caisse et de ses engagements au titre des prestations. Comme il n'existe pas de base cohérente et fiable pour imputer à telle ou telle organisation affiliée à la Caisse la part qui lui revient dans les engagements, les actifs et les coûts du régime, le FNUAP est dans l'incapacité de déterminer sa part de la situation financière et des résultats du régime de pensions d'une manière suffisamment fiable pour pouvoir la comptabiliser, si bien que ce régime a été traité comme un régime à cotisations définies; la part du FNUAP dans la situation nette de la Caisse n'est donc pas comptabilisée dans les états financiers.

Le FNUAP est tenu de verser des cotisations à la Caisse, au taux fixé par l'Assemblée générale, qui est actuellement de 7,9 % de la rémunération considérée aux fins de la pension pour les participants et de 15,8 % pour l'organisation. En vertu de l'article 26 des Statuts de la Caisse, il doit également lui verser sa part du



montant qui pourrait être nécessaire pour combler un déficit actuariel. Pour que cette dernière obligation prenne effet, il faut qu'un déficit ait été constaté à la date de la dernière évaluation actuarielle et que l'Assemblée générale ait invoqué les dispositions de l'article 26. Au moment de l'établissement du présent rapport, l'Assemblée n'avait pas invoqué ces dispositions.

**b) Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite**

Les prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite se composent des subventions de prime de l'assurance maladie accordées après la cessation de service, des prestations liées au rapatriement et du paiement des jours de congé accumulés. Comme l'indique l'alinéa a) xi) de la note 2, depuis l'exercice 2008-2009 les engagements correspondant à ces trois catégories de prestations sont calculés au moyen d'une évaluation actuarielle réalisée par un cabinet d'actuaire indépendants et compétents. La dernière évaluation en date a été réalisée au 31 décembre 2011. Les montants des engagements du FNUAP au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite sont présentés ci-après.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2011</i>	<i>Au 31 décembre 2009</i>
Assurance maladie après la cessation de service	163 289	87 445
Prestations liées au rapatriement	20 775	18 553
Paiement des jours de congé accumulés	11 068	9 450
<b>Montant net des engagements</b>	<b>195 132</b>	<b>115 448</b>

L'augmentation du montant des engagements s'explique par les facteurs suivants :

	<i>Au 31 décembre 2011</i>		
	<i>Assurance maladie après la cessation de service</i>	<i>Prestations liées au rapatriement</i>	<i>Jours de congé accumulés</i>
Coût des services rendus au cours de l'exercice considéré	12 105	2 793	3 679
Coût financier	11 045	2 143	1 084
Coût des services passés	(12 511)	-	-
Prestations versées	(2 018)	(3 744)	(3 084)
(Gain)/perte actuariel	67 223	1 030	(61)
<b>Variation nette du montant des engagements</b>	<b>75 844</b>	<b>2 222</b>	<b>1 618</b>

Le « coût des services rendus au cours de l'exercice considéré » représente l'accroissement de la valeur actuelle de l'engagement au titre des prestations définies résultant des services rendus en 2010-2011. Le « coût financier » est

l'accroissement résultant du fait que l'on s'est rapproché de la date de règlement des prestations. Le « coût des services passés » traduit la diminution des engagements correspondant aux services rendus au cours de périodes antérieures du fait des changements apportés aux régimes d'avantages du personnel au cours de l'exercice considéré, car la modification de régimes d'assurance maladie a donné lieu à des prévisions d'économies. Les « prestations versées » représentent les décaissements effectués au titre des avantages du personnel au cours de l'exercice considéré. Le principal facteur expliquant l'augmentation du montant des engagements au cours de l'exercice considéré est une perte actuarielle due à la réduction du taux d'actualisation utilisé pour l'évaluation actuarielle.

#### **Assurance maladie après la cessation de service**

i) À la cessation de service, les fonctionnaires et les personnes à leur charge peuvent choisir de s'affilier à un plan d'assurance maladie à prestations définies du FNUAP à condition de remplir certaines conditions, dont 10 ans d'affiliation à un plan d'assurance maladie du FNUAP pour les fonctionnaires recrutés après le 1<sup>er</sup> juillet 2007 et cinq ans d'affiliation pour ceux recrutés avant cette date. Cette prestation est dénommée assurance maladie après la cessation de service.

ii) Pour calculer les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service au 31 décembre 2011, l'actuaire a retenu les principales hypothèses suivantes : taux d'actualisation de 4,5 %; hausse du coût des soins de santé de 7 à 8 % en 2012, tombant progressivement à 4,5 % en 2027 et au-delà, tant pour les régimes d'assurance maladie proposés aux États-Unis que dans les autres pays; hypothèses relatives aux départs à la retraite, à la liquidation des droits et aux taux de mortalité conformes à celles utilisées par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies pour sa propre évaluation actuarielle, celles-ci ayant été actualisées pour l'exercice considéré. À titre de comparaison, les hypothèses utilisées pour calculer les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service au 31 décembre 2009 étaient les suivantes : taux d'actualisation de 6 %; hausse du coût des soins de santé de 8,4 % en 2010, tombant progressivement à 4,5 % en 2027 et au-delà, pour les régimes d'assurance maladie proposés aux États-Unis, et de 6 % en 2010, revenant progressivement à 4,5 % en 2027 et au-delà, pour les régimes d'assurance maladie disponibles dans les autres pays. L'évaluation des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service consiste également à prendre en compte les primes de tous les participants pour calculer les engagements résiduels du FNUAP. Ainsi, les primes payées par les retraités sont déduites du montant brut des engagements et, depuis l'évaluation au 31 décembre 2009, une partie des primes des fonctionnaires en activité en est également déduite pour parvenir au montant des engagements résiduels du FNUAP, conformément aux ratios de partage des coûts approuvés par l'Assemblée générale.

Selon ces ratios, la part du FNUAP ne doit pas dépasser la moitié pour les régimes d'assurance maladie autres que ceux qui sont offerts aux États-Unis, les deux tiers pour les régimes d'assurance proposés aux États-Unis et les trois quarts pour le régime d'assurance maladie du personnel recruté localement. Cet ajustement du mode de calcul de la contribution des participants au financement de l'assurance maladie dénote le fait que les fonctionnaires en activité et les retraités participent

tous aux mêmes régimes d'assurance et que leurs primes contribuent collectivement à l'obtention des ratios approuvés de partage des coûts.

Compte tenu des hypothèses énoncées ci-dessus à l'alinéa ii), la valeur actualisée des engagements au 31 décembre 2011, déduction faite des primes à la charge des participants, a été estimée à 163,3 millions de dollars.

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Engagements accumulés</i>	<i>Au 31 décembre 2011</i>	<i>Au 31 décembre 2009</i>
Montant brut des engagements	257 513	136 632
À déduire : primes à la charge des participants	(94 224)	(49 187)
<b>Engagements nets du FNUAP</b>	<b>163 289</b>	<b>87 445</b>

Selon les hypothèses indiquées à l'alinéa ii) ci-dessus, on estime que la valeur actualisée des engagements augmenterait de 25 % ou diminuerait de 19 % si les frais médicaux augmentaient ou diminuait de 1 %, toutes autres hypothèses demeurant constantes. De la même façon, on estime que les engagements augmenteraient de 26 % ou diminueraient de 19 % si le taux d'actualisation était relevé ou abaissé de 1 % respectivement, toutes autres hypothèses demeurant constantes.

### **Prestations liées au rapatriement**

À la cessation de service, les fonctionnaires qui remplissent certaines conditions, dont celle de résider en dehors de leur pays de nationalité au moment où ils cessent leurs fonctions, ont droit à une prime de rapatriement dont le montant est fonction de l'ancienneté, ainsi qu'au remboursement des frais de voyage et de déménagement. Ces avantages sont collectivement dénommés prestations liées au rapatriement.

Comme indiqué à l'alinéa a) xi) de la note 2, un actuaire-conseil a été chargé de procéder à une évaluation actuarielle au 31 décembre 2011 des prestations liées au rapatriement. Cette évaluation avait été réalisée pour la première fois au 31 décembre 2009. Auparavant, ces engagements étaient calculés sur la base des coûts à la date de clôture des comptes, sans actualisation ni autre ajustement.

L'actuaire a retenu les principales hypothèses suivantes : taux d'actualisation de 4,5 %; progression des traitements allant de 4 % à 9,1 % par an selon l'âge et la catégorie des fonctionnaires; et augmentation des frais de voyage de 2,5 % par an.

Sur la base de ces hypothèses, la valeur actualisée des engagements au titre des prestations liées au rapatriement au 31 décembre 2011 est estimée à 20,8 millions de dollars.

### **Jours de congé annuel accumulés**

À la cessation de service, les fonctionnaires titulaires d'un engagement de durée déterminée ou d'un engagement de caractère continu ont droit au paiement

des jours de congé annuel qu'ils ont accumulés, jusqu'à concurrence de 60 jours ouvrables.

Comme indiqué à l'alinéa a) xi) de la note 2, un actuaire-conseil a été chargé de procéder à une évaluation actuarielle au 31 décembre 2011 des jours de congé annuel accumulés. Cette évaluation avait été réalisée pour la première fois au 31 décembre 2009. Auparavant, ces engagements étaient calculés sur la base des coûts à la date de clôture des comptes, sans actualisation ni autre ajustement.

L'actuaire a retenu les principales hypothèses suivantes : taux d'actualisation de 4,5 % et augmentation annuelle du reliquat de congés payés égale à 12,5 jours les trois premières années de service, à 3 jours de la quatrième à la sixième année, et à 0,1 jour chaque année par la suite, jusqu'à concurrence de 60 jours. Pour les traitements, l'hypothèse était celle d'un taux de progression allant de 4 % à 9,1 % par an selon l'âge et la catégorie des fonctionnaires.

Compte tenu de ces hypothèses, la valeur actualisée au 31 décembre 2011 des engagements au titre des jours de congé non utilisés a été estimée à 11,1 millions de dollars.

#### **Portion non financée des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et des autres prestations dues au personnel**

Au 31 décembre 2011, la portion non financée des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et des autres prestations dues au personnel s'établissait comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Au 31 décembre 2011		
	Engagements accumulés	Montant financé	Montant non financé
Assurance maladie après la cessation de service	163 289	114 602	48 687
Autres prestations dues au personnel	31 843	–	31 843
<b>Total</b>	<b>195 132</b>	<b>114 602</b>	<b>80 530</b>

La variation nette au cours de l'exercice considéré de la portion non financée des engagements s'établit comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2009	Augmentation du montant des engagements	Augmentation du montant financé	2011
	Montant non financé			Montant non financé
Assurance maladie après la cessation de service	8 471	75 844	35 628	48 687
Autres prestations dues au personnel	28 003	3 840	–	31 843
<b>Total</b>	<b>36 474</b>	<b>79 684</b>	<b>35 628</b>	<b>80 530</b>

En 2010-2011, les engagements ont été financés à partir des sources suivantes :

- Virement à partir des soldes des fonds d'un montant de 25,9 millions de dollars qui, sans cela, aurait été disponible pour financer les programmes;
- Constatation par régularisation de charges d'un montant de 6,1 millions de dollars correspondant à 4 % du total des dépenses de personnel;
- Intérêts créditeurs d'un montant de 3,6 millions de dollars perçus sur la portion déjà financée des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service.

#### **Note 10**

#### **Autres passifs courants et non courants et produits comptabilisés d'avance**

Les autres passifs courants et non courants et produits comptabilisés d'avance se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Montant courant</i>	<i>Au 31 décembre 2011</i>	<i>Au 31 décembre 2009</i>
Autres passifs courants	6 140	4 740
Produits comptabilisés d'avance	267	229
<b>Total</b>	<b>6 407</b>	<b>4 969</b>

<i>Montant non courant</i>	<i>Au 31 décembre 2011</i>	<i>Au 31 décembre 2009</i>
Autres passifs non courants	–	157
Produits comptabilisés d'avance	1 535	295
<b>Total</b>	<b>1 535</b>	<b>452</b>

Les produits comptabilisés d'avance, dont la valeur totale s'élevait à 1,8 million de dollars au 31 décembre 2011, se rapportent à une exemption initiale de loyer accordée par le propriétaire du nouveau siège du FNUAP.

**Note 11****Ressources non préaffectées – variation des réserves et des soldes des fonds pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Soldes des fonds non réservés à des fins particulières		Soldes des fonds réservés à des fins particulières							Solde global des fonds	2010-2011		2009	
	Solde disponible pour les programmes	Fonds pour l'assurance maladie après la cessation de service et les autres prestations dues au personnel	Réserve pour charges de sécurité	Normes IPSAS et progiciel de gestion intégré	Régionalisation	Déménagement du siège	Services d'achat	Fonds de dotation privé	Réserve pour les bureaux et logements hors siège		Total des réserves et des soldes des fonds	Total des réserves et des soldes des fonds		
									[Note 11 e)]					[Note 11 f)]
	(Note 9)		[Note 11 a)]	[Note 11 b)]	[Note 11 c)]	[Note 11 h)]	[Note 11 g)]	[Note 11 d)]						
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier <sup>d</sup>	43 087	(36 474)	4 968	3 616	9 591	–	3 001	37 693	65 482	93 887	5 000	164 369	143 402	
Excédent/(déficit) net	31 837	3 607	(7 057)	(6 958)	(4 957)	(5 415)	(1 245)	1 094	10 906	–	(852)	10 055	35 858	
Variations du montant des crédits alloués :														
Au fonds pour le passage aux normes IPSAS et le progiciel de gestion intégré	(5 719)	–	–	5 719	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
À la réserve pour charges de sécurité	(5 841)	–	5 841	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Au déménagement du siège	(5 890)	–	–	–	–	5 890	–	–	–	–	–	–	–	
Au fonds pour l'assurance maladie après la cessation de service et les autres prestations dues au personnel	(25 900)	25 900	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Variations des réserves :														
Dotations à la réserve pour les bureaux et logements hors siège	(852)	–	–	–	–	–	–	–	(852)	–	852	–	–	
Prélèvements sur la réserve opérationnelle	3 183	–	–	–	–	–	–	–	3 183	(3 183)	–	–	–	

	Soldes des fonds non réservés à des fins particulières		Soldes des fonds réservés à des fins particulières									2010-2011	2009
	Solde disponible pour les programmes	Fonds pour l'assurance maladie après la cessation de service et les autres prestations dues au personnel	Réserve pour charges de sécurité	Normes IPSAS et progiciel de gestion intégré	Régionalisation	Déménagement du siège	Services d'achat	Fonds de dotation privé	Solde global des fonds	Réserve pour les bureaux et logements hors siège		Total des réserves et des soldes des fonds	Total des réserves et des soldes des fonds
										[Note 11 e)]	[Note 11 f)]		
	(Note 9)		[Note 11 a)]	[Note 11 b)]	[Note 11 c)]	[Note 11 h)]	[Note 11 g)]	[Note 11 d)]					
Portion inutilisée de crédits alloués à des fins particulières <sup>b</sup>													
Réserve pour charges de sécurité	3 752	–	(3 752)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Normes IPSAS et progiciel de gestion intégré	2 378	–	–	(2 378)	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Régionalisation	4 617	–	–	–	(4 617)	–	–	–	–	–	–	–	–
Déménagement du siège	254	–	–	–	–	(254)	–	–	–	–	–	–	–
Virements entre ressources du FNUAP	4 874	–	–	–	–	–	–	4 874	–	–	4 874	292	
Autres ajustements apportés aux soldes des fonds													
Fonds pour l'assurance maladie après la cessation de service et les autres prestations dues au personnel	–	(73 563)	–	–	–	–	–	(73 563)	–	–	(73 563)	(14 654)	
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>49 780</b>	<b>(80 530)</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>17</b>	<b>221</b>	<b>1 756</b>	<b>38 786</b>	<b>10 031</b>	<b>90 704</b>	<b>5 000</b>	<b>105 735</b>	<b>164 898</b>
<b>Total net</b>		<b>(30 750)</b>						<b>40 781</b>		<b>95 704</b>			

Note : L'expression « réservé à des fins particulières » décrit la portion des ressources non préaffectées qui est allouée à un usage particulier et n'est pas disponible pour les programmes. Cette catégorie comprend la réserve pour charges de sécurité et les fonds pour le passage aux normes IPSAS et le progiciel de gestion intégré, la régionalisation, le déménagement du siège, et les services d'achat, ainsi que le fonds de dotation privé. La part restante du solde global des ressources non préaffectées, soit un déficit de 30,7 millions de dollars, constitue le solde non réservé.

<sup>a</sup> Un montant de 529 000 dollars a été reclassé des ressources non préaffectées aux ressources préaffectées au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

<sup>b</sup> Sommes affectées à des fonds réservés à des fins particulières qui n'avaient pas été utilisées au 31 décembre 2011 et ont été réintégrées dans les soldes disponibles pour les programmes.

**a) Réserve pour charges de sécurité**

Dans sa décision 2004/27, le Conseil d'administration a autorisé la constitution d'une réserve pour charges de sécurité pour financer des mesures de protection supplémentaires du personnel et des installations du FNUAP, notamment : a) transférer certains bureaux de pays du FNUAP dans des locaux plus sûrs; b) ne tolérer aucun manquement aux normes minimales de sécurité opérationnelle et aux normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile; c) supporter la part des charges du Département de la sûreté et de la sécurité de l'ONU revenant au FNUAP; d) faire face à l'augmentation des primes d'assurance contre les actes de malveillance; e) constituer une structure de base chargée de la sécurité au sein du FNUAP.

Dans la même décision, le Conseil a doté cette réserve de 6,8 millions de dollars et, dans sa décision 2005/37, il a autorisé un financement supplémentaire de 4,7 millions de dollars pour 2006-2007. En 2008, le Conseil a autorisé une nouvelle dotation de 5 millions de dollars à partir des ressources non préaffectées pour reconstituer la réserve pour charges de sécurité, s'ajoutant au montant de 2,4 millions de dollars compris dans le budget d'appui biennal pour 2008-2009 (DP/FPA/2008/1). Pour l'exercice 2010-2011, le Conseil a autorisé une nouvelle dotation de 5,8 millions de dollars à partir des ressources non préaffectées pour reconstituer la réserve (DP/FPA/2009/10).

Le tableau ci-dessous indique les dotations, les charges engagées et le solde à la fin de l'exercice :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2010-2011	2008-2009
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier	4 968	4 900
Dotations	5 841	7 400
Excédent/(déficit) net	(7 057)	(7 332)
Réintégration dans le solde disponible pour les programmes de la portion inutilisée des crédits alloués	(3 752)	–
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>–</b>	<b>4 968</b>

**b) Passage aux Normes comptables internationales pour le secteur public et mise en service du progiciel de gestion intégré**

Dans sa résolution 60/283, l'Assemblée générale a approuvé l'adoption des normes IPSAS dans le système des Nations Unies. Le Conseil d'administration du FNUAP a décidé de réserver 5,7 millions de dollars de crédits du budget d'appui biennal pour 2010-2011 à l'application des normes IPSAS et à la poursuite de la mise en service du progiciel de gestion intégré.



Le tableau ci-dessous indique les dotations, les charges engagées et le solde à la fin de l'exercice :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2010-2011	2008-2009
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier	3 616	3 473
Dotations	5 719	6 000
Normes IPSAS	2 872	2 100
Progiciel de gestion intégré	2 847	3 900
Charges	(6 958)	(5 857)
Normes IPSAS	(3 473)	(778)
Progiciel de gestion intégré	(3 485)	(5 079)
Réintégration dans le solde disponible pour les programmes de la portion inutilisée des crédits alloués	(2 378)	–
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>–</b>	<b>3 616</b>

Le montant cumulé des charges engagées depuis le début de ces deux projets et jusqu'au 31 décembre 2011 se répartit comme suit :

- 27,6 millions de dollars au titre du progiciel de gestion intégré;
- 4,5 millions de dollars au titre des normes IPSAS.

### c) Régionalisation

La structure institutionnelle actuelle, dans laquelle s'inscrit la régionalisation, fait partie intégrante du plan stratégique pour 2008-2011. Cette structure a pour objet d'assurer une gestion stratégique, intégrée et efficace des besoins des pays de programme et des bureaux de pays du FNUAP en temps opportun et de renforcer la capacité qu'a le FNUAP de produire des résultats de façon efficace et efficiente. Le transfert des divisions géographiques sur le terrain, leur fusion avec les équipes d'appui aux pays pour créer des bureaux régionaux et sous-régionaux et la scission de la Division des États arabes, de l'Europe et de l'Asie centrale en deux régions distinctes, couvrant l'Europe orientale et l'Asie centrale, se font progressivement depuis 2008.

Le montant des charges exceptionnelles occasionnées par la mise en œuvre de cette structure est estimé à 28,4 millions de dollars des États-Unis et comporte deux grands volets : a) les ressources humaines (16,3 millions de dollars), à savoir les prestations payables à la cessation de service (9,5 millions de dollars), les dépenses afférentes à la réinstallation du personnel (3,1 millions de dollars), les coûts non salariaux afférents aux services d'aide à la réinsertion externe et de conseil, une foire à l'emploi, une procédure de mise en correspondance des emplois et de réaffectation, et une formation à la gestion du changement (1,3 million de dollars) et huit postes liés à la procédure de mise en œuvre de la restructuration (2,4 millions de dollars); b) la création de bureaux régionaux et sous-régionaux (12,1 millions de dollars), y compris la sélection de sites, la mise au point de plans, la rénovation ou la modification des locaux, la supervision des travaux, les frais d'enlèvement et

l'achat de matériel (6,4 millions de dollars), l'installation d'un réseau informatique (4,2 millions de dollars) et la mise en conformité avec les normes de sécurité des Nations Unies (1,5 million de dollars).

Le Conseil d'administration a approuvé le financement de ces charges exceptionnelles dans sa décision 2008/6 et les modalités de financement dans sa décision 2007/43, à savoir : a) prélèvement de 10 millions de dollars sur le solde à reporter des années précédentes; b) retenue exceptionnelle sur deux années (2007 et 2008) de 11 millions de dollars sur les dotations annuelles à la réserve opérationnelle; c) recours à des contributions supplémentaires pour financer les 7,4 millions de dollars restants. En 2009, le Conseil a autorisé une réduction de 4 millions de dollars du montant prévu des charges, le total révisé s'établissant à 24,4 millions de dollars (décision 2009/26).

Le tableau ci-dessous indique les dotations et l'excédent/(déficit) net de l'exercice et le solde à la fin de l'exercice :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>2010-2011</i>	<i>2008-2009</i>
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier	9 591	21 294
Dotations	–	3 105
Excédent/(déficit) net	(4 957)	(14 808)
Réintégration dans le solde disponible pour les programmes de la portion inutilisée des crédits alloués	(4 617)	–
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>17</b>	<b>9 591</b>

Le solde du fonds à la fin de 2011 sera utilisé par le FNUAP pour s'acquitter d'obligations juridiques souscrites avant la fin de l'année pour des activités relatives au programme de régionalisation.

#### **d) Fonds de dotation privé**

Feu M. Forrest E. Mars a prévu dans sa succession la création d'un fonds portant son nom, détenu par Americans for UNFPA (l'ancien Comité des États-Unis pour le FNUAP) et destiné à financer des activités du FNUAP. De 1997 à 2005, à intervalles réguliers, Americans for UNFPA, en accord avec l'administrateur du fonds, a procédé à des distributions au profit du FNUAP.

En décembre 2006, l'administrateur du fonds de dotation privé l'a dissous et en a réparti les actifs entre Americans for UNFPA et le FNUAP. En vertu d'un accord conclu entre Americans for UNFPA, le FNUAP et l'administrateur du fonds, le capital du fonds, y compris les intérêts accumulés et les plus-values éventuelles, a été réparti comme suit : a) versement de 4 millions de dollars à Americans for UNFPA, selon certaines conditions; b) transfert du solde (sous la forme d'un fonds d'affectation spéciale pour le FNUAP) au FNUAP par Americans for UNFPA.

Sur les 4 millions de dollars dont dispose Americans for UNFPA, ce dernier peut retirer plus de 500 000 dollars par année civile de 2006 à 2011 – le montant total des retraits ne pouvant excéder 3 millions de dollars – pour financer des activités du

FNUAP visant à résoudre des problèmes concernant la population mondiale. En 2012, Americans for UNFPA distribuera au FNUAP le solde inutilisé qui s'élève à 1 million de dollars, ainsi que les intérêts accumulés et les plus-values éventuelles.

Outre l'accord susmentionné, l'administrateur du fonds de dotation privé, Americans for UNFPA et le FNUAP ont signé un accord de remboursement qui décharge l'administrateur de toute responsabilité en ce qui concerne l'administration du fonds, la distribution des montants correspondants et les paiements. Cet accord fait obligation à Americans for UNFPA et au FNUAP, sans limite de temps, de rembourser à l'administrateur et à ses héritiers, au prorata, toute somme qui serait due du fait des responsabilités à cet égard, dans les 20 jours à compter de la réception d'une demande de remboursement écrite, à concurrence des montants nets distribués à Americans for UNFPA et au FNUAP. Au moment où cet accord a été signé, ni l'administrateur du fonds de dotation ni le FNUAP n'avaient connaissance d'un risque financier significatif à prévoir. Compte tenu de la portée et de la durée illimitée de la responsabilité en question, la valeur du montant net perçu par le FNUAP lors de la répartition du fonds de dotation (soit 32,7 millions de dollars perçus au 31 décembre 2007 plus 1 million de dollars à percevoir en 2012) doit être préservée.

Le solde du Fonds d'affectation spéciale Mars était de 38,8 millions de dollars au 31 décembre 2011, comprenant la somme de 32,7 millions de dollars distribuée au FNUAP, auxquels s'ajoutent le montant à recevoir de 1 million de dollars et des intérêts créditeurs accumulés de 5,1 millions de dollars. Ces derniers seront consacrés à des activités désignées rentrant dans le cadre du mandat du FNUAP.

**e) Réserve opérationnelle**

La réserve opérationnelle sert à couvrir les déficits temporaires et à assurer la continuité de l'exécution des programmes en cas de fluctuation à la baisse ou d'insuffisance des ressources, de rentrées de trésorerie inégales, d'augmentation inattendue des coûts ou d'autres imprévus.

À sa trente-sixième session, en 1989, le Conseil d'administration avait fixé le montant de la réserve opérationnelle à 45 millions de dollars. À sa trente-huitième session, en 1991, il a décidé que le montant de la réserve serait égal à 20 % du montant des produits au titre des ressources non préaffectées pour chaque année du plan de travail du FNUAP.

Les produits nets provenant des contributions étant de 453,6 millions de dollars pour l'année 2011, le solde de la réserve opérationnelle s'établissait à 90,7 millions de dollars au 31 décembre 2011, comme indiqué dans l'état 1.

**f) Réserve pour les bureaux et logements hors siège**

À sa trente-huitième session, en 1991, le Conseil d'administration a approuvé la création d'une réserve pour les bureaux et logements hors siège d'un montant de 5 millions de dollars pour l'exercice biennal 1992-1993 et autorisé le Directeur exécutif à puiser dans cette réserve pour financer la part incombant au FNUAP des charges relatives à la construction de locaux communs sous les auspices du Groupe consultatif mixte des politiques. Pour l'exercice 2010-2011, les charges afférentes aux bureaux et logements hors siège se chiffrent à 0,9 million de dollars (contre 0,1 million de dollars pour 2008-2009). Au 31 décembre 2011, le même montant a été viré des soldes non utilisés afin de reconstituer la réserve.

**g) Services d'achat**

L'excédent (ou déficit) des produits perçus pour les services d'achat par rapport aux charges est comptabilisé comme déduction (ou augmentation) des charges du budget d'appui biennal (voir l'alinéa c) de la note 16). Toutefois, l'excédent de 1,8 million de dollars découlant de ces activités en 2010-2011 (contre 3,0 millions en 2008-2009) a été mis en réserve afin de faciliter la planification des ressources pour les années à venir.

**h) Déménagement du siège**

Dans sa décision DP/FPA/2009/10, le Conseil d'administration a alloué des crédits de 5,9 millions de dollars en 2010-2011 pour couvrir les charges exceptionnelles relatives à l'aménagement du nouveau siège du FNUAP et au déménagement depuis l'ancien siège, ce montant comprenant les éléments suivants : installations électriques (0,9 million de dollars), peinture et moquettes (1,3 million), services informatiques (1,8 million), ameublement (0,7 million), frais de déménagement et d'installation du personnel (0,2 million), modifications de locaux (0,1 million), services d'architecture et d'études (0,4 million) et travaux divers (0,5 million).

Le montant net des charges cumulées engagées en 2010-2011 est de 5,4 millions de dollars après déduction d'une participation aux travaux de rénovation d'un montant de 0,2 million de dollars versée par le précédent occupant.

Le tableau ci-dessous indique les crédits alloués, les charges engagées et le solde à la fin de l'exercice :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>2010-2011</i>	<i>2008-2009</i>
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier	–	–
Dotations	5 890	–
Excédent/(déficit) net	(5 415)	–
Réintégration dans le solde disponible pour les programmes de la portion inutilisée des crédits alloués	(254)	–
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>221</b>	<b>–</b>

Le solde du fonds à la fin de 2011 sera utilisé par le FNUAP pour s'acquitter d'obligations juridiques souscrites avant la fin de l'année pour des activités relatives au déménagement du siège.

**Note 12**  
**Produits provenant des contributions**

Les produits provenant des contributions pour l'exercice 2010-2011 se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2010-2011	2008-2009
Contributions non préaffectées (contributions de base)	948 798	905 022
À déduire : Virements sur le compte Autres produits au titre du remboursement de charges fiscales	(6 096)	–
<b>Total partiel</b>	<b>942 702</b>	<b>905 022</b>
Contributions préaffectées destinées :		
À des programmes	801 332	594 159
À la formation d'administrateurs auxiliaires	2 699	1 178
À d'autres activités	–	58 899
À déduire : Sommes remboursées à des donateurs	(20 525)	–
<b>Total partiel</b>	<b>783 506</b>	<b>654 236</b>
<b>Total</b>	<b>1 726 208</b>	<b>1 559 258</b>

Comme indiqué à l'alinéa b) ii) de la note 2, une nouvelle convention comptable régissant le traitement des contributions tant préaffectées que non préaffectées a été adoptée à compter de l'exercice 2010-2011. En outre, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, la commission de gestion est le seul élément des activités d'achat pour lequel le FNUAP constate des produits qui sont indiqués dans la note 13 (Autres produits).

On trouvera dans les tableaux A et B, respectivement, la ventilation par donateur des contributions non préaffectées et préaffectées.

**Note 13**  
**Autres produits**

Les autres produits de l'exercice 2010-2011 se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Ressources non préaffectées		Ressources préaffectées		Total	
	2010-2011	2008-2009	2010-2011	2008-2009	2010-2011	2008-2009
Intérêts créditeurs	18,722	24,640	2,781	15,388	21,503	40,028
Commissions sur des services d'appui fournis	39,790	31,684	2,331	(281)	42,121	31,403
Produits préaffectés aux activités d'achat	-	-	1,413	–	1,413	-

	<i>Ressources non préaffectées</i>		<i>Ressources préaffectées</i>		<i>Total</i>	
	<i>2010-2011</i>	<i>2008-2009</i>	<i>2010-2011</i>	<i>2008-2009</i>	<i>2010-2011</i>	<i>2008-2009</i>
Ajustements et gains de change nets	-	15,389	-	-	-	15,389
Remboursement de charges fiscales	6,096	-	-	-	6,096	-
Produits divers	8,248	7,072	215	1,640	8,463	8,712
<b>Total</b>	<b>72,856</b>	<b>78,785</b>	<b>6,740</b>	<b>16,747</b>	<b>79,596</b>	<b>95,532</b>

Du fait de l'adoption d'un format inspiré des normes IPSAS pour les états financiers de l'exercice 2010-2011, plusieurs différences sont intervenues par rapport à l'exercice 2008-2009 dans la comptabilisation et la présentation des autres produits. La rubrique Ajustements et gains de change nets comprend les montants des gains se rapportant à toutes les opérations, y compris celles relatives aux contributions qui étaient précédemment ajoutées aux contributions elles-mêmes dans l'état des résultats financiers (état 2). À la rubrique Commissions sur des services d'appui fournis, on comptabilise parmi les ressources non préaffectées le montant des charges indirectes perçues sur les ressources préaffectées relatives à des activités menées par le FNUAP, par des ONG ou par des gouvernements, et parmi les ressources préaffectées le montant des frais de gestion perçus au titre des services d'achat que le FNUAP fournit à des tiers. À la rubrique Produits préaffectés aux activités d'achat sont comptabilisés des montants correspondant au prix de marchandises dont le FNUAP est propriétaire et qu'il vend à des tiers qui sont ses clients pour les services d'achat.

#### **Note 14**

##### **Opérations de couverture**

La Trésorerie du PNUD effectue des opérations de couverture pour le compte du FNUAP afin de le prémunir contre le risque de change auquel il est exposé lorsque ses donateurs annoncent des contributions libellées dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis et qu'un certain laps de temps intervient entre l'annonce et le versement. Les charges subies par le FNUAP au titre des primes de couverture et des gains ou pertes de change sont comptabilisées sous Autres charges (note 15).

Durant l'exercice, des contributions libellées en sept monnaies ont fait l'objet d'opérations de couverture. Au 31 décembre 2011, il n'y avait pas d'opération de couverture en cours.

## Note 15

### Autres charges

Les autres charges de l'exercice 2010-2011 se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Ressources non préaffectées</i>		<i>Ressources préaffectées</i>		<i>Total</i>	
	<i>2010-2011</i>	<i>2008-2009</i>	<i>2010-2011</i>	<i>2008-2009</i>	<i>2010-2011</i>	<i>2008-2009</i>
Ajustements et pertes de change nets	11 930	–	2 203	1 947	14 133	1 947
Dotations aux provisions pour créances douteuses	1 102	581	–	–	1 102	581
<b>Total</b>	<b>13 032</b>	<b>581</b>	<b>2 203</b>	<b>1 947</b>	<b>15 235</b>	<b>2 528</b>

La rubrique Ajustements et gains de change nets comprend les montants des pertes se rapportant à toutes les opérations, y compris celles relatives aux contributions qui étaient précédemment déduites des contributions elles-mêmes dans l'état des résultats financiers (état 2). Les dotations aux provisions pour créances douteuses figurent désormais sur une ligne distincte dans la ventilation des charges.

## Note 16

### Ressources non préaffectées : ventilation par pays et par région des charges afférentes aux programmes, et budget d'appui biennal

#### a) Ventilation par pays des charges afférentes aux programmes de l'exercice 2010-2011

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Charges afférentes aux programmes de l'exercice 2010-2011</i>	<i>Charges afférentes aux programmes de l'exercice 2008-2009<sup>a</sup></i>
<b>Afrique subsaharienne</b>		
Angola	4 075	4 702
Afrique du Sud	3 292	2 595
Bénin	4 094	4 770
Botswana	2 812	3 318
Burkina Faso	6 147	6 024
Burundi	4 200	4 659
Cameroun	7 217	6 551
Cap-Vert	2 450	2 847
Comores	1 678	1 727
Congo	4 304	4 313
Côte d'Ivoire	10 354	10 421
Érythrée	4 271	3 163
Éthiopie	11 105	11 385
Gabon	2 351	1 928

	<i>Charges afférentes aux programmes de l'exercice 2010-2011</i>	<i>Charges afférentes aux programmes de l'exercice 2008-2009<sup>a</sup></i>
Gambie	2 538	2 145
Ghana	7 254	6 207
Guinée	5 223	5 620
Guinée-Bissau	2 928	4 418
Guinée équatoriale	2 177	2 571
Kenya	10 140	10 726
Lesotho	3 307	2 474
Libéria	4 981	6 219
Madagascar	8 015	6 459
Malawi	7 659	7 266
Mali	5 575	5 298
Maurice	71	270
Mauritanie	4 772	5 481
Mozambique	8 813	10 122
Namibie	2 821	2 665
Niger	6 361	4 903
Nigéria	12 960	14 626
Ouganda	13 001	13 646
République centrafricaine	5 696	5 030
République démocratique du Congo	15 181	16 267
République-Unie de Tanzanie	8 896	8 419
Rwanda	5 467	5 970
Sao Tomé-et-Principe	1 238	1 143
Sénégal	4 718	3 445
Seychelles	101	132
Sierra Leone	4 843	5 844
Soudan du Sud	3 827	3 572
Swaziland	2 611	2 412
Tchad	7 505	8 644
Togo	2 786	3 113
Zambie	6 538	6 342
Zimbabwe	8 211	9 288
<b>Total, projets de pays</b>	<b>254 564</b>	<b>259 140</b>
Projets régionaux	19 605	21 672
<b>Total</b>	<b>274 169</b>	<b>280 812</b>
<b>Asie et Pacifique</b>		
Afghanistan	12 146	9 208
Bangladesh	12 961	12 865
Bhoutan	2 277	2 031
Cambodge	7 882	8 305
Chine	5 820	10 069
Îles du Pacifique (plusieurs) <sup>b</sup>	–	1 819
Inde	27 324	21 065



	<i>Charges afférentes aux programmes de l'exercice 2010-2011</i>	<i>Charges afférentes aux programmes de l'exercice 2008-2009<sup>a</sup></i>
Indonésie	11 191	10 870
Iran (République islamique d')	2 966	2 887
Malaisie	766	783
Maldives	878	942
Mongolie	4 489	3 338
Myanmar	11 495	11 753
Népal	7 354	9 948
Pakistan	20 463	14 556
Papouasie-Nouvelle-Guinée	3 836	2 914
Philippines	11 422	7 736
République démocratique populaire lao	3 235	3 021
République populaire démocratique de Corée	2 001	2 353
Sri Lanka	5 782	3 250
Thaïlande	3 653	3 242
Timor-Leste	5 769	4 643
Viet Nam	8 308	7 347
<b>Total, projets de pays</b>	<b>172 018</b>	<b>154 945</b>
Projets régionaux	18 302	17 426
<b>Total</b>	<b>190 320</b>	<b>172 371</b>
<b>États arabes</b>		
Algérie	648	934
Djibouti	1 524	1 634
Égypte	5 667	5 176
Iraq	4 259	3 381
Jordanie	1 459	1 174
Liban	1 302	1 157
Maroc	3 305	3 828
Oman	342	816
République arabe syrienne	3 760	3 630
Somalie	3 909	4 131
Soudan	10 201	12 218
Territoires palestiniens occupés	4 120	3 856
Tunisie	1 446	1 103
Yémen	4 831	5 201
<b>Total, projets de pays</b>	<b>46 773</b>	<b>48 239</b>
Projets régionaux	5 489	5 297
<b>Total</b>	<b>52 262</b>	<b>53 536</b>
<b>Europe orientale et Asie centrale</b>		
Albanie	1 174	1 055
Arménie	1 063	990

	<i>Charges afférentes aux programmes de l'exercice 2010-2011</i>	<i>Charges afférentes aux programmes de l'exercice 2008-2009<sup>a</sup></i>
Azerbaïdjan	1 458	1 433
Bélarus	887	1 030
Bosnie-Herzégovine	1 023	908
Bulgarie	300	389
Ex-République yougoslave de Macédoine	475	406
Fédération de Russie	1 807	1 606
Géorgie	1 283	1 348
Kazakhstan	1 188	1 191
Kirghizistan	1 917	1 557
Kosovo	1 097	982
Ouzbékistan	2 154	2 125
Pologne	–	16
République de Moldova	977	906
Roumanie	416	852
Serbie	322	252
Tadjikistan	2 107	1 688
Turkménistan	1 387	1 279
Turquie	2 103	1 996
Ukraine	1 278	1 356
<b>Total, projets de pays</b>	<b>24 416</b>	<b>23 365</b>
Projets régionaux	8 591	6 493
<b>Total</b>	<b>33 007</b>	<b>29 858</b>
<b>Amérique latine et Caraïbes</b>		
Argentine	1 414	1 301
Bolivie (État plurinational de)	3 414	2 862
Brésil	3 350	2 778
Chili	406	463
Colombie	3 590	3 682
Costa Rica	1 326	1 242
Cuba	1 385	1 528
El Salvador	2 535	2 773
Équateur	2 072	2 090
Guatemala	3 169	2 508
Haïti	9 864	5 901
Honduras	3 511	4 043
Mexique	2 870	2 914
Nicaragua	2 945	3 108
Panama	1 485	1 371
Paraguay	1 971	2 251
Pays anglophones et néerlandophones des Caraïbes <sup>c</sup>	3 231	3 736
Pérou	4 057	4 009
République dominicaine	2 327	2 428

	<i>Charges afférentes aux programmes de l'exercice 2010-2011</i>	<i>Charges afférentes aux programmes de l'exercice 2008-2009<sup>a</sup></i>
Uruguay	1 598	1 557
Venezuela (République bolivarienne du)	2 464	2 419
<b>Total, projets de pays</b>	<b>58 984</b>	<b>54 964</b>
Projets régionaux	12 735	13 074
<b>Total</b>	<b>71 719</b>	<b>68 038</b>
Programme mondial et autres activités	103 348	62 507
<b>Total des charges afférentes aux programmes<sup>d</sup></b>	<b>724 825</b>	<b>667 122</b>

<sup>a</sup> Dans les états financiers de l'exercice 2008-2009, les charges étaient séparées par nature entre « Dépenses de programme » et « Autres dépenses », mais cette distinction n'a pas été maintenue dans ceux de l'exercice 2010-2011. Ainsi, les « Charges afférentes aux programmes » figurant dans la présente note 16 comprennent les montants qui auraient précédemment été classés sous « Autres dépenses ».

<sup>b</sup> Les chiffres concernant les îles du Pacifique se rapportent à plusieurs pays et îles qui ont été regroupés à des fins d'information financière : Fidji, Îles Cook, Îles Marshall, Îles Salomon, Kiribati, Micronésie (États fédérés de), Nauru, Nioué, Palaos, Samoa, Tokélaou, Tonga, Tuvalu et Vanuatu.

<sup>c</sup> Les chiffres concernant les pays anglophones et néerlandophones des Caraïbes se rapportent à plusieurs pays et îles qui ont été regroupés à des fins d'information financière : Anguilla, Antigua-et-Barbuda, Antilles néerlandaises, Bahamas, Barbade, Belize, Bermudes, Dominique, Grenade, Guyana, îles Caïmanes, Îles Turques et Caïques, îles Vierges britanniques, Jamaïque, Montserrat, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Suriname et Trinité-et-Tobago.

<sup>d</sup> Pour l'exercice 2008-2009, l'écart entre le montant total des charges indiqué dans la présente note et celui figurant dans l'état 2, le tableau D et la note 18 correspond à des gains de change d'un montant de 15,3 millions de dollars.

## b) Ventilation par région des charges afférentes aux programmes de l'exercice 2010-2011

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Région</i>	<i>Montant maximum fixé</i>	<i>Crédits alloués pour 2010-2011</i>	<i>Charges afférentes aux programmes de l'exercice 2010-2011</i>	<i>Solde inutilisé</i>
Afrique subsaharienne	248 189	284 189	274 169	10 020
Asie et Pacifique	199 900	199 802	190 320	9 482
États arabes	61 600	58 840	52 262	6 578
Europe orientale et Asie centrale	34 600	34 487	33 007	1 480
Amérique latine et Caraïbes	73 100	72 656	71 719	937
Programme mondial et autres activités	117 008	116 800	103 348	13 452
<b>Total</b>	<b>734 397</b>	<b>766 774</b>	<b>724 825</b>	<b>41 949</b>

*Note* : Ce tableau est un résumé de haut niveau de la note 16 a), comparant les montants des charges aux montants des crédits ouverts (et au maximum fixé) pour l'exercice considéré.

### c) Budget d'appui biennal

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Charges de l'exercice 2010-2011				Solde inutilisé Total de 2010-2011
	Crédits ouverts pour 2010-2011	Décaissements	Dettes fournisseurs factures non parvenues		
<b>Crédits ouverts et charges – montant brut</b>	<b>274 539</b>	<b>254 482</b>	<b>477</b>	<b>254 959</b>	<b>19 580</b>
Sommes portées au crédit du budget d'appui biennal	(38 200)	(39 790)		(39 790)	1 590
<b>Crédits ouverts et charges – montant net</b>	<b>236 339</b>	<b>214 692</b>		<b>215 169</b>	<b>21 170</b>

Sommes portées au crédit du budget d'appui biennal :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2010-2011	2008-2009
Charges indirectes imputées sur les ressources préaffectées :		
Au titre de projets menés par le FNUAP, par des ONG ou par des gouvernements	41 035	32 767
À déduire : Virement au Bureau de l'appui à la Fondation pour les Nations Unies	–	(139)
<b>Total partiel</b>	<b>41 035</b>	<b>32 628</b>
Commission nette sur les services d'achat	(1 245)	(945)
Divers	–	111
<b>Total</b>	<b>39 790</b>	<b>31 794</b>

#### Note 17

#### Programme mondial pour l'achat de contraceptifs

À sa première session ordinaire de 1996, le Conseil d'administration a approuvé la création du Programme mondial pour l'achat de contraceptifs, qui devait être géré comme un fonds d'affectation spéciale. Conformément à cette décision, en 1996, 5 millions de dollars ont été virés des ressources inutilisées au fonds du Programme. L'évolution du solde de ce fonds est indiquée dans la section « Autres fonds d'affectation spéciale » du tableau B.

Au 31 décembre 2011, le FNUAP possédait, au titre du Programme mondial pour l'achat de contraceptifs, des stocks de contraceptifs d'une valeur de 1,5 million de dollars (contre 1,4 million en 2009), conservés dans les locaux du fabricant, de même que des en-cours de production d'une valeur de 0,5 million de dollars (1,3 million en 2009).

**Note 18**  
**Passif éventuel**

Au 31 décembre 2011, le FNUAP estimait qu'il n'existait aucun risque significatif de passif éventuel qui n'aurait pas déjà été comptabilisé dans les états financiers de l'exercice considéré.

**Note 19**  
**Différences de présentation entre les états financiers de 2010-2011 et ceux de 2008-2009**

*États financiers de 2010-2011*

*États financiers de 2008-2009*

**État**

État 1	État de la situation financière	État 2	Actif, passif, réserves et solde des fonds – divisé en ressources ordinaires et autres ressources
État 2	État des résultats financiers	État 1	Recettes et dépenses et soldes des fonds – divisé en ressources ordinaires et autres ressources
État 3	État des variations de l'actif net	État 4	Ressources ordinaires – variation des réserves et des soldes des fonds
État 4	État des flux de trésorerie	État 3	État des flux de trésorerie – divisé en ressources ordinaires et autres ressources

**Tableaux**

Tableau A	Contributions non préaffectées – état des contributions	Tableau 1	Ressources ordinaires – état des contributions volontaires
Tableau B	Contributions préaffectées – cofinancement : produits, charges et soldes des fonds	Tableau 6	Cofinancement – recettes, dépenses et soldes des fonds
Tableau C	Services d'achat	Tableau 7	Services d'achats – recettes, dépenses et soldes des fonds
Tableau D	Ressources non préaffectées	Tableau 2	Recettes et dépenses diverses – divisé en ressources ordinaires et autres ressources
Tableau E	Ressources préaffectées	État 1	Recettes et dépenses et soldes des fonds – divisé en ressources ordinaires et autres ressources
		Tableau 2	Recettes et dépenses diverses – divisé en ressources ordinaires et autres ressources
		État 1	Recettes et dépenses et soldes des fonds – divisé en ressources ordinaires et autres ressources

**Notes**

Note 1	Énoncé de la mission du FNUAP et de ses objectifs	Note 1	Énoncé de la mission du FNUAP
Note 2	a) Récapitulation des principales conventions comptables	Note 2	Récapitulation des principales conventions comptables
	b) Changements de convention comptable	Note 3	Changements de convention comptable
Note 3	Trésorerie et équivalents de trésorerie	s.o.	s.o.
Note 4	Placements	Tableau 8	Placements – divisé en ressources ordinaires et autres ressources
		Note 13	Placements

Note 5	Contributions à recevoir, autres actifs courants et charges comptabilisées d'avance	Note 4	Contributions à recevoir
		Note 7	Provision pour créances douteuses (contributions à recevoir)
		Note 14	Débiteurs divers
Note 6	Avances de fonctionnement	Note 24	Exécution nationale
Note 7	Biens durables	Note 21	Biens durables
Note 8	Créditeurs et charges à payer	Note 15	Créditeurs divers
Note 9	Avantages du personnel	Note 16	Engagements à long terme
		Note 22	Prestations de retraite
		Note 23	Engagements au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite
Note 10	Autres passifs courants et non courants et produits comptabilisés d'avance	Note 6	Contributions reçues d'avance
		Note 15	Créditeurs divers
Note 11	Ressources non préaffectées – variation des réserves et des soldes des fonds	Note 5	Fonds de dotation privé
		Note 12	Application des Normes comptables internationales pour le secteur public et mise en service du progiciel de gestion intégré
		Note 17	Réserve au titre des bureaux et logements hors siège
		Note 18	Réserve opérationnelle
		Note 19	Montants réservés
		Note 26	Régionalisation
		Note 27	Réserve pour dépenses de sécurité
Note 12	Produits provenant des contributions	État 1	Recettes et dépenses et soldes des fonds – divisé en ressources ordinaires et autres ressources
		Note 8	Contributions en nature
Note 13	Autres produits	Tableau 2	Recettes et dépenses diverses – divisé en ressources ordinaires et autres ressources
		Note 14	Débiteurs divers
Note 14	Opérations de couverture	Note 9	Opérations de couverture
Note 15	Autres charges	Tableau 2	Recettes et dépenses diverses – divisé en ressources ordinaires et autres ressources



12-42859 (F) 011012 031012

112

*États financiers de 2010-2011*

*États financiers de 2008-2009*

Note 16	a) Ressources non préaffectées : ventilation par pays des charges afférentes aux programmes	Tableau 3	Ressources ordinaires – dépenses afférentes aux programmes, par pays
	b) Ressources non préaffectées : ventilation par région des charges afférentes aux programmes	Tableau 4	Ressources ordinaires – dépenses afférentes aux programmes, par région
	c) Ressources non préaffectées : budget d'appui biennal	Tableau 5 Note 11	Budget d'appui biennal Budget d'appui biennal
Note 17	Programme mondial pour l'achat de contraceptifs	Note 20	Programme mondial pour l'achat de contraceptifs
Note 18	Passif éventuel	Note 25	Passif éventuel
Note 19	Différences de présentation entre les états financiers de 2010-2011 et ceux de 2008-2009	s.o.	s.o.

A/67/5/Add.7